

# BMS : Activité pluvio-orageuse sur le Centre et vents forts sur les wilayas de l'Est

Des pluies orageuses, accompagnées parfois de grêle avec rafales, affectent depuis hier, les wilayas du Centre du pays, indique un bulletin météorologique spécial (BMS) émis par l'Office national de météorologie.



P. 2



Horaires des prières

Fajr : 05h29 Dohr : 12h33  
Asr : 15h36 Maghreb : 18h06 Isha : 19h25

MÉTÉO	
Alger	: 23° 14°
Oran	: 19° 14°
Annaba	: 27° 17°
Béjaïa	: 21° 13°
Tamanrasset	: 34° 18°

[www.dknews-dz.com](http://www.dknews-dz.com)

# DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Mercredi 23 octobre 2019 - 24 Safar 1441 - N° 2347 - 7<sup>e</sup> année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

ALGÉRIE-AFRIQUE-RUSSIE

**Le chef de l'Etat, A. Bensalah arrive à Sotchi pour participer au 1<sup>er</sup> Sommet Russie-Afrique**

P. 24

SAHARA OCCIDENTAL

**L'Algérie réitère son soutien clair et sans équivoque à la cause sahraouie**

P. 14

ZLECAF :

**Djellab à la réunion des ministres du Commerce africains à Addis-Abeba**

P. 24

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA PRESSE

## Le chef de l'Etat appelle les professionnels de l'information à assumer le rôle qui leur incombe

► **Abdelkader Bensalah met en avant les conditions réunies pour aller vers un scrutin présidentiel le 12 décembre 2019**

*Le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, a appelé, hier, les professionnels du secteur de l'information à «assumer le rôle qui leur incombe en cette étape charnière, dont aucun n'ignore les enjeux». «J'appelle les professionnels du secteur et les élites nationales à assumer le rôle qui leur incombe en cette étape charnière, dont aucun n'ignore les enjeux», a-t-il déclaré dans un message à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la presse.*

P. 3



Ph. : Archives

**ANIE**

**7 postulants ont pris un rendez-vous pour le dépôt de leurs dossiers**

P. 3

LE MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX, BELKACEM ZEGHMATI :

**«La prochaine présidentielle, "une bouée de sauvetage" offerte au peuple algérien»**

P. 3

PROJET DE LOI SUR LES HYDROCARBURES:

**Réduire l'exposition financière de Sonatrach par le partenariat**

► Plusieurs impôts, taxes et redevances proposées

► 3 formes de contrats en faveur de l'investissement

P. p 6-7

**SANTÉ**

**L'Algérie célèbre vendredi 25 octobre la Journée nationale des donneurs de sang**

P. 9

**F**  **T**  **B**  **A**  **L**

LIGUE 1 (8<sup>E</sup> JOURNÉE) :

**Duel à distance entre les co-leaders CRB et MCA**

*La Ligue 1 de football reprend ses droits aujourd'hui avec le déroulement de la 8<sup>e</sup> journée, marquée par le duel à distance entre les co-leaders, le CR Belouizdad et le MC Alger. Seules équipes invaincues jusque-là depuis le début de l'exercice, le CRB et le MCA (14 pts) tenteront de préserver leur forme optimale et du coup rester en tête.*

P. 22

**ALGÉRIE :  
Le taux d'inflation à 2,4 % sur un an en septembre 2019 (ONS)**

P. 7

**MDN**

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

**Un terroriste se rend aux autorités militaires à Tamanrasset**

P. 24

## TRANSPORT AÉRIEN

### Perturbation du trafic depuis et vers les aéroports du Sud-Est à cause du mauvais temps

Le trafic aérien depuis et vers les aéroports du Sud-Est du pays, a été fortement perturbé hier, en raison du mauvais temps et du manque de visibilité, a indiqué hier la compagnie nationale aérienne Air Algérie. Ces perturbations ont durés jusqu'à l'amélioration des conditions météorologiques.



## Horaire des prières

Mercredi 23 Safar 1440

Fajr	05:29
Dohr	12:33
Asr	15:36
Maghreb	18:06
Isha	19:25



## 1ER RÉUNION DES MINISTRES DU COMMERCE AFRICAINS EN CHARGE DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE (ZLECAF) Djellab demain à Addis-Abeba



Le ministre du Commerce, Saïd Djellab, participera les 24 et 25 octobre à Addis-Abeba (Ethiopie), aux travaux de la 1ère réunion des ministres du Commerce africains en charge de la zone de libre-échange (ZLECAF). Cette réunion intervient après une série de négociations entamées entre plusieurs

pays africains pour encourager les échanges commerciaux et économiques entre les pays membres et qui bénéficieront d'exemptions douanières. L'adhésion de l'Algérie à cette zone de libre-échange continentale affirme sa détermination à libérer le commerce africain des obstacles rencontrés sur le terrain pour la création d'un marché unique qui présentera des marchandises et des services compétitif sur le plan continental selon les recommandations issues des travaux du 12e sommet des chefs des états et des gouvernements africains organisé en juillet dernier au Niger.

## PROTECTION CIVILE

### Session de formation aux premiers secours



Dans le cadre de son programme de formation aux premiers secours intitulé «Un secouriste par famille», la Direction de la protection civile de la wilaya de Tizi-Ouzou, annonce le début des inscriptions pour une session de formation au niveau de l'unité secondaire d'Azazga.

## UNIVERSITÉ D'EL TARF

### Introduction d'une nouvelle spécialité en master mathématiques

Une nouvelle spécialité dédiée au master mathématiques a été introduite, pour l'année universitaire 2019/2020, à l'université Chadli Bendjedid d'El Tarf, a indiqué, hier, le recteur, Abdelmalek Bechkhaznadj. Cette nouvelle spécialité s'ajoute aux trois autres nouvelles spécialités consacrées au doctorat, a précisé le recteur, en marge de l'ouverture officielle de l'année universitaire 2019-2020. Il s'agit, a-t-il ajouté dans ce contexte, des sciences économiques, des sciences sociales et des sciences vétérinaires. M. Bechkhaznadj a également précisé que pour l'année universitaire en cours, 07 nouveaux enseignants chercheurs (des maîtres assistants) ont rejoint le staff des encadreurs de cet établissement universitaire qui totalise, cette année, 416 enseignants, tous grades confondus.



## LE 1ER NOVEMBRE À LA SAFEX

### Vente-dédicace avec Ammar Belhimer

L'écrivain Amar Belhimer, animera une séance vente-dédicace, vendredi 1er novembre à partir de 14h au niveau du Stand de l'ANEP sis à la Safex (Palais des Expositions, Pins-Maritimes, Pavillon C).



## Météo

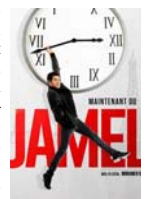


	Max	Min
Alger	23°	14°
Oran	19°	14°
Annaba	27°	17°
Béjaïa	21°	13°
Tamanrasset	31°	18°

## LES 14 ET 15 OCTOBRE

### Djamel Debbouz à l'Opéra d'Alger

L'humoriste franco-marocain, Djamel Debbouz, animera deux spectacles, les 14 et 15 novembre, à l'Opéra d'Alger Boualem-Bessaïh. L'artiste présentera au public algérois son dernier spectacle intitulé «Maintenant ou jamais».



## UNIVERSITÉ DE TIZI-OUZOU

### Colloque national sur la ville algérienne

Un colloque national sur la ville algérienne, sa réalité et ses défis, se tiendra lundi et mardi prochains au campus de Tamda, organisé par la faculté des sciences humaines et sociales de l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou. Des chercheurs de plusieurs universités du pays, Tlemcen, Oran, Bechar, Tindouf, Constantine, Bouira, Alger et Tizi-Ouzou prendront part à ce colloque placé sous le thème «La ville algérienne, réalité et défis», qui traitera de l'ensemble aspects du développement du tissu urbain national, indique un document des organisateurs remis. Les participants à cette rencontre traiteront de plusieurs axes, dont le cadre conceptuel et théorique du développement des villes algériennes ainsi que leur histoire et leurs spécificités, les mécanismes, juridique et politique, mis en œuvre dans la gestion du nouveau tissu urbain et la préservation de l'ancien style architectural et les modèles architecturaux adoptés dans la conception de nos villes. Entre autres objectifs assigné à ce colloque, selon la même source, «l'étude de la réalité de la ville algérienne et l'identification des problématiques posées par son développement et l'engagement d'un débat sur cette réalité et tenter de lui trouver des solutions». Il sera, également, question de «tenter de fournir une méthodologie de travail à intégrer dans la politique de la ville, à même d'anticiper le développement démographique avec son lot de besoins en termes de logement, éducation, santé, sécurité et distraction et concourir à l'élaboration d'une stratégie urbaine moderne», est-il ajouté de même source.

## SEAAL

### Vers la production de produits valorisables issus de l'épuration des eaux usées



Dans le cadre de sa démarche de développement durable, la Société des eaux et de l'assainissement de la wilaya d'Alger (SEAAL), envisage de produire des sous-produits valorisables issues de l'épuration des eaux usées, a indiqué la société dans un communiqué. A cet effet, SEAAL compte construire et exploiter une plateforme de transformation des boues d'épuration permettant la production de plusieurs sous-produits destinés à l'agriculture et l'arboriculture, aux espaces verts et pour la co-incinération en industrie (cimenterie, Briqueterie, ...etc).

## MÉTÉO

### Activité pluvio-orageuse sur le Centre et vents forts sur les wilayas de l'Est

Des pluies orageuses, accompagnées parfois de grêle avec rafales, affectent depuis hier, les wilayas du Centre du pays, indique un bulletin météorologique spécial (BMS) émis par l'Office national de météorologie. Il s'agit des wilayas de Tipaza, Alger, Boumerdès, Blida et Médéa, placées en vigilance



orange. Les cumuls prévus atteindront ou dépasseront localement 30mm durant la validité de ce BMS. Le BMS sur les wilayas de l'Ouest reste en vigueur jusqu'à 15h, précise la même source. Par ailleurs, des vents forts parfois sous forme de rafales, soufflent depuis hier, sur plusieurs wilayas de l'Est et du Sud du pays, indique l'Office national de la météorologie dans un bulletin météorologique spécial (BMS). Ces vents soufflent sur les wilayas de Béchar, Adrar, Ghardaïa, El Bayadh et Laghouat à une vitesse de 60/70 km/h avec des rafales pouvant atteindre ou dépasser les 80km/h. Des soulèvements de sables réduisant fortement la visibilité sur les wilayas de Tébessa, Khenchela, Batna, Biskra et M'Sila seront enregistrés avec des vents de 60 à 70 km/h et des rafales atteignant ou dépassant 90 km/h. Le BMS prévoit également des soulèvements de sable réduisant fortement la visibilité sur les wilayas de Biskra et M'Sila.



## CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA PRESSE Le chef de l'Etat appelle les professionnels de l'information à assumer le rôle qui leur incombe

Le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, a appelé, mardi, les professionnels du secteur de l'information à «assumer le rôle qui leur incombe en cette étape charnière, dont aucun n'ignore les enjeux».

«J'appelle les professionnels du secteur et les élites nationales à assumer le rôle qui leur incombe en cette étape charnière, dont aucun n'ignore les enjeux», a-t-il déclaré dans un message à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la presse.

Saluant «l'effort consenti par le secteur de l'information, public et privé, pour consacrer le professionnalisme et faire prévaloir le sens de responsabilité sur toute tendance d'exacerbation et de division», il a estimé que «c'est là, la manifestation d'une maturité journalistique et d'une authentique appartenance patriotique de nos filles et fils, à travers les divers créneaux de l'information.

C'est aussi, le témoignage de leur fervente jalousie de la patrie, intrinsèquement

hostile à toute atteinte à la souveraineté nationale et à l'unité du peuple». Après avoir relevé l'apport indéniablen de journalistes des différents médias nationaux, presse écrite, audiovisuelle ou élect Bensalah a évoqué «l'accompagnement des efforts des pouvoirs publics, qui n'ont eu de cesse de mobiliser tous les moyens disponibles, en cette conjoncture difficile, pour répondre aux préoccupations de la société et traduire sur le terrain la politique de l'Etat à travers des dispositions et des mesures à caractère social visant l'amélioration des conditions de vie, la prise en charge de la jeunesse et la mobilisation davantage de moyens au profit des régions du Sud et des Hauts plateaux» ainsi que «la promotion et l'élargissement du dialogue politique



à travers les cercles de débat, les programmes, les interviews et autres formes de travail journalistique en interaction avec la situation que connaît la scène nationale, en cette sensible conjoncture. Il a relevé, dans le même ordre d'idée «l'assiduité professionnelle à met-

tre en exergue la forte volonté des institutions et instances du pays à réunir les conditions de la transition de l'Algérie vers une nouvelle ère pour le parachèvement du processus de concrétisation des aspirations et revendications du peuple dans un climat de confiance».

## Le chef de l'Etat met en avant les conditions réunies pour aller vers un scrutin présidentiel le 12 décembre 2019

Le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, affirmé mardi que toutes les conditions étaient réunies pour aller vers un scrutin présidentiel, le 12 décembre prochain, «notamment à la faveur de la concrétisation de la plus grande partie des revendications exprimées par notre peuple lors de son Hirak pacifique et civilisationnel».

Dans un message à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la presse, le chef de l'Etat a déclaré que «certes, notre pays est face à une épreuve difficile, mais les solutions sont possibles avec tout ce qui a été assuré pour aller vers un scrutin présidentiel, le 12 décembre prochain, notamment à la faveur de la concrétisation de la plus grande partie des revendications exprimées par notre peuple lors de son Hirak pacifique et civilisationnel, et ce grâce à la réponse des institutions de l'Etat et à l'accompagnement de l'Armée nationale populaire (ANP), qui n'a ménagé aucun effort à s'acquitter, pleinement et perspicacement, de ses missions constitutionnelles».

«Au moment où notre pays, fort de l'adhésion de la majorité de notre peuple, se dirige résolument vers l'échéance présidentielle, je voudrais réitérer l'expression de ma gratitude à notre Armée, et particulièrement à son Commandement, qui a veillé à mettre l'Algérie à l'abri de toute manœuvre périlleuse et à se tenir au côté du peuple algérien», a-t-il ajouté.

Réitérant à ce propos, «l'engagement de l'Etat à faire face fermement à tout acte visant à perturber le processus électoral, à semer la confusion ou à provoquer des entraves partant d'intentions malveillantes et d'arrière-pensées, qui ne sauront tromper la vigilance et la maturité du peuple algérien», M.

Bensalah a exhorté les citoyens à «un sursaut national en se rendant massivement aux urnes pour élire un président de la République et édifier

ses institutions dans une Algérie nouvelle, capable de relever les défis actuels, aussi bien à l'intérieur qu'aux niveaux régional et international».

Par ailleurs, le chef de l'Etat a salué «les efforts de l'ensemble des patriotes, qui croient en une Algérie forte et souveraine, et qui suivent assidûment et sincèrement à sa sortie de la situation actuelle», assurant que «désormais, grâce à la persévérance et aux sacrifices des loyaux enfants de l'Algérie, et à la convergence des volontés jalouses de la Patrie, le processus politique inclusif autour de l'élection présidentielle est devenu un impératif incontournable».

Rappelant qu'«en prévision de l'échéance nationale décisive et historique pour notre Nation, le corps électoral a été convoqué, au lendemain de

la cristallisation des propositions de l'Instance nationale de dialogue et de médiation (INDM), consistant essentiellement en l'adoption de deux lois organiques relatives à l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) et au régime électoral», il a indiqué que l'ANIE a été installée «dans le cadre d'une démarche visant à asseoir un climat de confiance restaurée, et aujourd'hui nous aspirons à une plus grande conjugaison d'efforts nationaux, louables et dévoués, pour les semaines à venir», a-t-il dit.

«Le statu quo ne sert nullement notre peuple, et les médias, tous supports confondus, ont un important rôle à jouer pour contribuer à la réussite du processus électoral», a conclu le chef de l'Etat.

## LE MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX, BELKACEM ZEGHMATI : La prochaine présidentielle, «une bouée de sauvetage» offerte au peuple algérien

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Belkacem Zeghmati, a affirmé, mardi à Alger, que la prochaine élection présidentielle, prévue le 12 décembre prochain, était «une bouée de sauvetage offerte par les hommes intègres de ce pays aux Algériens». «La prochaine élection présidentielle est une bouée de sauvetage offerte par les hommes intègres de ce pays aux Algériens et que les plus consciencieux d'entre nous oeuvrent à mener vers une issue de secours de ce monde impitoyable où nombreux sont les conspirateurs qui guettent notre pays», a-t-il déclaré à l'ouverture d'une journée d'étude sur les contentieux en matière de sécurité sociale. Pour ce faire, a ajouté M. Zeghmati, «le peuple algérien en entier a rendez-vous avec une date historique pour tracer son chemin vers un avenir radieux en marchant sur les pas de nos aïeux dans l'abnégation au service de l'intérêt suprême de l'Algérie, notre seule et unique patrie». Par ailleurs, il a estimé que «si le problème de la corruption était globalement à l'origine de la situation économique actuelle, les événements que connaît la scène nationale depuis 8 mois sont de nature à faire perdurer ses dangers, étant donné que l'animosité persiste entre les membres de la même société, nourrie par des mains souillées par l'argent sale et qui profitent du statu quo afin de réaliser leurs visées et intérêts étroits».

## SITUATION SOCIALE DES JOURNALISTES : Des ateliers examineront les aspects juridiques

Le ministère de la Communication organisera des «ateliers» pour examiner les aspects juridiques liés à la situation sociale des journalistes, a annoncé, mardi à Alger, son inspecteur général, Ahmed Benzlikha, qualifiant de «légitimes» les droits revendiqués par ces derniers.

«Le ministère de la Communication ne lésinera sur aucun effort sur les plans organisationnel, administratif et juridique pour soutenir les journalistes dans leur noble mission et défendre leurs droits socio-économiques légitimes et ce, dans le cadre d'ateliers qui examineront tous les aspects juridiques», a déclaré M. Benzlikha.

Il s'exprimait à l'ouverture d'une rencontre d'évaluation de la situation de la presse nationale organisée par le Conseil national des Journalistes algériens (CNJA), la nouvelle organisation professionnelle, et coïncidant avec la Journée nationale de la presse, célébrée le 22 octobre de chaque année.

Le même responsable a ajouté que les ateliers en question seront sanctionnés par l'élaboration d'une «feuille de route commune et basée sur la réalité du terrain», exprimant le souhait que la rencontre d'aujourd'hui contribue à «redresser les dysfonctionnements» auxquels fait face la presse nationale.

Tout en rendant hommage aux représentants de ce «dur métier», il a tenu à souligner «la noblesse et le rôle social» qui leur incombent ainsi que «leurs efforts continus pour garantir le droit à la citoyenneté en rendant accessible l'information» pour leurs concitoyens.

Le représentant du ministère de la Communication a, en outre, considéré la Journée nationale de la presse comme étant «une des escales importantes célébrées par l'Algérie et symbolisant la recherche de la vérité ainsi que la défense de la justice», rappelant que le choix du 22 octobre a été dicté par le fait que cette date avait marqué le lancement de la publication engagée «El Mouqawama», durant la Guerre de libération nationale.

Pour sa part, le Président du CNJA, Yacine Boukhatechi, a relevé «les acquis» du secteur en même temps que les «innombrables lacunes» qui le caractérisent également, déplorant que «les investissements colossaux» consentis par le passé au profit de la presse nationale n'aient pas réussi à rendre celle-ci «professionnelle».

Une presse, a-t-il observé, qui soit «en mesure de redresser et de sensibiliser la société sur les dangers qui la guettent», avant de rappeler que plus de 150 titres «exercent dans le désordre et en dehors de toute autorité de régulation de l'activité journalistique».

Il en est de même, a-t-il poursuivi, pour les dizaines de chaînes de télévision activant «sans les moindres stratégies et objectifs», au moment où la présence de la presse électronique se développe «sans qu'aucune loi spécifique n'organise cette évolution de sorte à éviter les susceptibles dérapages».

En outre, l'intervenant a estimé qu'en dépit de l'existence, depuis 2012, d'une loi organique dédiée à la presse et la consécration d'une Journée nationale pour la presse, le secteur «continue de sombrer et les journalistes de désespérer en raison des pressions exercées sur eux, lesquelles portent atteinte non seulement à leur profession mais aussi à leur dignité humaine».

Nouvellement créé et doté d'un agrément provisoire, le CNJA a choisi la date symbolique du 22 octobre pour lancer l'opération d'adhésion de ses membres, sachant qu'à ce jour, il a été destinataire de quelques 600 demandes émanant des journalistes des secteurs public et privé, activant sur l'ensemble du territoire national, selon son premier responsable.

## LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE, HASSAN TIDJANI HADDAM : «Le ministère du Travail procède à la révision de la loi relative aux contentieux en matière de sécurité sociale»

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Hassan Tidjani Haddam a déclaré, mardi à Alger, que le ministère s'attelle à la révision de la loi 08-08 du 23 février 2008 relative aux contentieux en matière de sécurité sociale «pour garantir la pérennité du système de sécurité sociale à travers un recouvrement optimal».

Président en compagnie du ministre de la Justice, Garde des sceaux, Belkacem Zeghamati, l'ouverture d'une journée d'étude sur les contentieux en matière de recouvrement des cotisations de sécurité sociale, M. Haddam a précisé que le ministère du Travail «s'attèle à la révision de la loi 08-08 relative aux contentieux en matière de sécurité sociale pour se mettre au diapason des développements économiques de façon à garantir la pérennité du système de sécurité sociale à travers un recouvrement optimal».

Cette révision a pour principaux objectifs «la simplification des mesures de recouvrement, donner une force juridique au recouvrement par le rééchelonnement à travers la révision du recours judiciaire pour une flexibilité du recouvrement et introduire des mesures à même de faciliter et de réduire la durée de récupération des dettes et permettre aux employeurs créanciers, de bonne intention, de rembourser leurs dettes par tranches», a ajouté le ministre.

Les principales sources de financement du système de sécurité sociale sont les cotisations des employés et des employeurs «qui leurs permettent de bénéficier d'une protection sociale qui préserve leur dignité grâce à des performances et des services complémentaires et diversifiés», a rappelé M. Haddam.

Le ministre a fait savoir, dans ce cadre, que la Sécurité sociale avait lancé un programme «rigoureux» pour le recouvrement des cotisations par tous les moyens légaux car, a-t-il expliqué, le secteur rencontre de nombreuses difficultés qui entravent la pleine concrétisation de cet objectif.

Il s'agit notamment des mécanismes de recouvrement des créances de la Sécurité sociale par le biais des mesures de recouvrement forcé, souvent par voie de justice, a-t-il dit.

Il a en outre précisé que les rencontres régionales organisées par le ministère dans ce domaine avaient été couronnées par une série de recommandations mettant l'accent notamment sur «la nécessaire activation des mécanismes de règlement à l'amiable comme moyen efficace de règlement des contentieux avant de recourir à la justice et le renforcement de la formation conjointe entre les secteurs de la Sécurité sociale et de la Justice à travers l'intensification des sessions de formation en vue de rapprocher les vues s'agissant des problématiques qui se posent en matière d'application de la législation relative à la sécurité sociale». M. Haddam a, par ailleurs, souligné que cette Journée d'étude, organisée en coordination entre les ministères du Travail et de la Justice, visait à simplifier les mesures de contrôle des employeurs et les méthodes de déclaration des activités et des travailleurs et de versement des cotisations et à faire connaître les moyens de règlement administratif des contentieux au niveau des commissions de recours habilitées, ou, à défaut, par voie de justice en dernier ressort, ajoutant qu'elle était également l'occasion pour les participants d'échanger leurs expériences et de mettre à jour leurs connaissances en la matière, notamment concernant les textes juridiques et réglementaires en vigueur.

APS

## LE MINISTRE DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS, DADA MOUSSA BELKHIR : «Les préparatifs du baccalauréat professionnel à un stade avancé»

Les préparatifs relatifs au baccalauréat professionnel sont à un stade «très avancé», a dévoilé mardi à Tipasa le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Dada Moussa Belkhir.

«La commission en charge de la mise au point du cadre juridique et de la configuration de ce baccalauréat professionnel, a déjà accompli près de 70 % de la tâche qui lui a été confiée», a assuré le ministre dans une déclaration à la presse, à l'issue d'une visite de travail dans la wilaya.

Il a ajouté que la dite commission, qui «se réunit chaque semaine en coordination avec les services de la Fonction publique, et des secteurs de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur», verra l'adhésion d'autres départements ministériels, dont ceux de l'Industrie, l'Agriculture, le Tourisme et l'Énergie.

Assurant, en outre, que le baccalauréat professionnel, bénéficiera du «même niveau d'évaluation» que le baccalauréat de l'enseignement secondaire, M.

Dada Moussa Belkhir a souligné la mise au point en cours, par la commission suscitée, «des mécanismes juridiques y affé-

rents, notamment concernant l'orientation directe des élèves, ou après un concours».

«Nous sommes en attente d'une réponse de cette commission au sujet de l'orientation directe des élèves non admis au BEM pour la préparation de ce BAC professionnel, ou de leur laisser le choix, parallèlement aux élèves ayant le niveau de 2<sup>ème</sup> année secondaire», a informé le ministre, à ce sujet.

La décision de lancement du BAC professionnel par le ministère de tutelle vise, en premier lieu «la résorption de la déperdition scolaire», a-t-il rappelé.

Le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels a souligné, à ce titre «l'impérative orientation de son secteur vers la formation à la demande», en coordination avec les ministères concernés et les entreprises économiques «suivant les priorités du marché du travail», et partant «offrir de meilleures opportunités d'intégration

professionnelle aux stagiaires», a-t-il estimé.

Cette orientation, a-t-il dit, «est en conformité avec les objectifs fixés par la tutelle, visant un taux de 80% de stagiaires dans le mode de formation par apprentissage, devenu désormais «prioritaire» comparativement au mode résidentiel». Sachant que ce taux est de pas plus de 50% dans certaines wilayas, selon le ministre.

Concernant la rentrée de septembre dernier, Dada Moussa Belkhir a indiqué que la première évaluation de cette session fait cas de l'inscription pour la «première fois depuis plusieurs années, de plus de 358.000 stagiaires, à l'échelle nationale, dans



différentes spécialités de formation». Durant cette visite à Tipasa, le ministre, qui était accompagné du wali, a procédé à la baptisation d'un institut de formation professionnelle, ouvert cette année, du nom de «Chahid Erakiza Athmane», tombé au champ d'honneur en 1957.

Il s'est, également, rendu au Centre d'excellence de formation dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) de Bou Ismail.

## LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, SALAH-EDDINE DAHMOUNE : «La généralisation de l'énergie solaire aux établissements scolaires «une des priorités de l'Etat»

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire, Salah-Eddine Dahmoune, a affirmé mardi à Khenchela que la généralisation de l'énergie solaire aux établissements scolaires à travers le pays s'inscrit «parmi des priorités du programme de l'Etat algérien». Lors de la cérémonie de mise en service de l'école primaire «le moudjahid Siad Belkacem» à Khenchela, le ministre a indiqué que les efforts de l'Etat sont poursuivis pour mettre à la disposition des établissements scolaires tout ce qui est nécessaire notamment en matière d'énergies renouvelables dont le solaire. M. Dahmoune a donné des instructions aux responsables

du secteur des équipements publics pour encourager le recours à l'énergie solaire en introduisant une clause dans les cahiers de charges sur l'exploitation de cette énergie dans les projets des établissements en cours de réalisation. Il a également ajouté qu'à l'avenir, une grande importance sera accordée à l'éducation physique et en faire une matière fondamentale dans le programme pédagogique du palier primaire.

Le ministre de l'Intérieur a fait état, en outre, d'une étude en cours en exécution des instructions du Premier ministre, pour recourir à l'avenir aux manuels scolaires électroniques dont l'adoption «hâtera le pro-

cessus de l'abandon du livre en papier dont le poids pèse actuellement lourd dans le cartable de l'écolier», a-t-il dit.

Le ministre a présidé à l'occasion, la distinction de proches du défunt moudjahid Siad Belkacem dont le nom est donné à cet établissement, assurant que cette baptisation reflète «la reconnaissance affichée par l'Etat pour ces héros». Le ministre poursuivra sa visite dans la wilaya en compagnie du ministre des Ressources en Eau, Ali Hamam, pour la mise en service de la station d'épuration des eaux usées dans la commune d'El Mehmal avant de rencontrer la société civile au siège de la wilaya.

## FISCALITÉ

### Restructuration des régimes fiscaux pour une meilleure justice fiscale

Le Directeur général des impôts, Kamel Aissani, a affirmé mardi à Alger que la restructuration des régimes fiscaux prévue dans le projet de loi de finances 2020 visait à consacrer le principe d'égalité fiscale.

Intervenant devant la Commission des Finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Aissani a indiqué que les nouvelles dispositions concernaient en particulier la réduction du seuil d'imposition à l'impôt forfaitaire unique (IFU) de 30 à 15 millions de dinars, notant que le régime en question exclut les personnes morales (entreprises).

Il a ajouté que le régime de déclaration inhérent aux bénéfices non commerciaux (BNC) pour les revenus ne dépassant pas 15 millions de dinars sera réintroduit.

«Ces mesures seront susceptibles de simplifier davantage le régime fiscal dans son volet relatif aux professions libérales et d'améliorer la rentabilité de l'IFU, en plus de corriger certains aspects d'injustice fiscale à l'égard des citoyens, en limitant l'IFU

aux petits commerçants. Dans ce contexte, M. Aissani a estimé qu'«il n'est pas raisonnable qu'un simple coiffeur, à titre d'exemple, bénéficie de l'impôt forfaitaire de la même manière que ceux qui exercent des professions libérales aux revenus élevés». Pour M. Aissani, le système fiscal actuel a causé de grands dysfonctionnements, l'importateur pouvant s'acquitter d'impôts moins élevés que le salarié qui est soumis d'office à l'impôt sur le revenu global (IRG), alors que l'importateur bénéficie de l'impôt forfaitaire basé sur la déclaration de ses revenus.

Les dispositions fiscales contenues dans le projet de loi de finances comportent également l'imposition d'un impôt sur le revenu d'une valeur comprise entre 10 et 15%, pour les activités de consulting parmi les activités de recherches et d'enseignement et la hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, en vue de financer les communes et réduire de 80 % à 30 %, le montant de l'abattement appliqué sur les contrats portant sur l'utilisation de logi-

ciels informatiques. Des amendements concernant également des modalités d'élaboration des attestations pour le transfert de fonds à l'étranger par les entreprises étrangères activant en Algérie, porteront sur l'obligation de soumettre ce document aux transactions commerciales ou découlant des activités à caractère économique, excluant toutefois les frais des soins à l'étranger, les bourses de formation et les frais d'inscription aux séminaires. Par ailleurs, M. Aissani a mis l'accent sur l'impératif de revoir les exonérations fiscales, en maintenant uniquement celles qui prouvent leur rentabilité et leur impact positif sur l'économie nationale.

Un travail est en cours pour renforcer les capacités humaines et logistiques de la direction des impôts pour plus d'efficacité dans le recouvrement fiscal, a-t-il indiqué, notant que la valeur des recouvrements restants depuis des années a dépassé 5.400 milliards de dinars.

«Par expérience, si le recouvrement n'est pas effectué durant les premiers mois, il n'est jamais

effectué», a-t-il dit, ajoutant que l'Algérie a récemment demandé à des experts du Fonds monétaire international (FMI) de recourir au consulting concernant les procédés à suivre pour recouvrements restants».

Lors de cette séance présidée par Tarek Tridi, président de la commission, les membres ont posé des préoccupations relatives au système fiscal en Algérie, notamment en ce qui concerne la modernisation, la numérisation et l'égalité entre les personnes en charge de l'impôt et la nécessité d'une coopération entre la direction des impôts et les organismes restants pour renforcer le contrôle et l'importance de mettre le citoyen au fait des développements du cadre juridique organisé, particulièrement les sanctions dues à un retard ou au non paiement de l'impôt».

Les membres de la commission ont mis en garde contre l'excès de l'augmentation des impôts et des taxes au détriment des capacités des entreprises algériennes sans prendre en considération la situation économique difficile que traverse le pays.



## ALGÉRIE-AFRIQUE-RUSSIE Sotchi s'apprête à accueillir le 1<sup>er</sup> Sommet Russie-Afrique en présence de l'Algérie

La ville de Sotchi (Russie) s'apprête à accueillir le 1er Sommet Russie-Afrique et son Forum d'Affaires, qui se tiendront les 23 et 24 octobre courant, en présence du Chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah.

Sotchi, la cité balnéaire du Sud de la Russie, qui a fait peau neuve en 2014 à l'occasion des jeux olympiques d'hiver qu'elle avait abrités, est la destination d'une cinquantaine de chefs d'Etats et de Gouvernements de pays africains, ainsi que les dirigeants des plus grandes organisations et associations de la région.

La délégation algérienne, conduite par le Chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, comprend le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, le ministre des Finances, Mohamed Loukal et le ministre de l'Energie, Mohamed Arkab.

Accordant une importance de premier degré à l'événement, les autorités russes ont renforcé la ville par d'importants moyens humains et matériels pour sa réussite.

Le Sommet et le Forum se tiendront sous la coprésidence de Vladimir Poutine, président de la Fédération de Russie, et de Abdelfattah Al-Sissi, président de la République arabe d'Egypte, dont le pays assure actuellement la présidence tournante de l'Union africaine (UA).

Deux importants événements seront au menu des travaux du Sommet, à savoir le forum économique, prévu le 23 octobre, et le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui se tiendra



le 24 octobre. Ce dernier sera sanctionné par l'adoption d'une Déclaration finale.

Les sessions plénières du Sommet constitueront une occasion pour aborder plusieurs questions d'actualité internationale et celles d'intérêt majeur pour la Russie et les pays africains, a appris l'APS auprès des organisateurs.

Durant le sommet une attention particulière sera accordée à l'état des relations russo-africaines et à leurs perspectives, notamment en matière de développement des échanges dans les domaines politique, économique, humanitaire, culturel et autres.

Des solutions y seront proposées pour un développement accéléré et cohérent de l'ensemble de la coopération russo-africaine, a-t-on expliqué.

Un échange de vues, approfondi, aura égale-

ment lieu pour parvenir à coordonner les efforts consentis dans la lutte contre le terrorisme, la criminalité transfrontalière et autres défis et menaces dont la sécurité régionale et mondiale fait face.

Parallèlement au sommet, la ville de Sotchi accueillera le Forum économique Russie-Afrique, les 23 et 24 octobre courant.

Le Forum réunira également les Chefs d'Etat africains et des représentants des milieux des affaires et des services publics russes, africains et internationaux, ainsi que des organisations africaines de coopération.

Il servira de plateforme pour les réunir les conditions favorables pour le développement des relations économiques et commerciales entre la Fédération de Russie et les pays africains.

A l'issue du Forum une série de contrats dans le domaine économique et commercial et en matière d'investissements devrait être signée, selon la même source.

Par ailleurs, une exposition d'opérateurs économiques sera organisée pour mettre en exergue les potentiels du progrès économique, scientifique, écologique et culturel pouvant être au centre des intérêts de la coopération commune visée.

Les exposants présenteront des projets scientifiques et des technologies de pointe dans des domaines comme les industries minière et chimique, l'ingénierie, l'énergie, l'agriculture et le transport, la santé, l'industrie militaire, ainsi que d'autres domaines prometteurs en termes d'investissements et d'échange entre la Russie et les pays africains.

## ALGÉRIE-AFRIQUE Tindouf : la manifestation économique «El- Mouggar» prévue en novembre prochain (Wilaya)

La manifestation économique et commerciale «El-Mouggar» est prévue à la mi-novembre prochain, a-t-on appris mardi des services de la wilaya de Tindouf.

Relancée après une absence depuis 1975, cette manifestation internationale fait l'objet actuellement d'intenses préparatifs pour être au rendez-vous avec les participants, opérateurs algériens et africains, ainsi que de la République Arabe Saoudite Démocratique (RASD), ont indiqué les mêmes services.

Ce rendez-vous économique et commercial devra ouvrir de nouvelles perspectives de développement économique dans la région à la satisfaction des promoteurs algériens et leurs homologues africains pour dynamiser les activités commerciales d'antan (1970), notamment entre les régions frontalières, a-t-on estimé.

Cette manifestation est également consolidée par l'ouverture du poste frontalier terrestre «Mustapha Ben Boulaidé» entre l'Algérie et la Mauritanie constituant une opportunité fructueuse pour promouvoir la coopération commerciale entre les populations de la bande frontalière, l'encouragement des échanges commerciaux et la propulsion du développement avec les pays voisins, selon la même source.

Plus de 50 opérateurs économiques et commerciaux algériens devront prendre part, au cotés de leurs homologues africains, à cette manifestation leur permettant de tisser de nouvelles relations commerciales et d'exposer leurs produits.

«El-Mouggar» constitue également une nouvelle ressource pour la commune de Tindouf, à même de contribuer à la promotion des conditions de création d'une base logistique, de stockage, de transport, de transit et de dédouanement des marchandises, ont souligné les services de la wilaya.

## ALGÉRIE-EAU-MONDE Environnement: le rôle de la femme, des jeunes et de l'école dans l'économie verte souligné à Dubaï

La ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, Fatima-Zahra Zerouati a pris part, mardi à Dubaï (Emirats Arabes Unis), à la 5e session sur le rôle de la femme, des jeunes et de l'école dans la cristallisation de l'approche de l'économie verte, organisée dans le cadre du Sommet mondial de l'économie verte 2019, a indiqué un communiqué du ministère.

Lors des travaux de cette session, Mme Zerouati a affirmé que «l'économie verte doit prendre en considération la protection des écosystèmes et le développement des secteurs verts innovants et à haute valeur ajoutée qui contribueront au renforcement de l'esprit d'initiative et à la création de postes d'emploi notamment au profit des jeunes et des femmes, outre le renforcement du développement durable».

La ministre a mis en avant les efforts consentis par le secteur, en vue de développer une culture environnementale au sein de l'école, notamment à travers la convention signée avec le ministère de l'Education pour doter 2.500 écoles d'équipements utilisés pour le tri sélectif, en vue d'inculquer aux enfants la manière d'accéder au nouveau modèle de l'économie verte et ouvrir des ateliers de création aux enfants. Lors des travaux de ce sommet, Mme Zerouati a été distinguée par l'Organisation mondiale de l'Economie verte, en reconnaissance des efforts consentis par l'Algérie en vue de promouvoir l'économie verte, reposant sur la création de richesses et de postes d'emploi dans le cadre du développement des métiers verts. En marge de ce sommet, la ministre a visité une exposition sur les techniques des eaux, de l'énergie et de l'environnement «WETEX 2019», qui se veut une plateforme servant à exposer les techniques innovantes dans le domaine des énergies propres et renouvelables, de l'environnement et des solutions vertes. Mme Zerouati avait affirmé dimanche à Dubaï que l'économie verte était un pilier essentiel pour le développement devant contribuer à la diversification de l'économie et à la création d'emplois.

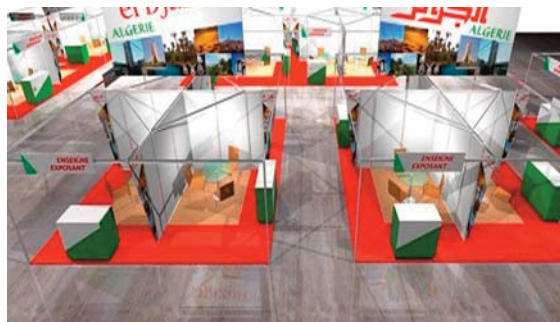
## ALGÉRIE-NIGER

### Exposition algérienne au Niger : départ à Alger d'une caravane de produits nationaux vers Niamey

Une caravane de produits algériens prendra la route au départ d'Alger mercredi à destination de Niamey, capitale du Niger, où se déroulera une exposition spécifique algérienne début novembre, a indiqué mardi le ministère du Commerce dans un communiqué.

La caravane transportant des produits algériens destinés à participer à cette exposition prendra la route au départ du siège de la Société des Foires et Expositions (Safex). Prévue du 6 au 12 novembre, l'exposition spécifique des produits algériens regroupera des producteurs nationaux activant dans divers secteurs d'activité, précise la même source.

Cet événement «sera une opportunité pour les opérateurs algériens de nouer des relations de partenariat avec leurs homologues nigériens et de faire connaître le



produit algérien auprès des consommateurs nigériens», explique le communiqué.

La surface dédiée aux produits nationaux sera de 900 m<sup>2</sup> et la caravane sera composée de cinq (5) camions du groupe public Logistans, transportant les produits

de 24 exposants nationaux. A noter que cette opération s'inscrit dans la dynamique de relance et de promotion des exportations hors hydrocarbures et la nouvelle politique de positionnement de l'Algérie aux manifestations économiques à l'étranger.

## PROJET DE LOI SUR LES HYDROCARBURES :

## Plusieurs impôts, taxes et redevances proposées

Le régime fiscal applicable aux activités amont, à l'exclusion des activités de prospections, contenu dans le projet de loi sur les hydrocarbures est constitué de plusieurs impôts, taxes et redevances. Le projet de loi, dont l'APS détient une copie, comprend notamment les modalités de la taxe superficielle, la redevance des hydrocarbures, l'impôt sur le revenu des hydrocarbures (IRH), l'impôt sur le résultat, l'impôt sur la rémunération du co-contractant étranger, la redevance forfaitaire sur la production anticipée, ainsi que la taxe foncière sur les biens. «À l'exception de l'impôt sur le résultat et de la taxe foncière, l'unité fiscale à considérer pour la détermination de la redevance hydrocarbures et des impôts et taxes, est le périmètre couvert par la concession amont ou le contrat d'hydrocarbures», lit-on dans l'article 163 du projet de loi. Il est également indiqué que les formalités relatives à la déclaration et au paiement des taxes, des impôts et des redevances mis à la charge de l'Entreprise nationale ou des parties contractantes, selon le cas peuvent être effectuées par l'opérateur amont. «Sans préjudice des dispositions du présent projet de loi concernant, notamment, les impôts, taxes et redevances, ainsi que l'assiette, les taux et les règles de recouvrement, les activités amont sont soumises aux autres règles procédurales prévues par la législation et le règlementation fiscales en vigueur», selon le même texte. Pour ce qui est de la taxe superficielle, elle est déclarée et payée annuellement pendant la durée de la concession amont ou du contrat d'hydrocarbures, à compter de l'entrée en vigueur, précise le projet de loi. Elle est payée, selon la même source, par «l'Entreprise nationale dans le cas d'une concession amont, d'un Contrat de Partage de Production ou d'un contrat de services à risque, et par les parties contractantes dans le cas d'un contrat de participation». La taxe superficielle s'applique «au périmètre couvert par la période de recherche, la surface objet d'une rétention et au périmètre d'exploitation». Concernant la redevance hydrocarbures, il est stipulé que «toute quantité d'hydrocarbures extraite à partir du périmètre d'exploitation et décomptée au point de mesure après les opérations de traitement est soumise au paiement d'une Redevance Hydrocarbures mensuelle».

## La taxe spécifique sur le torchage de gaz et la redevance hydraulique y figurent aussi

Sont exclues pour le calcul de ce type de redevance «des quantités d'hydrocarbures qui sont soit consommées pour les besoins de production, soit perdues, sans négligence, avant le point de mesure, soit réinjectées dans le ou les gisements, à condition que ces gisements aient fait l'objet du Plan de développement approuvé ou du plan conjoint de développement et d'exploitation approuvé», lit-on encore dans le document.

«Les quantités d'hydrocarbures décomptées au point de mesure sont augmentées des quantités prélevées avant le point de mesure à l'exception de celles exclues», stipule la future loi. «Dans le cas où la production d'hydrocarbures du Périmètre d'Exploitation est traitée dans les installations d'un périmètre d'exploitation couvert par une autre concession amont ou un autre contrat d'hydrocarbures, les quantités d'hydrocarbures afférentes à chaque périmètre d'exploitation seront réparties sur une base équitable», précise l'article 169 du projet de loi.

D'autre part, les quantités d'hydrocarbures consommées ou perdues, qui sont exclues du calcul de la redevance hydrocarbures, «doivent être limitées à des seuils techniquement admissibles, prévus dans le plan de développement approuvé». Concernant l'impôt sur le revenu des hydrocarbures (IRH), il est indiqué que «le revenu des hydrocarbures obtenu au titre de la production des hydrocarbures issue du périmètre d'exploitation couvert par une concession amont ou un contrat d'hydrocarbures est soumis annuellement à l'impôt sur le revenu des hydrocarbures». Cet impôt est payé par l'Entreprise nationale dans le cas d'une concession amont, d'un contrat de Partage de Production ou d'un Contrat de Service à Risque et par les parties contractantes dans le cas de contrat de participation. Quant à l'impôt sur les résultats, il concerne, selon le même texte, «le résultat de l'exercice réalisé par l'Entreprise nationale en exécution de concession amont, des contrats de partage de production, des contrats de service à risque ou par chaque personne ou partie à un contrat de participation». Pour ce qui est de l'impôt sur la rémunération du co-contractant étranger, il est indiqué que «la rémunération brute du co-contractant étranger au titre d'un contrat de partage de production ou d'un contrat de services à risque, déterminée conformément aux dispositions contractuelles, est soumise annuellement à cet impôt». Dans le cas où la rémunération brute du co-contractant étranger est déterminée en nature, la valorisation des quantités concernées est effectuée par application des prix définis conformément au contrat d'hydrocarbures, selon la future loi. Le taux de cet impôt est fixé à 30% de la rémunération brute. Enfin, pour la redevance forfaitaire sur la production anticipée, il est précisé que «la production anticipée est soumise exclusivement au paiement de cette redevance». Elle est calculée sur la base de valeur de la production définie par les dispositions du projet de loi et l'application d'un taux fixé à 50%. D'autres droits et taxes applicables aux activités d'hydrocarbures sont également contenus dans le texte, à savoir la taxe spécifique sur le torchage de gaz, la redevance hydraulique, des exemptions fiscales et parafiscales et douanières, ainsi que des règles de financement des activités amont.

APS

## Réduire l'exposition financière de Sonatrach par le partenariat

Le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, a appelé lundi à une «réforme profonde» du système international de propriété intellectuelle afin d'assurer l'équilibre entre les intérêts de chaque pays.

Le projet de loi sur les hydrocarbures tend à relancer l'activité dans le secteur par le partenariat avec des capitaux privés, réduisant ainsi l'exposition financière de Sonatrach, a expliqué un exposé des motifs, dont l'APS a obtenu une copie. «Compte tenu de l'état préoccupant des lieux sur le ralentissement de l'activité en amont de l'industrie pétrolière nationale, qui a conduit au déclin de nos réserves prouvées et du niveau de notre production, la future loi a pour objectif essentiel de relancer l'activité dans le secteur à travers le partenariat avec des capitaux privés, afin de réduire l'exposition financière de Sonatrach qui supporte seule les risques de l'activité d'exploration», a précisé le même document destiné aux Parlementaires. En plus, le projet de loi poursuit plusieurs principales finalités. Il s'agit en l'occurrence de «favoriser le développement et l'exploitation sûre, durable et optimale des ressources en hydrocarbures y compris les non-conventionnelles et offshore, satisfaire les besoins en énergie de la collectivité nationale et assurer la sécurité de son approvisionnement à long terme».

Il est également question aussi de «promouvoir la préservation et la protection de l'environnement tout en garantissant la sécurité des personnes et des installations». Pour relancer l'activité dans le secteur à travers le partenariat avec des capitaux privés, la démarche consiste à «aménager le cadre institutionnel pour éliminer les lourdeurs du cadre administratif, qui grèvent les coûts de production, et introduire un régime fiscal simplifié et

compétitif afin d'inciter la participation des partenaires étrangers».

Ainsi, la flexibilité du dispositif proposé permet, en cas de succès, des résultats économiques acceptables aussi bien pour le partenaire étranger que pour l'Entreprise Nationale tout en garantissant des revenus appréciables pour l'Etat, selon le document.

## Renforcer la liberté d'action de Sonatrach

Il est également affirmé dans ce cadre que le «recours au partenariat n'est pas une fin en soi». Cependant ce dernier «permet d'accélérer le processus de relance de l'activité d'exploration et de production afin de renouveler des réserves qui s'épuisent rapidement et d'améliorer le taux de récupération des gisements découverts», selon l'exposé des motifs.

Selon le document «la liberté d'action de l'Entreprise Nationale n'est pas entravée». Ainsi, Sonatrach continuera à exercer ses activités en amont soit seule soit en partenariat avec un ou plusieurs partenaires, tout en «modulant sa participation au financement des investissements d'exploration et de développement».

«Le partenariat lui permet de renforcer son efficacité et d'optimiser ses actions dans le secteur», a précisé la même source.

À l'égard des partenaires étrangers, les rédacteurs du projet de loi indiquent que pour attirer de nouveaux investissements étrangers dans le secteur des hydrocarbures, des «mesures incitatives» ont été introduites dans la future loi telle que la simplification de toutes les démarches administratives et opérationnelles pour l'exercice des activités



pétrolières et réduction des coûts et des délais qui pourraient entraver le bon fonctionnement de ces activités.

Il est question aussi d'assurer un retour sur l'investissement acceptable pour le partenaire étranger et comparable à celui qui pourrait être offert par des pays concurrents. Toutefois, l'exercice de ces activités pétrolières ne peut être effectué au détriment des aspects relatifs à la santé des personnes, à la sécurité des installations et à la protection de l'environnement notamment les ressources en eau.

C'est pourquoi le projet de loi accorde «une grande importance» au respect des principes qui s'attachent au développement durable et au renforcement du contrôle durant tout le cycle de vie des installations.

## Préservation des hydrocarbures: le rôle de l'Etat réaffirmé

Le projet de loi réaffirme, par ailleurs, «le rôle de l'Etat dans la préservation des ressources naturelles en hydrocarbures à travers leur exploitation d'une manière optimale. Cela se fera aussi avec les meilleures pratiques et standards internationaux et dans l'allocation de ces ressources notamment pour satisfaire les besoins du marché national en gaz

naturel et en produits pétroliers».

«Une valorisation plus intense des potentialités latentes du secteur des hydrocarbures ne peut que favoriser la poursuite des réformes économiques et le rétablissement des équilibres financiers de l'Algérie grâce à la stabilisation, voire l'amélioration attendue des recettes fiscales pétrolières, a souligné le document.

Cependant, le projet loi ne se limite pas à la maximisation des recettes fiscales. Il se rapporte aussi à la promotion du développement économique et social du pays à travers des dispositions spécifiques. Ces dispositions sont relatives au recours, en priorité, aux biens et services produits en Algérie et à l'utilisation d'une façon privilégiée de la main-d'œuvre nationale dans les activités pétrolières et ce à travers des actions de recrutement et de formation de jeunes diplômés, a expliqué le même exposé.

Pour rappel, le projet de loi sur les hydrocarbures a été adopté dimanche (13 octobre) par le Conseil des ministres. Ce même projet de loi a été transmis dimanche dernier à la Commission des affaires économiques, de développement, d'industrie et du commerce de l'Assemblée populaire nationale.

## 238 ARTICLES POUR

Le projet de loi sur les hydrocarbures, dont l'APS a obtenu une copie, est composé de 238 articles déterminant le régime juridique, le cadre institutionnel, le régime fiscal applicable aux activités en amont, ainsi que les droits et obligations des personnes exerçant les activités d'hydrocarbures.

Adopté dimanche, 13 octobre courant, par le Conseil des ministres, le projet de loi stipule notamment dans ses articles qu'il était impératif que «l'ensemble des moyens soit mis en œuvre en vue d'une conservation des gisements et d'une récupération économique optimales des hydrocarbures, en veillant à limiter le taux d'épuisement de ces ressources, le tout dans le respect des règles de protection de l'environnement».

Les activités d'hydrocarbures sont conduites en appliquant «les meilleures techniques et pratiques internationales afin de prévenir, réduire, et gérer les risques y associés», stipule encore l'article 6 du projet de loi, qui précise que «les règles de conservation des gisements d'hydrocarbures sont fixées par voie réglementaire».

Ainsi, «nul ne peut entreprendre des activités d'hydrocarbures s'il ne possède pas les capacités techniques

et/ou financières nécessaires pour les mener à bien, et s'il n'a pas été préalablement autorisé conformément aux dispositions de la présente loi», exige le même texte. Dans son chapitre relatif «Aux principes», il est indiqué que les dispositions du projet de loi s'appliquent «aux activités d'hydrocarbures conduites sur le territoire terrestre et dans les espaces maritimes sur lesquels l'Etat exerce sa souveraineté ou ses droits souverains». Par ailleurs, dans son article 5, le projet de loi décrète que «conformément aux dispositions de l'article 18 de la Constitution, les hydrocarbures découverts ou non découverts situés dans le sol et le sous-sol du territoire terrestre et des espaces maritimes, sur lesquels l'Etat exerce sa souveraineté ou ses droits souverains, sont la propriété de la collectivité nationale».

L'Etat en assure ainsi la gestion dans «une perspective de développement durable et la valorisation dans les conditions prévues par le projet de loi», lit-on encore. En outre, le projet de loi affirme que l'exercice des activités d'hydrocarbures constituait un «acte de commerce»: «Toute personne peut exercer une ou plusieurs de ces activités,

▶ ▶ ▶



## Trois formes de contrats en faveur de l'investissement

Trois formes de contrats sont proposés dans le projet de loi sur les hydrocarbures pour assurer plus d'attractivité dans le secteur et épargner les ressources financières de la compagnie nationale, Sonatrach, en matière d'investissement.

«Les contrats d'hydrocarbures à conclure par l'Entreprise nationale avec ou plusieurs co-contractant(s) prennent l'une des formes suivantes: un contrat de participation, un contrat de partage de production ou un contrat des services à risque», lit-on dans l'article 76 du projet de loi, dont l'APS a obtenu une copie. S'agissant du contrat de participation, il organise entre les parties contractantes les modalités d'exercice, à l'intérieur du périmètre, des activités de recherche et en cas de découverte d'un ou de plusieurs gisement(s) commercialement exploitables, des activités d'exploitation. Ce contrat fixe les droits et les obligations des parties contractantes, y compris les obligations de financement de chacune d'elles, pendant la période de recherche et en cas de découverte d'un gisement commercialement exploitable pendant la période d'exploitation, et ce, en tenant compte des taux de participation des personnes constituant les parties contractantes. «Les hydrocarbures extraits en exécution du contrat de participation deviennent la propriété des parties contractantes au Point de Mesure. Chacune des parties contractantes dispose des hydrocarbures extraits qui lui reviennent, sous réserve des dispositions des articles 67, 121 et 122 du projet de loi. Ces hydrocarbures sont soumis à «la fiscalité applicable aux parties contractantes», selon l'article 79 de texte. Pour ce qui est du contrat de partage de production, l'organisme entre les parties contractantes les modalités d'exercice, à l'intérieur du périmètre, des activités de recherche et en cas de découverte d'un ou plusieurs gisements commercialement exploitables, des activités d'exploitation. Ce type de contrat définit les mécanismes de partage de production, notamment la production destinée au remboursement des coûts pétroliers et à la rémunération du co-contractant étranger, l'ordre de priorité de remboursement des coûts pétroliers, ainsi que les modalités et les limites d'enlèvement des quantités d'hydrocarbures lui revenant, conformément aux dispositions du projet de loi. «Sous réserve des dispositions prévues aux articles 112 et 113, les installations réalisées en exécution d'un contrat de partage de production sont la propriété de l'Entreprise nationale. Les hydrocarbures extraits deviennent au Point de Mesure la propriété de l'Entreprise nationale qui s'acquitte de la fiscalité qui lui est applicable, conformément au projet de loi», souligne l'article 83 de la future loi. Dans le même article, il est stipulé que «la rémunération du Co-contractant étranger est soumise à l'impôt sur la rémunération. Le co-contractant étranger dispose librement de la part de production lui revenant au titre du remboursement des coûts pétroliers et de sa rémunération nette au Point de livraison, conformément aux conditions et modalités définies» dans le contrat de partage de production. Quant au troisième type de contrat contenu dans le projet de loi, à savoir le contrat de services à risque, l'organisme entre les parties contractantes les modalités d'exercice à l'intérieur du périmètre, des activités d'exploitation et le cas échéant, de recherches suivant les conditions et les modalités qu'il définit. Ce contrat définit les mécanismes de partage de revenus, destinés au remboursement des coûts pétroliers et à la rémunération du co-contractant étranger, l'ordre de priorité de remboursement des coûts pétroliers, ainsi que la limite de la part des revenus du co-contractant étrangers. Les hydrocarbures extraits deviennent au Point de Mesure, la propriété de l'Entreprise nationale qui s'acquitte de la fiscalité applicable, selon la même source. Pour la conclusion des contrats hydrocarbures, l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) octroie par un acte d'attribution le droit aux parties contractantes d'exercer les activités de recherche et/ou d'exploitation sur un périmètre. (

ALGÉRIE:

## Le taux d'inflation à 2,4 % sur un an en septembre 2019 (ONS)

L'évolution des prix à la consommation en rythme annuel de l'Algérie a été de 2,4% jusqu'à septembre 2019, a appris mardi l'APS auprès de l'Office national des statistiques (ONS).

L'évolution des prix à la consommation en rythme annuel jusqu'au mois de septembre 2019, qui est le taux d'inflation moyen annuel calculé en tenant compte des 12 mois, allant d'octobre 2018 à septembre 2019, par rapport à la période allant d'octobre 2017 à septembre 2018.

Quant à la variation mensuelle des prix à la consommation, qui est l'indice brut des prix à la consommation durant le mois de septembre 2019 par rapport au mois d'août de la même année, elle est de +1,2%, selon les données de l'ONS.

En termes de variation mensuelle et par catégorie de produits, les prix des biens alimentaires ont affiché une hausse de 2,3% en septembre dernier par rapport au mois précédent. Cette variation haussière est induite, essentiellement, par une hausse de 4,6% des prix des produits agricoles frais, relève l'Office. En effet, cette variation haussière mensuelle des prix des produits agricoles frais s'ex-

plique, notamment, par une augmentation des prix des fruits (+28,8%), les légumes (+7,4%), la viande de poulet (+19,8%) et les œufs (+4,2%).

Par ailleurs, l'Office relève que le prix de la pomme a reculé de près de -10,2% en septembre et par rapport au mois d'août dernier. Pour les prix des produits alimentaires industriels (agroalimentaires), ils ont enregistré une relative stagnation en septembre, selon la même source.

S'agissant des produits manufacturés et les services, ils ont connu des légères hausses respectivement de +0,5% et de +0,1%. Par groupe de biens et services, l'augmentation des prix a touché essentiellement le groupe des habillements, chaussures avec une hausse de 1,3% et ceux du groupe de l'éducation culture et loisirs avec (+1,7%). Le reste des groupes de biens et services s'est caractérisé, soit par des variations modérées, soit par des stagnations, note encore l'Office. Durant les neuf premiers



mois de 2019, l'ensemble des prix à la consommation ont enregistré une hausse de 2,01%, par rapport à la même période de 2018, relève l'ONS.

Cette hausse a été tirée, essentiellement, par les produits alimentaires industriels, les biens manufacturés et enfin les services, détaille l'organisme national des statistiques. En effet, les produits alimentaires industriels ont connu durant les neuf premiers mois de 2019 et par rapport à la même période de l'année

dernière, une hausse de (+1,46%). Les biens manufacturés est les services ont augmenté respectivement de 4,08% et de +3,47% durant la même période de comparaison. Par ailleurs, l'ONS a indiqué que les prix des biens alimentaires ont connu une légère baisse de -0,23%, induite notamment, par un recul de 1,89% des produits agricoles frais durant la même période de comparaison. Pour rappel, le taux d'inflation de l'Algérie avait atteint 4,3% en 2018.

OUARGLA:

## Ouverture du salon Hassi-Messaoud Expo 2019 avec quelque 200 participants

Quelque 200 exposants prennent part au 8ème salon international Hassi-Messaoud Expo, fournisseurs de produits et services pétroliers et gaziers, qui a ouvert mardi ses portes au public. Inauguré par les autorités de la wilaya d'Ouargla, l'événement est dédié aux professionnels des hydrocarbures concernés par les différents segments de l'activité pétrolière et gazière, l'investissement dans le domaine des hydrocarbures, dans ses volets réalisation, services et maintenance, l'instrumentation et le contrôle industriel, les lubrifiants industriels destinés au secteur hydrocarbures et autres activités. Selon les organisateurs, en l'occurrence «Petroleum Industry

Communication», ce salon international Hassi-Messaoud Expo, un événement organisé depuis 2011, offre une plateforme de communication pour tous les intervenants du secteur des hydrocarbures.



Il offre aux professionnels du domaine de nouvelles opportunités, non seulement pour exposer leurs produits et services, mais aussi pour nouer des contacts et relations d'affaires entre professionnels et leur donner l'opportunité de développer leurs activités à travers des rencontres et échanges avec d'éventuels partenaires et associés.

Ce salon se veut aussi une contribution à la dynamisation du processus de développement dans le Grand sud du pays, en offrant aux entreprises nationales, y compris les jeunes promoteurs, une occasion de montrer leur savoir-faire et d'acquiescer l'expertise des grands groupes et multinationales présents à Hassi-Messaoud, soulignent les organisateurs.

Un programme riche a été préparé pour cet événement annuel en Algérie, comportant, outre l'exposition, l'animation d'ateliers sur des thèmes liés à l'actualité du secteur énergétique sur tous les plans.

## RÉGIR LE SECTEUR

«Sous réserve du respect des dispositions du projet de loi, ainsi que de toutes autres dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, par le biais d'une entité de droit algérien, d'une succursale d'une société étrangère, ou en s'organisant sous autre forme lui permettant d'être considérée comme un sujet fiscal en Algérie», mentionne l'article 9 du projet de loi.

### L'Etat peut autoriser l'occupation des terrains à la réalisation des activités

Le texte en question affirme que l'exercice des activités d'hydrocarbures impose le respect des obligations relatives à la sécurité et à la santé des personnes, à l'hygiène et à la salubrité publique, aux caractéristiques essentielles du milieu environnant, terrestre ou maritime, à la protection des ressources biologiques, à la protection de l'environnement, de sécurité industrielle et d'utilisation de produits chimiques à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et de l'énergie, à la protection des ressources aquifères et à la protection du patrimoine archéologique. Il est d'autre part stipulé que l'importation et la

commercialisation des hydrocarbures et des produits pétroliers sur le territoire national sont exercées dans le respect de la future loi. «Les sujétions décidées par l'Etat en application de projet de loi donnent lieu à une compensation, à sa charge, dont les conditions et les modalités d'octroi sont définies par voie réglementaire», note le texte. Dans son chapitre intitulé «l'occupation des terrains», il est indiqué que l'Entreprise nationale, les parties contractantes, le concessionnaire et le prospecteur peuvent occuper les terrains nécessaires à l'exercice de leurs activités respectives et peuvent procéder ou faire procéder aux travaux d'infrastructures nécessaires à ces activités. «L'Etat peut autoriser, tant sur les dépendances de son domaine public ou de son domaine privé, que sur les propriétés privées, l'occupation des terrains à la réalisation de ces activités, en conformité avec la législation et le règlementation en vigueur des dispositions de la présente loi et de ses textes d'application». Il est également stipulé dans le projet de loi que «l'Entreprise nationale au titre de la concession amont, les parties contractantes et le prospecteur ne peuvent s'opposer à l'installation de canalisations, de câbles ou de toute autre infrastructures dans

un périmètre, ou à l'exercice de toute autre activité quelle que soit sa nature, à condition qu'une telle installation ou activité soit techniquement possible et n'entrave pas la conduite des opérations amont». «L'Entreprise nationale, les parties contractantes, le concessionnaire et le prospecteur peuvent réaliser les ouvrages nécessaires à leurs activités et bénéficier des droits et avantages sous conditions et formes prévues par la législation en vigueur», selon l'article 15 du projet de loi. S'agissant du régime des données, il est mentionné que «les données sont la propriété exclusive de l'Etat». Concernant les titres miniers, il est stipulé, par le même texte de loi, qu'ils appartiennent à l'Etat. Ces titres sont délivrés «exclusivement» à l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) par décret présidentiel. «Les titres miniers délivrés ne confèrent pas de droit de propriété sur le sol ou le sous-sol», selon le même texte de loi. L'attribution d'une concession amont ou la conclusion d'un contrat d'hydrocarbures est subordonnée à l'obtention par ALNAFT d'un titre minier. Les conditions et les modalités de délivrance des titres miniers sont fixées par voie réglementaire, a précisé la même source.

## MILA: Plus de 113.000 hectares réservés à la céréaliculture

Une surface dépassant les 113.000 hectares a été réservée à Mila au titre de la saison agricole 2019-2020 pour la production de différentes catégories de céréales, a-t-on appris lundi du directeur de wilaya des services agricoles (DSA), Messaoud Ben Dridi.

Plus de 60% de cette surface sera consacrée à la production du blé dur, a précisé le même responsable lors d'un exposé présenté aux autorités locales à l'occasion du lancement de la campagne labours-semailles dans une exploitation agricole de statut privé située à la commune d'Aïn Beida Ahriche à l'ouest de Mila.

Durant la précédente saison agricole, une surface agricole de près de 115.000 hectares avait été réservée et avait permis une production de plus de 3,45 millions quintaux de céréales dont 2,65 millions de quintaux collectés, classant ainsi Mila parmi les premières wilayas du pays en matière de production céréalière, a rappelé le même responsable.

La DSA prévoit au titre de l'actuelle saison, une production céréalière proche de celle réalisée la saison écoulée avec des conditions climatiques favorables. A souligné le même responsable, précisant que la wilaya dispose de plus de 4.270 tracteurs agricoles en plus de 8.000 autres équipements d'accompagnement.

De sa part, le wali, Mohamed Amir a mis l'accent sur l'importance de s'orienter vers l'investissement dans le domaine agricole en vue de préserver le capital national en la matière et contribuer à la disponibilité des produits agricoles pour atteindre l'autosuffisance alimentaire.

Le chef de l'exécutif local qui a appelé à ce titre à la création d'avantage de chambres froides pour assurer un meilleur stockage des produits agricoles, s'est engagé à accompagner et encourager les investissements dans les activités agricoles.

Le même responsable a procédé également à l'ouverture de la 2ème édition de l'exposition du miel et dérivés avant de distribuer des décisions d'attribution d'équipements agricole et autres ruches d'abeilles au profit des agriculteurs.

## KHENCHELA : Ouverture de l'Ecole nationale supérieure des forêts



Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Salah Eddine Dahmoune, a présidé lundi à Khenchela l'ouverture de l'Ecole nationale supérieure des sciences forestières.

Le ministre de l'Intérieur qui a entamé une visite de travail de deux jours dans la wilaya, a souligné qu'il est intervenu personnellement en vue de la publication du décret portant création de l'Ecole nationale supérieure des sciences forestières et veillé à l'achèvement des travaux du lycée spécial relevant de cette structure universitaire, dont la mise en ser-

## BOUMERDES : Lancement de 4 projets d'investissements à la zone d'activité réservée aux métiers de la pêche de Zemmouri el Bahri

Quatre projets d'investissements privés ont été lancés en réalisation, dernièrement, au niveau de la zone d'activité réservée aux métiers et professions liés à la pêche de Zemmouri el Bahri (à l'Est de Boumerdes), a-t-on appris lundi, auprès du directeur de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya.

Selon Kadri Cherif, le premier projet est relatif à un atelier de confection d'équipements et matériaux pour l'élevage aquacole, au moment où le 2ème concerne une usine de fabrication de matériaux et outils de pêche.

Le 3ème projet, en réalisation, est quant à lui relatif à la fabrication de matériaux de soudure des embarcations et bateaux de pêche, tandis que le dernier est une unité de transformation, conservation et congélation de différents types de poissons.

A cela s'ajoutent, quatre autres projets similaires prévus au lancement, durant l'année en cours, au niveau de la même zone d'activités, suite à leur agrément par les services compétents de la wilaya, a indiqué par ailleurs, le même responsable.

A noter, l'inauguration officielle de cette zone d'activités, en juillet dernier, par le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Cherif Omari, suite au parachèvement de ses travaux d'aménagement et d'équipement.

Durant cette mise en service, M. Omari a qualifié cette zone d'"unique du genre sur le plan national", estimant qu'elle est en mesure de transformer toute la région en "pôle inclusif au niveau national" sous-tendant la production en matière de pêche et d'aquaculture, et la formation à travers les systèmes de formation profes-



sionnelle mis en place érigée cette zone en "modèle" pour les autres wilayas.

Cette zone, réalisée pour une enveloppe de 400 millions de da et dont la gestion a été confiée à la Chambre de pêche et d'aquaculture de la wilaya, a été découpée en 46 lots dont 15 réservés à l'investissement dans le domaine de l'aquaculture, le reste étant consacré aux autres domaines et métiers de la pêche.

Selon des explications fournies par la même source, 26 lots ont été attribués, à ce jour, à des investisseurs qui ont bénéficié de contrats de concession, et sont actuellement en cours de parachèvement des procédures administratives, qui leur permettront de se lancer dans le montage de leurs projets.

Inscrits au titre de la stratégie nationale de développement de l'aquaculture (2014/2020), ces projets sont liés à la production de poissons, l'emballage, des ateliers de fabrication et de maintenance du matériel de la pêche, la fabrication et la maintenance de superstructures de navires, la production de glace et des points de vente et de commercialisation du matériel de la pêche. S'étalant sur une superfi-

cie de 20 ha, cette zone devrait contribuer (après lancement de l'ensemble des investissements qui y sont programmés) à la création de 3.500 postes d'emploi.

L'assiette foncière se caractérise par son éloignement de la ville, sa proximité d'importants axes routiers, à l'instar de la RN 24 reliant la commune de Boumerdes à Dellys, et son emplacement à 5 km seulement du port de Zemmouri El-Bahri.

## ORAN: La labellisation de l'orange «Clémentine» de Misserghine en voie de concrétisation



La labellisation de l'orange «Clémentine» de Misserghine est en voie de concrétisation qui implique quelques étapes nécessaires, a-t-on appris du secrétaire général de la chambre d'agriculture de la wilaya d'Oran.

Les procédures de cette opération lancées depuis un an exigent des analyses sur les spécificités de la région (situation géographique, caractéristiques du produit et nature du sol et autres chimiques et organiques) par des spécialistes dans ce domaine, a indiqué Zeddou Houari.

A partir de ces analyses, un cahier de charges fixant les caractéristiques du produit doit être signé par les agriculteurs qui auront à produire cette variété d'orange suivant des clauses dans le cahier de charges à l'élaboration duquel contribuent des spécialistes du ministère de l'Agriculture, du développement rural et de la Pêche.

Pour ce projet, une association locale dénommée «Producteurs de la Clémentine de Misserghine» a été créée pour superviser les étapes de labellisation et accompagner la chambre agricole d'Oran. Pour rappel, l'idée de labellisation a germé l'an dernier lors de la fête de la clémentine à Misserghine (ouest d'Oran), région célèbre par l'agrumiculture. L'appellation de cette variété d'orange doit son nom au père Clément qui a réussi un croisement entre la mandarine «Youssoufia» et l'orange au goût amer de la région de Misserghine qui dispose de plus de 100 hectares réservés à cette culture où activent 50 producteurs, selon les statistiques de la chambre d'agriculture d'Oran.

vice a été reporté à maintes reprises.

Cette école dédiée aux sciences forestières, située à proximité de l'établissement public hospitalier (EPH) Ahmed Benbella sur la route de Hammam Salihine, est dotée d'une capacité de 1.000

places pédagogiques et comprend une grande salle de conférences d'une capacité de 500 places, selon les explications fournies au ministre.

S'étendant sur une superficie de 6 ha, l'école a été financée dans le cadre du programme central du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, pour un budget de 700 millions de dinars.

Auparavant, M. Dahmoune a procédé à la pose de la première pierre du projet de réalisation du service des urgences médico-chirurgicales de l'EPH Ahmed Ben Bella, au chef-lieu de wilaya, qui a

bénéficié d'une levée du gel après la récente décision des ministres de l'Intérieur, de la Santé et des Finances de lever le gel sur certains projets concernant l'aménagement des wilayas du sud et des Hauts-plateaux.

Le ministre a également présidé, au premier jour de sa visite dans la wilaya de Khenchela, la mise en service de deux nouveaux sièges de la daïra de Khenchela et de la commune de Bouhmama, assurant que l'ouverture de ces structures administratives vise à améliorer le service public au profit de la population de ces collectivités locales conformément à l'évolution en matière de numérisation dans le cadre de la biométrisation des documents d'identité notamment.

Lors de son inspection du service des documents biométriques, au siège de la commune de Bouhmama, le ministre a fait savoir que son département ministériel a mis en place toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires pour délivrer la carte grise électronique dans les plus brefs délais.



## SANTÉ L'Algérie célèbre vendredi prochain la Journée nationale des donneurs de sang

L'Algérie célèbre vendredi prochain la Journée nationale des donneurs de sang qui coïncide avec le 25 octobre de chaque année en organisant, à travers le territoire national, des manifestations de collecte de sang et des cérémonies honorifiques destinées aux donneurs de sang, indique mardi un communiqué de l'Agence nationale du sang.

Instituée en 2006, cette Journée nationale qui est placée cette année sous le slogan "Votre solidarité vous honore" a pour but de "rendre un vibrant hommage à tous les donneurs bénévoles pour leur geste noble et salvateur, d'une part, et d'autre part, sensibiliser les concitoyens à effectuer cet acte de solidarité et de générosité humaine", précise la même source. Dans ce cadre, l'Agence nationale du sang, en coordination avec les directions de la Santé et de la Population à travers les structures de transfusion sanguine et en coordination avec la Fédération algérienne de donneurs de sang, les différents partenaires et le mouvement associatif, organise diverses manifestations à travers le territoire national, notamment des journées de sensibilisation et de collecte de sang, des cérémonies honorifiques destinées aux donneurs de sang. Il est aussi prévu de collecter du sang et de sensibiliser les fi-



dèles lors de la prière hebdomadaire de vendredi. Selon le communiqué de l'Agence, "les campagnes de promotion du don de sang ont permis la fidélisation progressive des différentes institutions, administrations, entreprises publiques et privées, les médias, les universités et le mouvement associatif", précisant qu'au pre-

mier semestre 2019, une hausse de 9,4% en matière de transfusion sanguine a été enregistrée, soit une hausse 321 343 poches par rapport à la même période en 2018". En outre, 11 150 poches de sang ont été collectées à l'occasion la Journée nationale des donneurs de sang (25 octobre 2018), 10 946 poches de sang

lors de la Journée maghrébine des donneurs de sang (30 mars 2019), 7 642 poches de sang lors de la Journée mondiale du don de sang (le 14 juin 2019) et 44 182 poches de sang par des collectes mobiles à proximité des mosquées, en coordination avec le Ministère des Affaires religieuses et des Wakfs.

### WILAYA D'ALGER:

## Lancement d'une campagne de sensibilisation à la lutte contre la drogue en milieu scolaire



Une caravane de sensibilisation à la lutte contre la drogue en milieu scolaire a démarré, dimanche à Alger, pour silloner jusqu'au 19 décembre, 25 établissements éducatifs et centres de formation professionnelle à travers les circonscriptions administratives de la wilaya.

L'organisation de cette caravane intervient dans le cadre d'une série d'activités de sensibilisation de portes ouvertes auxquelles participe l'association "Moustaqbal Chabab" de manière périodique au profit des jeunes de la wilaya d'Alger et des différentes catégories de la société, a fait savoir le président de l'association, Khaled Bentorki, ajoutant que "cette caravane est une continuité de celle organisée l'année dernière en coordination avec l'Assemblée populaire de wilaya d'Alger (APW)".

La caravane organisée en 2018 avait attiré plus de 500 jeunes souffrant de toxicomanie qui ont été orientés vers les différentes structures et centres spécialisés, a-t-il ajouté.

M. Bentorki a mis l'accent sur l'impératif "renforcement et consolidation de la création" de structures spécialisées pour la prise en charge des toxicomanes, et ce dans l'objectif d'appuyer les opportunités de leur réintégration dans la société.

De son côté, le président de l'APW d'Alger, Karim Bannour, a souligné que la contribution de l'Assemblée à l'organisation de ce genre de manifestations intervient dans le cadre de la politique

visant à instaurer des bases participatives pour la prise de décisions par l'ensemble des représentants de la société civile.

Prononçant une allocution lors du lancement de cette caravane qui s'est déroulée en présence du Wali d'Alger, Abdelkhalik Sayouda au centre de formation professionnelle Al-khawarezmi (les Eucalyptus), le représentant de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie (ONLCDT), Bouzarti Noureddine a mis l'accent sur "l'importance de la participation de tous les acteurs de la société civile à la lutte

contre la consommation de la drogue en milieu de jeunes".

Rappelant les missions de l'ONLCDT et son rôle dans l'élaboration, aux côtés des différents secteurs ministériels et sécuritaires, de la stratégie nationale de lutte contre la drogue, M. Bouzarti a souligné que la consommation des drogues par les jeunes est désormais centrée sur les psychotropes par rapport aux autres types de drogue. Les intervenants ont abordé la consolidation de toutes les formes de coordination entre les différents secteurs pour cibler le plus grand nombre d'écoliers et les sensibiliser aux dangers de la drogue.

### M'SILA:

## 2 morts et un blessé dans un accident de la route

Deux (2) personnes sont mortes et une autre a été blessée, dans un accident de la circulation survenu, lundi sur la Route Nationale 45 au lieu dit «Ghzaï» près de la ville de M'sila, a indiqué la Protection civile (PC).

L'accident s'est produit lorsqu'un véhicule touristique a heurté un panneau publicitaire entraînant la mort sur place des deux victimes et causant des blessures à troisième, a précisé la même source. Une enquête a été ouverte par les services compétents territorialement pour déterminer les causes exactes de cet accident.

### ACCIDENTS DE LA CIRCULATION:

## 44 morts et 1.502 blessés en une semaine

Quarante-quatre (44) personnes ont trouvé la mort et 1502 autres ont été blessées dans 1261 accidents de la circulation enregistrés au niveau national durant la période du 13 au 19 octobre en cours, selon un bilan hebdomadaire rendu public mardi par les services de la Protection civile.

Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau des wilayas de Relizane (5 personnes décédées et 25 autres blessées) et Sidi Bel Abbes (5 personnes décédées et 32 autres blessées), précise la même source.

Durant la même période, les unités de la Protection civile ont effectué 1561 interventions pour procéder à l'extinction de 1209 incendies urbains, industriels et autres. Elles ont également effectué 5172 interventions pour l'exécution de 4472 opérations d'assistance aux personnes en danger et opérations diverses.

### CANCER DU SEIN: Le dépistage précoce est le moyen de prévention le plus important

Le dépistage précoce est le moyen de prévention le plus important contre les différents cancers, notamment celui du sein, a affirmé lundi à Oran, l'oncologue du centre anti-cancer (CAC) «Emir Abdelkader» d'Oran.

Amel Zemmour a insisté dans ce sens sur la sensibilisation, lors d'une journée d'étude consacrée au cancer organisée à l'hospice de personnes âgées «Dar Errahma» de Misserghine (ouest d'Oran) dans le cadre du «mois d'octobre rose», valorisant la volonté des femmes algériennes dans les dix dernières années à lutter contre le cancer du sein comme d'autres maladies.

Toutefois, plusieurs femmes au foyer ont un accès difficile à l'information, a-t-elle déploré, soulignant que des consultations périodiques du sein permettent à réduire le taux de prévalence en nette croissance.

Evoquant les causes, la spécialiste a énuméré plusieurs facteurs dont la condition sociale, la nutrition et le l'activité physique réduite notamment par l'utilisation des moyens de transport.

La présidente de l'association «Maalim» des arts et du tourisme, Wafa Belkacem a estimé qu'une telle manifestation dans un hospice de vieillards dénote de l'intérêt accordée à cette couche défavorisée sur le plan sanitaire et à organiser des campagnes de dépistage précoce de ces personnes âgées.

Kharoubi Yasmine directrice de l'hospice a elle suggéré l'ouverture du secteur sanitaire sur ces établissements, ainsi que la prise en charge de leurs locataires, tout en déplorant les difficultés rencontrées pour avoir des rendez-vous de traitement ou de radiologie surtout de l'IRM.

### AIN TÉMOUCHENT :

## 3 réseaux d'organisation d'opérations d'émigration clandestine démantelés

Les éléments de la Gendarmerie nationale relevant du groupement territorial d'Ain Témoüchent ont réussi à démanteler trois réseaux spécialisés dans l'organisation d'opérations d'émigration clandestine, a-t-on appris lundi de ce corps de sécurité.

Les investigations, déclenchées suite à la mise en échec de tentatives d'émigration clandestine par mer à Aïn Témoüchent, ont permis d'identifier des passeurs originaires des wilayas d'Oran et d'Aïn Témoüchent, a-t-on indiqué.

Sept (7) personnes impliquées dans ces réseaux ont été arrêtées et trois autres ont été identifiées, selon les services de la gendarmerie nationale.

Les sept mis en cause ont comparu dimanche devant la justice qui les a condamnés à des peines de trois à quatre ans de prison ferme assorties d'une amende de 100.000 DA chacun, a-t-on fait savoir, signalant qu'un mandat d'arrêt a été lancé contre trois autres prévenus en fuite.

## MAROC:

## Des associations s'inquiètent de la santé d'un détenu du Hirak

Une coalition représentant une trentaine d'associations des droits humains s'est alarmée lundi de l'état de santé d'un détenu du mouvement de protestation Hirak, en grève de la faim depuis 45 jours, appelant à une «intervention d'urgence» pour le «sauver».

Des dizaines de membres de cette coalition d'associations se sont rassemblés devant le Parlement à Rabat pour tirer la sonnette d'alarme sur l'état de santé de Rabie Al Ablaq, un militant et journaliste citoyen âgé d'une trentaine d'années incarcéré depuis juin 2018.

Condamné à cinq ans de prison pour sa participation au mouvement du Hirak (mouvement) ayant agité en 2016-2017 la région septentrionale du Rif, il a entamé une grève de la faim il y a 45 jours pour dénoncer ses conditions de détention et un procès «inique».

«Liberté au détenu», «Rabie est en danger», ont notamment scandé les militants en soutien à ce militant qui n'est pas à sa première grève de la faim.

M. Al Ablaq «n'a déposé aucun préavis de grève de la faim et son activité quotidienne confirme que son état de santé est normal», a réagi l'administration pénitentiaire dans un communiqué.

La même source a accusé des «parties externes à la prison» de vouloir «induire en erreur l'opinion publique» pour «servir des agendas qui n'ont aucun rapport avec les conditions d'incarcération» de Rabie Al Ablaq.

La coalition réclame la libération de tous les détenus du Hirak, condamnés à des peines allant jusqu'à 20 ans de prison. Estimé à plusieurs centaines, leur nombre exact n'est pas connu. Certains détenus ayant purgé leur peine, d'autres ayant bénéficié d'une grâce royale, il reste une soixantaine de militants en prison, selon l'association des familles de détenus du Hirak.

## BRÉSIL:

## Incendie dans un parc national touristique du nord-est

Un incendie d'ampleur moyenne touche le touristique parc national de la Chapada Diamantina, ont annoncé lundi les pompiers de l'Etat de Bahia, dans le nord-est du Brésil.

On ignore l'étendue du sinistre, qui n'est pas contrôlé, mais les flammes ont déjà atteint deux aires de protection environnementale, a précisé le service de communication du corps des pompiers local. Trente pompiers et des canadiens sont à pied d'œuvre, a-t-il ajouté.

Les pompiers avaient commencé à lutter contre les flammes dès samedi alors qu'elles menaçaient les localités de Rio de Contaz et Livramento de Nossa Senhora, outre une zone située entre trois municipa-

lités. L'origine de l'incendie n'est pas encore déterminée, mais un dirigeant des pompiers, Alvaro Serrao, a noté que «près de 95% des incendies forestiers au Brésil sont causés par la main de l'homme (...)». La chaleur est un facteur influent, mais les causes relèvent de l'action humaine».

L'Etat de Bahia est actuellement dans sa saison sèche, généralement marquée par des incendies, certains d'entre eux étant déclenchés par des producteurs ruraux qui entendent nettoyer le sol



pour le cultiver. La Chapada Diamantina est une destination touristique connue pour sa grande biodiversité. Elle s'étend sur 152.000 hectares.

## RDC :

## Le dernier bilan de l'accident de la route dans l'ouest du pays s'élève à 54 morts

Le nouveau bilan a fait état de 54 morts dans un accident de la route, survenu dans la nuit de samedi sur la route nationale numéro 1 près du village Mbanza Ngungu, province du Kongo-centrale à l'ouest de Kinshasa, selon la source officielle. Au total, 30 corps complètement calcinés dont ceux de 19 femmes ont été transférés à la morgue de l'Hôpital de Nsona Nkulu au Kongo-Centrale par les autorités sanitaires et humanitaires du gouvernement central. Le président de la République Félix Tshisekedi s'est rendu lui-même sur le lieu du drame à Mbanza-Ngungu dans la journée de lundi. Le bus de marque Tata en provenance du marché frontalier de Lufu,



avec à son bord plusieurs dizaines de commerçants et leurs marchandises, a terminé sa course dans une parcelle à la descente de la montagne. Les autorités soupçonnent que le bus avait à son bord plusieurs bidons des carburants et des boissons fortement alcoolisées. Dimanche soir, le président de la République a, dans un communiqué signé par son directeur de cabinet, présenté ses condoléances aux familles éprouvées et a par la même occasion instruit le gouvernement central, en collaboration avec le gouvernement provincial du Kongo-Central, de prendre en charge les blessés et réserver un enterrement digne aux personnes décédées.

## BÉNIN :

## Plus de 69 millions de dollars de la BID pour la construction de 2 145 logements sociaux à Abomey Calavi

La Banque islamique de développement (BID) vient d'accorder un financement de 40,76 milliards de francs CFA, soit plus de 69 millions de dollars américains, pour la construction des logements sociaux dans la commune d'Abomey Calavi, ville située à environ une vingtaine de km au nord de Cotonou, annonce un communiqué du ministère béninois de l'Economie et des finances, publié lundi à Cotonou. Selon le communiqué, la convention de ce financement a été signée jeudi dernier à Washington en marge des



assemblées Banque mondiale/FMI, entre le président de la BID, Bandar Al Hajjar, et le ministre béninois de l'Economie et des Finances, Romuald Wadagni.

Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du renforcement des services sociaux de base et de la protection sociale, permettra la construction de 2.145 logements sociaux avec les infrastructures secondaires de base associées (réseau de drainage d'eau, éclairage de rues, réseau d'eau potable etc), a expliqué le ministère.

«Le projet vise à accroître

l'accès des ménages à revenus moyen et faible à un logement décent à un coût abordable, à promouvoir de nouvelles méthodes de production et de construction de logement sociaux et économiques, à créer des emplois au niveau national et stimuler les activités économiques dans la Commune d'Abomey Calavi», ajoute le communiqué.

La BID est une institution financière internationale qui a été créée pour promouvoir le développement économique et le progrès social de ses pays membres, dont le Bénin.

## GUATEMALA:

## 6 morts dans une fusillade pendant un enterrement



Six personnes ont été tuées et quatre grièvement blessées lundi au Guatemala au cours d'une fusillade dans un cimetière pendant un enterrement, selon les services de secours.

Des images retransmises par une chaîne de télévision locale montraient des corps ensanglantés gisant dans l'allée principale et entre les tombes du cimetière de La Verbena, dans la banlieue de la capitale Guatemala. Selon la police, un règlement de comptes entre bandes rivales semble être le motif de la fusillade. Le Guatemala est un des pays les plus violents du monde. Quelque 4.500 homicides y sont perpétrés chaque année, dont la moitié sont liés au trafic de drogue ou à la rivalité entre gangs.

## BURKINA FASO:

## 2 morts dans l'effondrement d'un bâtiment dans une usine dans l'ouest du pays

Deux personnes ont trouvé la mort vendredi dans l'effondrement d'une structure au niveau d'une usine du village de Samagan relevant de la Commune de Bobo-Dioulasso dans l'ouest du Burkina Faso, ont rapporté lundi, des médias, citant la Brigade nationale des sapeurs-pompiers. Selon la même source, l'effondrement s'est produit aux environs de 15 heures. La brigade nationale des sapeurs-pompiers a également fait état de six blessés évacués vers le Centre hospitalier universitaire Sanon Souro (CHUSS) de Bobo-Dioulasso.

## IRLANDE :

## Atterrissage forcé d'un avion après la perte de connaissance de deux membres d'équipage

Un avion de la compagnie American Airlines reliant Londres à Philadelphie s'est posé lundi en urgence à l'aéroport de Dublin en Irlande après que deux membres d'équipage ont perdu connaissance, ont rapporté des médias locaux, citant le site Flightradar24. L'avion, un Airbus A330, avait décollé de l'aéroport de Londres-Heathrow à 11h14. Il a fait demi-tour alors qu'il se trouvait au sud-ouest de l'Irlande, d'après le site. «Les pilotes d'un Airbus d'American Airlines ont dû effectuer un atterrissage d'urgence en Irlande suite à un incident à bord causant des pertes de connaissance», indique la même source, ajoutant que «plusieurs passagers se sont plaints d'avoir des brûlures au niveau des yeux ainsi que des démangeaisons de peau». L'incident se serait produit après qu'un liquide de nettoyage aurait été renversé dans la cabine, d'après l'enregistrement d'un entretien avec les pilotes publié par le service Airport Webcams sur Twitter. Selon ce service, citant le pilote, «un sac en plastique avait été accidentellement laissé à bord lors d'un nettoyage à l'aéroport de Heathrow».



## ETATS-UNIS: 4 géants pharmaceutiques trouvent un accord à l'amiable et évitent un procès sur les opiacés

La Fédération algérienne des donneurs de sang a lancé dimanche, à l'occasion de la Journée nationale des donneurs de sang, célébrée le 25 octobre de chaque année, un appel au don de sang.

Quatre sociétés pharmaceutiques ont trouvé lundi un accord à l'amiable leur permettant d'éviter un procès fédéral inédit sur la crise des opiacés qui ravage les Etats-Unis, en attendant un accord plus large qui pourrait se chiffrer en dizaines de milliards de dollars pour l'industrie.

Les avocats des centaines de collectivités locales qui poursuivent en justice laboratoires et distributeurs de médicaments anti-douleur aux opiacés ont confirmé lundi matin qu'un accord avait été trouvé entre les distributeurs d'une part, et deux comtés de l'Ohio, dont les plaintes devaient être examinées en premier dans le cadre d'un procès-test, d'autre part. Cet accord prévoit le versement de quelque 215 millions de dollars par ces grands distributeurs et 45 millions par Teva, qui fabrique des médicaments opiacés génériques, sous forme de cash et de médicaments utilisés dans le traitement des dépendances, selon le Wall Street Journal. «L'accord proposé permettra des progrès importants pour endiguer la crise, en apportant des ressources aux programmes de traitement des dépendances aux opiacés» des deux comtés, ont déclaré les avocats des com-

tés concernés. Ce procès, qui devait s'ouvrir lundi matin, aurait été le premier procès fédéral à examiner les responsabilités de l'industrie pharmaceutique dans cette crise de santé publique qui a fait plus de 400.000 morts par overdose depuis 20 ans, selon les chiffres des Centres américains de prévention des maladies (CDC).

Un seul procès, dans l'Etat de l'Oklahoma, a eu lieu pour l'instant dans cette crise, avec Johnson & Johnson seul au banc des accusés. Le célèbre laboratoire avait été condamné en août à quelque 570 millions de dollars de dommages et intérêts pour compenser les conséquences de la crise dans cet Etat du Midwest.

Laboratoires et distributeurs sont accusés d'avoir, à partir de 1996, fait la promotion agressive d'anti-douleurs aux opiacés comme l'oxycodone alors même qu'ils connaissaient leur puissance addictive. Ils auraient aussi engrangé des dizaines de milliards de dollars de revenus de ces médicaments, au mépris des signaux d'alarme qui montraient leur utilisation abusive et leur revente sur le marché des drogues illégales. Si le procès n'aura pas lieu - il ne reste plus qu'un accusé face aux deux comtés, la chaîne de phar-



macies Walgreens, dont le procès a été reporté - les avocats des plaignants ont souligné qu'«il ne s'agissait pas d'une solution globale». Il reste en effet à trouver un accord plus large pour solder l'ensemble des plaintes - quelque 2.700 avec des collectivités locales en tous genres, y compris la quasi-totalité des Etats américains. Il pourrait se chiffrer en dizaines de milliards de dollars, et constituer le plus important accord négocié depuis celui trouvé avec les grands cigarettiers américains en 1998: ces derniers avaient alors accepté de payer plus de 200 milliards de dollars après avoir été accusés d'avoir minimisé pendant des décennies les dangers du tabac. Dans la crise des opiacés, les montants payés par l'industrie doivent per-

mettre d'aider villes, comtés et Etats américains à faire face aux coûts de cette crise, estimés par les CDC à quelque 78,5 milliards de dollars par an en frais de santé, productivité perdue et coûts pour le système pénal. Cet accord plus large était toujours en discussion lundi, selon plusieurs médias américains. La semaine dernière, un accord global d'un montant total de quelque 50 milliards de dollars avait été évoqué pour mettre fin à toutes les plaintes contre les laboratoires Johnson & Johnson et Teva, et les distributeurs AmerisourceBergen, McKesson et Cardinal Health, responsables de la distribution de 90% des médicaments américains. Mais les négociations n'avaient finalement pas abouti.

## AUSTRALIE: Lancement d'une enquête sur l'abattage massif de chevaux de courses

L'abattage à «une échelle industrielle» en Australie de milliers de chevaux de course à la retraite va faire l'objet d'une enquête, ont annoncé mardi les autorités, quelques jours après le scandale suscité par cette affaire. L'abattage de chevaux de course n'est en soi pas illégal en Australie mais, au terme d'une enquête menée pendant deux ans, la chaîne Australian Broadcasting Corporation (ABC) a affirmé la semaine dernière que cette pratique était beaucoup plus répandue que ce que l'on croyait. Selon ABC, la viande de ces chevaux a été expédiée à l'étranger, notamment dans plusieurs pays européens, au Japon et en Russie, afin de servir à la consommation humaine ou de nourriture pour les animaux de compagnie. Des images filmées en caméra cachée montrent des employés d'un abattoir au nord de Brisbane, la capitale du Queensland, infliger des coups aux animaux, ce qui a incité la Première ministre de cet Etat, Anastacia Palaszczuk, à ouvrir une enquête «urgente» sur le sort réservé à ces animaux. «Les images étaient profondément troublantes et épouvantables», a-t-elle déclaré au Parlement du Queensland. «Je veux m'assurer que nous ne négligeons aucun détail et que nous faisons tout notre possible pour éradiquer la cruauté envers les animaux», a-t-elle ajouté. Le secteur des courses hippiques affirme que moins d'un pour cent de ces chevaux finissent à l'abattoir ou à l'équarrissage. Certains Etats comme la Nouvelle-Galles du Sud imposent que l'on réserve une seconde existence à tous les animaux cessant de courir. Environ 4.000 bêtes «disparaissent» chaque année, selon ABC. «Nous parlons de la destruction d'animaux à une échelle industrielle», a déclaré à ABC, Paul McGreevy, professeur de sciences du comportement et du bien-être animal à l'Université de Sydney. La chaîne est également parvenue à identifier certains des animaux tués dans l'abattoir du Queensland en retrouvant leur trace dans le registre officiel en ligne du secteur hippique, l'Australian Stud Book. Elle avance ainsi que 300 bêtes, qui avaient remporté un total de près de cinq millions de dollars australiens (trois millions d'euros) en courses, avaient été abattues en 22 jours dans cet abattoir. De nombreuses personnalités de l'univers des courses ont condamné ces mauvais traitements et appelé à des réformes. La Queensland Racing Integrity Commission, un organisme de surveillance chargé de protéger le bien-être des animaux de course, sera chargé de cette enquête dont les conclusions sont attendues début 2020.

## EPIDÉMIE La RDC et ses voisins renforcent leur collaboration contre Ebola

Les ministres de la Santé de dix pays d'Afrique centrale ont planché sur le renforcement de leur collaboration dans la lutte contre l'épidémie d'Ebola qui a fait plus de 2.170 morts en République démocratique du Congo (RDC), on indiqué mardi les autorités congolaises. Le ministre de la Santé congolais et ses homologues des neuf pays voisins de la RDC ont échangé lundi à Goma sur la possibilité de «développer un cadre de collaboration transfrontalière pour une réponse à l'épidémie à la maladie à virus Ebola (MVE)», a indiqué mardi le ministère de la Santé dans un communiqué. Ce mécanisme vise à «assurer un partage opportun des informations critiques pour une réponse rapide et un contrôle de cette épidémie» ainsi que «le renforcement de la surveillance sanitaire transfrontalière». Au total, 2.171 personnes sont mortes d'Ebola en RDC depuis la déclaration de l'épidémie le 1er août 2018. C'est la dixième épidémie d'Ebola sur le sol congolais depuis 1976. Après évaluation, l'OMS a maintenu vendredi l'épidémie en cours



en RDC comme une urgence sanitaire mondiale. Organisée en partenariat avec l'OMS et le Centre africain de prévention et de lutte contre les maladies (CDC Afrique), la réunion des ministres de la Santé a regroupé la RDC, l'Angola, le Burundi, la République centrafricaine, la République du Congo, le Rwanda, le Soudan du Sud, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie. Parmi les voisins de la RDC, seul l'Ouganda a enregistré quatre cas d'Ebola sur son territoire. Des milliers de personnes traversent chaque jour les frontières entre la République démocratique du Congo et ses neuf voisins.

## PLUIES ORAGEUSES EN ITALIE : Un mort et d'énormes dégâts

Un chauffeur de taxi est mort noyé en Italie durant de violents orages qui ont provoqué des inondations et détruit un pont dans le nord du pays, ont indiqué, mardi, les pompiers, cités par des médias locaux. Le taxi a été emporté dans la ville de Capriata d'Orba (région du Piémont, au nord-ouest), à l'endroit où un pont s'est également écroulé. Un passager a réussi à s'extirper du taxi et a survécu en s'accrochant à un arbre, selon les médias locaux. Une centaine de personnes ont été évacuées de leurs maisons lundi en Ligurie (nord-est), tandis que les pompiers ont



dénombré 900 opérations de secours entre Gênes et Milan, où des routes et des voies ferrées ont

été inondées et où le trafic a été ponctuellement suspendu. Le niveau du fleuve Pô, qui traverse l'Italie d'ouest en est et dont la plaine est exploitée par l'agriculture et l'élevage, a grimpé de 3,5 mètres en vingt-quatre heures, a signalé pour sa part Coldiretti, principale association agricole italienne. Selon Coldiretti, «sous l'effet des changements climatiques», l'Italie a subi «plus de trois tempêtes par jour depuis le début de l'automne avec des inondations, des rafales de vent et de la grêle, avec une fréquence de 18% supérieure à la même période de l'an passé».

## AFRIQUE DU SUD: 2 morts dans un incendie au Cap

Deux personnes ont trouvé la mort dans un incendie qui s'est déclaré dans un bidonville de la banlieue du Cap, au Sud ouest de l'Afrique du Sud. Les autorités locales ont ouvert une enquête pour déterminer les causes de cet incendie qui a détruit plusieurs cabanes au niveau de la zone de Vygieskraal, située dans le quartier d'Athlone, relèvent des médias sud-africains. Un vent

fort a ravivé les flammes, ce qui a nécessité des ressources supplémentaires pour maîtriser le feu, a dit un témoin de l'incendie, cité par les médias. Par ailleurs, trois personnes ont été hospitalisées et plus de 200 personnes ont été déplacées à la suite d'un autre incendie qui s'est déclenché dans le quartier informel de Bremer (Daspoort), à l'ouest de Pretoria. Plus de 60 cabanes ont été détruites



dans l'incendie. Les services compétents procèdent à une évaluation complète des besoins des populations, a souligné le porte-parole des services d'urgence de la capitale, Charles Mabaso, notant que les victimes recevaient une assistance à partir de mardi matin.

# QU'EST-CE QUE LA LYMPHE ET LE SYSTÈME LYMPHATIQUE ?

*Si on parle souvent de circulation sanguine, la circulation lymphatique est beaucoup moins connue. Pourtant, celle-ci joue un rôle clé dans le système immunitaire, chargé de défendre notre organisme des infections. Explications.*

La lymphe est un liquide incolore à jaunâtre qui circule dans les vaisseaux lymphatiques parcourant l'ensemble de notre corps. D'une composition proche de celle du plasma sanguin, la lymphe contient également des globules blancs, les cellules clés du système immunitaire, d'où son action importante dans les défenses de l'organisme. En revanche, elle ne contient pas de globules rouges contrairement au sang.

La lymphe provient en fait d'une filtration d'une partie des éléments du sang, et sert à activer la réponse immunitaire lors d'une infection. Par son action de filtre, elle agit en drainant les excès de liquide des tissus de notre corps. La lymphe a également un rôle nutritif puisqu'elle apporte au sang les graisses absorbées au niveau de l'intestin grêle. Chaque individu possède en moyenne un à deux litres de lymphe, contre cinq à six litres de sang.

## Le système lymphatique et ses organes

Le système lymphatique réunit les vaisseaux de circulation de la lymphe ainsi que les organes lymphatiques. Ce vaste réseau lymphatique est présent dans tout notre organisme à l'exception du cerveau, des muscles, du cartilage et de la moelle osseuse.

Contrairement au système sanguin, le réseau lymphatique fonctionne sans cœur, et donc sans pompe pour diffuser la lymphe. Celle-ci est répartie selon les mouvements de notre corps, les contractions des muscles et des vaisseaux lymphatiques. Il existe d'ailleurs des techniques de drainage lymphatique qui visent à stimuler la circulation de la lymphe et donc à booster le système immunitaire.

La rate, le thymus (organe situé sous le sternum), les amygdales et les ganglions sont des organes lymphatiques. Certains vont permettre le développement de cellules immunitaires, qui vont ensuite coloniser le système lymphatique. D'autres, comme les ganglions, permettent à ces cellules de défense de proliférer et de se différencier afin de cibler les agents infectieux à détruire. Ainsi, si nos ganglions sont gonflés lors d'une infection, c'est qu'ils retiennent les microbes et concentrent une grande quantité de globules blancs afin de les éradiquer.

Si elle semble particulièrement bénéfique pour notre santé, la lymphe a aussi une action négative de taille : elle permet la dissémination des cellules cancéreuses à l'ensemble de l'organisme, et donc un risque de cancer généralisé.



## GANGLIONS : QUAND FAUT-IL S'INQUIÉTER ?

La découverte d'un ganglion sous la peau est facilement source d'inquiétude. Mais le plus souvent, cela veut juste dire que le corps se défend contre une infection locale. Quelles sont ses causes les plus courantes ? Quand est-il nécessaire de le montrer au médecin ? Les réponses de nos spécialistes.

### Est-il normal de sentir certains ganglions ?

Oui. «Un ganglion de petite taille est quelque chose de normal, rappelle le Dr Grégoire Cozon, immunologiste. Certaines chaînes ganglionnaires superficielles sont palpables, notamment au niveau de l'aîne.» Il est possible aussi de sentir les ganglions cervicaux (au niveau du cou) ou sous-mandibulaires (sous la mâchoire), notamment chez les adolescents et les jeunes adultes. C'est seulement s'ils augmentent de volume qu'il faut s'inquiéter.

### Une infection dentaire peut-elle entraîner l'apparition d'un ganglion ?

Oui. «Dans la grande majorité des cas, il est lié à une infection sur son territoire de drainage», explique le Dr Gilles Lazimi, généraliste. «Dans le cou, sous la mâchoire, il peut s'agir d'une infection ORL, au niveau de l'aîne, d'une infection gynécologique», précise le Dr Cozon. Le ganglion régresse en moins de sept jours dans les infections bénignes, sous l'effet d'un traitement antibiotique efficace. S'il persiste, soit le médicament, soit il s'agit d'un germe responsable, soit il s'agit d'une autre cause. Des examens complémentaires peuvent alors être nécessaires.



### Un ganglion sous le bras après une épilation de l'aisselle, c'est fréquent ?

Non, contrairement à une idée reçue. «L'apparition d'un gros ganglion sous le bras n'est pas liée à l'épilation», indique le Dr Nina Roos, dermatologue. On observe plutôt une folliculite, inflammation d'un follicule pileux formant une bosse douloureuse. «Une bosse sous la peau, cela peut aussi être un bouton, un lipome (bosse de graisse), un kyste, un abcès sous-cutané...», ajoute le Dr Lazimi. Le mieux est donc de consulter son médecin pour avoir un diagnostic précis.

### Un ganglion douloureux, c'est mauvais signe ?

Non, c'est plutôt le contraire. «Plus il est douloureux, plus on pense à une inflammation aiguë, donc à une réaction banale de l'organisme», explique le Dr Cozon. Dans ce cas, le ganglion est plutôt mobile sous les doigts. Il peut être chaud et la peau peut être rouge. En revanche, un petit ganglion indolore, très adhérent au tissu sous-jacent est

souvent plus inquiétant. Il peut être le signe d'une infection chronique (tuberculose...), parfois d'un cancer. Mais il ne faut pas aller trop vite ! «La taille du ganglion (moins de 1cm ou très gros), sa consistance (ferme ou mou) et sa localisation sont des éléments importants, mais le contexte et l'examen clinique sont indispensables pour poser le diagnostic», souligne le Dr Lazimi.

### Et un ganglion isolé ?

On pense vite au cancer lorsqu'on découvre un ganglion enflé, sans signe d'infection. «En fait, il est très rare de faire un diagnostic de cancer lymphatique (lymphome, maladie de Hodgkin) uniquement sur un ganglion», rassure le Dr Cozon. En général, d'autres symptômes sont associés, comme une perte de poids, de la fatigue, des sueurs nocturnes. Cependant, un ganglion isolé apparaîtant au niveau du creux sous-claviculaire gauche (au-dessus de la clavicule) peut être le signe d'un cancer digestif. Et un ganglion axillaire (sous l'aisselle) peut aussi être le révélateur d'un cancer du sein. C'est pourquoi tout gan-

gion qui persiste sans raison évidente doit inciter à aller chez le médecin pour se faire examiner.

### Avoir plusieurs ganglions enflés à des endroits différents, c'est grave ?

Non, pas forcément, mais cela indique que l'origine n'est pas seulement locale. «Plusieurs ganglions sur des zones différentes, c'est le plus souvent le signe d'une infection virale générale», indique le Dr Roos. Les causes les plus courantes ? La mononucléose infectieuse, la toxoplasmose, la rubéole, une infection à cytomégalovirus (CMV). Cela peut aussi signaler une infection bactérienne (maladie des griffes de chat, par exemple). La plupart du temps, quand il s'agit d'une maladie infectieuse, les ganglions s'accompagnent d'autres symptômes, comme de la fièvre, de la fatigue... Un avis médical s'impose si vous découvrez plusieurs ganglions enflés.

### Finalement, quand faut-il voir un médecin ?

Un ganglion qui disparaît au bout de vingt-quatre à quarante-huit heures n'a rien d'inquiétant. En revanche, s'il ne régresse pas ou grossit, il faut s'en occuper. «Un ganglion isolé qui persiste depuis plus de huit jours doit être montré à un médecin», insiste le Dr Cozon. En l'absence de cause évidente à l'examen clinique, une prise de sang à la recherche d'une infection virale, bactérienne ou parasitaire peut être nécessaire. Plus rarement, le médecin peut demander une ponction ganglionnaire (prélèvement) afin de vérifier la nature des cellules qui le composent.



**JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ : NOS ALIMENTS SONT-ILS SÛRS ?**

Pour la Journée mondiale de la santé, l'OMS a choisi de pointer du doigt les risques liés à la sécurité sanitaire des aliments. Ceux-ci sont à l'origine de 2 millions de décès par an dans le monde.

"Les aliments insalubres sont à l'origine, selon les estimations, de 2 millions de décès par an, dont de nombreux enfants. Les aliments contenant des bactéries, des virus, des parasites ou des substances chimiques sont responsables de plus de 200 maladies, allant de la diarrhée aux cancers".

C'est avec ce constat que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a annoncé que la Journée mondiale de la santé 2019 serait l'occasion, pour elle, d'encourager les efforts visant à améliorer la sécurité sanitaire des aliments, "de la ferme à l'assiette".

**5 clés pour des aliments plus sûrs**

"La sécurité sanitaire des aliments est une responsabilité partagée. Il est important de travailler sur toute la chaîne de production alimentaire : de l'agriculteur et du producteur au distributeur et au consommateur" insiste l'OMS qui propose 5 clés pour mettre un frein aux intoxications alimentaires. Les voici : Prenez l'habitude de la propreté : lavez-vous les mains avant de toucher des aliments et relavez-les souvent pendant que vous faites la cuisine ; lavez et désinfectez toutes les surfaces et le matériel en contact avec les aliments.

Séparez les aliments crus des aliments cuits ; séparez la viande, la volaille et le poisson crus des autres aliments ; conservez les aliments dans des récipients fermés pour éviter tout contact entre les aliments crus et les aliments prêts à consommer.

Faites bien cuire les aliments : en particulier la viande, la volaille, les œufs et le poisson ; portez les mets tels que les soupes et les ragouts à ébullition pour vous assurer qu'ils ont atteint 70°C ; faites bien réchauffer les aliments déjà cuits.

Maintenez les aliments à bonne température : ne laissez pas des aliments cuits plus de 2 heures à température ambiante ; réfrigérez rapidement tous les aliments cuits et les denrées périssables ; ne conservez pas des aliments trop longtemps même dans le réfrigérateur.

Utilisez de l'eau et des produits sûrs de façon à écarter tout risque de contamination et n'utilisez pas d'aliments ayant dépassé la date de péremption.

**QU'EST-CE QUE LE RHÉSUS DU GROUPE SANGUIN ?**

Être A+ ou A-, O+ ou O-, quelle différence ? Quelles sont les caractéristiques du sang qui déterminent notre rhésus ? Nos explications pour enfin comprendre ce que le système de dénomination rhésus signifie.

Comme dans le cas du système ABO déterminant le groupe sanguin, le système rhésus se base sur la présence ou d'absence de molécules appelées antigènes à la surface de nos globules rouges.

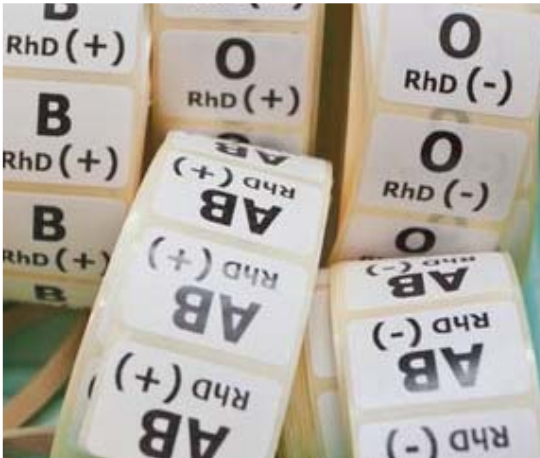
Le rhésus définit en fait un antigène (une molécule du système immunitaire) situé sur la paroi des globules rouges, les cellules du sang qui transportent l'oxygène. Le rhésus permet donc d'affiner la classification du sang en s'ajoutant au système ABO. Une personne est dite « rhésus positif » si ses globules rouges possèdent l'antigène D, alors qu'elle est dite « rhésus négatif » si cet antigène est absent.

Dans la population française, 85% des gens sont porteurs de cet antigène et ont donc un groupe sanguin « Rh+ ». Les 15% restants sont rhésus négatif.

Ce « facteur rhésus » est utile pour savoir si une transfusion sanguine est possible entre deux personnes. Les transfusions sont ainsi possibles entre Rh+, entre Rh-, mais aussi de Rh- vers Rh+. En revanche, les personnes Rh- ne peuvent pas donner leur sang à des individus Rh+. Si une telle transfusion se produit, le patient receveur va fabriquer des anticorps contre l'antigène, et détruire certains globules rouges.

**Le problème de l'incompatibilité rhésus**

Au cours de la grossesse, une incompatibilité rhésus peut se produire entre la femme enceinte et son bébé. Ce phénomène sur-



vient lorsque la femme est Rh- et que le père de l'enfant à naître est Rh+. Dans une telle configuration, le fœtus risque d'être rhésus positif, un rhésus incompatible avec celui de la mère. Lors d'un premier accouchement par voie basse, le sang de la mère risque d'être « contaminé » par le sang de l'enfant, et entraîner une réaction immunitaire contre les globules rouges du fœtus. Cette consé-

quence risquée, si une deuxième grossesse avec un fœtus Rh+ survient, de générer des complications importantes nécessitant un suivi tout particulier. Fort heureusement, les groupes sanguins des parents sont généralement demandés en début de grossesse, ce qui permet de surveiller attentivement son déroulement et d'empêcher tout risque de fausse couche.

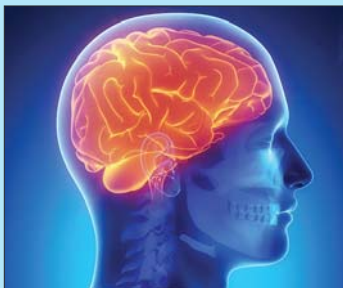
Le groupe A+ est le groupe sanguin le plus commun dans la population française, puisque 38% des gens en sont porteurs. Arrivent ensuite les groupes O+ avec 36% des cas. Les groupes B+ et A- représentent respectivement 8 et 7% des cas, alors qu'il n'y a que 6% de porteurs du groupe O-. Les groupes B- et AB- sont les plus rares, avec chacun 1% des cas.

**LE GROUPE SANGUIN AB PLUS EXPOSÉ AUX PERTES DE MÉMOIRE**

Attention, si vous êtes de groupe sanguin AB, votre mémoire pourrait vous jouer des tours. C'est ce qu'assurent des chercheurs de l'université de médecine du Vermont, aux Etats-Unis.

Le groupe sanguin n'est pas seulement important pour donner son sang ou vérifier sa compatibilité avec un donneur pour une transfusion sanguine. Selon qu'on appartient au groupe A, B, AB ou O on serait plus ou moins doté d'une bonne mémoire. Les résultats d'une étude américaine parus dans la revue scientifique *Neurology* nous enseignent que le groupe sanguin peut jouer un rôle dans l'entretien de la mémoire. Le groupe AB serait ainsi plus exposé aux troubles de mémoire que les autres.

Ce constat est né de l'observa-



tion de 30 000 patients américains âgés de plus de 45 ans suivis pendant trois ans et demi. Au total, 495 patients ont développé

des troubles cognitifs. Ceux-ci ont été comparés à 587 patients témoins sans troubles de la mémoire. Il s'est avéré que les per-

sonnes du groupe AB ont présenté un risque accru de 82% de troubles cognitifs (problème de mémoire, déficit de langage et d'attention) par rapport aux autres.

Par ailleurs, les patients avec une forte concentration de facteurs antihépatophiliques A avaient également un risque de trouble cognitif augmenté, à hauteur de 24%. Or ces protéines jouent un rôle dans le mécanisme de coagulation étaient présents en plus grand nombre chez les patients de groupe AB.

Si vous êtes du groupe AB, il vous reste des moyens à votre portée pour prévenir ces éventuelles défaillances cognitives, par exemple : tenir un journal, faire des cures de phosphore, bien dormir ou encore jouer au Sudoku !

## GUINÉE:

## Les instigateurs de la contestation condamnés à des peines de 6 à 12 mois de prison

Un tribunal de Conakry a condamné mardi à des peines allant de six mois à 12 mois de prison ferme les principaux initiateurs des manifestations qui agitent la Guinée depuis une semaine et qui ont fait une dizaine de morts.

Abdourahamane Sanoh, coordinateur du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), a été condamné à un an de prison ferme et quatre autres responsables à six mois ferme.

Ils étaient jugés pour avoir causé des troubles graves, selon la justice guinéenne, en appelant à manifester et à paralyser l'économie à partir du 14 octobre pour faire obstacle à un éventuel troisième mandat du président Alpha Condé en 2020.

Trois autres prévenus ont été relaxés.

Les avocats des prévenus ont dit leur intention de faire appel.

A la suite de l'appel à la mobilisation lancé par le FNDC, Conakry et plusieurs villes guinéennes ont été en proie la semaine dernière à des heurts violents.

Au moins huit manifestants (10 selon l'opposition) et un gendarme ont été tués et des dizaines d'autres blessés.

La contestation a aussi donné lieu à l'arrestation et au procès de dizaines de membres du FNDC et de manifestants à travers le pays.

## RDC:

## Décès de l'un des auteurs du meurtre d'experts de l'ONU

L'un des cerveaux présumés du meurtre de deux experts de l'ONU en 2017, Zaïda Catalan et Michael Sharp, est décédé, mardi, en détention préventive dans le centre de la République démocratique du Congo (RDC), a fait savoir son avocat.

«José Tshibuabua est mort ce mardi à l'aube à l'hôpital général de Kananga (Kasaï-central, centre) où il était admis en urgence», a déclaré aux médias, Me Trésor Kabangu, son avocat.

Il est le troisième suspect décédé pendant sa détention, dans le cadre du procès sur l'assassinat de deux experts onusiens devant la cour militaire de Kananga, qui dure depuis deux ans.

«José Tshibuabua était gravement malade. Il n'arrivait même pas à se tenir debout pour comparaître» lors des audiences devant la cour militaire, a indiqué une source pénitentiaire. A l'époque du double meurtre, il était «collaborateur bienveillant» de l'Agence nationale des renseignements (ANR), selon des témoignages donnés lors des audiences publiques. Il avait participé aux préparatifs du voyage des experts onusiens dans un hôtel de Kananga en mettant à leur disposition des motards qui les avaient emmenés jusqu'au village Moyo Musuile près de la mission catholique de Bunkonde, où les deux enquêteurs onusiens avaient été tués en mars 2017.

Trois mois après le meurtre de ces experts, il était recruté à la direction générale de la migration (DGM) du Kasaï-central.

Les deux experts onusiens, la Suédoise d'origine chilienne Zaida Catalan et l'Américain Michael Sharp, enquêtaient sur des fosses communes au cours du conflit armé qui opposait les forces de sécurité à la milice Kamuina Nsapu au Kasaï. Ces violences avaient éclaté après la mort du chef coutumier Kamuina Nsapu, tué le 12 août 2016.

## SAHARA OCCIDENTAL

## L'Algérie réitère son soutien clair et sans équivoque à la cause sahraouie

L'Algérie a réitéré son attachement à sa position «clair» et «sans équivoque» de soutien à la cause sahraouie et au droit du peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination dans le cadre du processus de règlement onusien conformément aux chartes et lois internationales adoptées par l'ONU dont la résolution 1514 du Conseil de sécurité.

S'exprimant dans ce contexte, le ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement et ministre de la Culture par intérim, Hassan Rabehi, a réaffirmé lundi la position «claire et sans équivoque» de l'Algérie et «son soutien indéfectible au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination», répondant à une question en marge du forum du quotidien «Echaab» sur les récentes déclarations de Amar Saadani concernant la question du Sahara occidental.

Précisant que ces déclarations «insignifiantes» n'engageaient que leur auteur, M. Rabehi a nonobstant rappelé que «la question sahraouie dont la légitimité est reconnue par plusieurs pays, est inscrite à l'ordre du jour de l'ONU».

Il a salué à l'occasion «le haut sens de responsabilité avec lequel l'ONU traite la question du Sahara occidental», avant de réaffirmer que le règlement de cette question passe impérativement par un référendum d'autodétermination qui permettra au peuple sahraoui de décider de son avenir conformément aux chartes et lois internationales adoptées par l'ONU.

### Le conflit du Sahara occidental est une question de décolonisation

De son côté, l'Ambassadeur d'Algérie à l'ONU, Soufiane Mimouni, s'exprimant devant la quatrième commission de l'ONU, chargée de la décolonisation, à New York, a réitéré que le conflit du Sahara occidental est «une question de décolonisation inachevée», réaffirmant le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination.

«C'est dire donc qu'aucun doute ne pèse sur la nature de ce conflit qui reste une question de décolonisation inachevée», a indiqué le représentant de l'Algérie, avant d'ajouter que «l'ONU tout comme l'Union Africaine, considèrent que la seule solution, juste et durable à ce conflit est celle qui permettra au peuple du Sahara occidental d'exercer librement son droit à l'autodétermination conformément à la résolution 1514 (XV)».

Il a d'ailleurs rappelé que «des initiés de ce dossier se rappelleront que l'Assemblée Générale avait, dès 1966, reconnu le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et affirmé depuis, son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance conformément à la résolution 1514 (XV)».



ment à la résolution 1514 (XV)». L'ambassadeur a relevé que l'examen de cette question s'inscrivait clairement dans le cadre des attributions de la quatrième commission de l'ONU chargée de la décolonisation tel que souligné par le SG de l'ONU dans son dernier rapport sur le Sahara occidental.

Soulignant que le peuple sahraoui attend toujours d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination, M.

Mimouni a assuré que les efforts du secrétaire général des Nations Unies et du Conseil de sécurité en faveur du parachèvement du processus de décolonisation du Sahara occidental «bénéficient du soutien de l'Algérie», en rendant hommage à l'ancien envoyé personnel Horst Kohler qui avait réussi à insuffler une nouvelle dynamique au processus politique.

### La position algérienne émane d'une conviction historique et juridique

Par ailleurs, dans un communiqué, le groupe parlementaire d'amitié et de fraternité Algérie-Sahara occidental, a remis à l'évidence que la position de l'Algérie vis-à-vis de la cause sahraouie «émane de convictions historiques et juridiques conformément à la légalité internationale et toutes les résolutions onusiennes pertinentes».

«La position constante de l'Algérie

vis-à-vis des mouvements de libération rejetant le colonialisme en Afrique et en Asie découle de notre expérience de libération nationale ayant permis à l'Algérie de recouvrer sa souveraineté après 132 ans d'occupation française.

Elle émane également de son attachement au respect du droit international», a-t-il soutenu.

«Dernière colonie en Afrique», le Sahara Occidental, rappelle le groupe, est «une cause humaine et politique juste qui a été adoptée par les Etats, les peuples, les Parlements nationaux et les organisations gouvernementales et non gouvernementales eu égard de sa légitimité historique et juridique».

Le territoire du Sahara occidental est la dernière colonie d'Afrique occupée par le Maroc en 1975 et reste à ce jour inscrit à l'ONU au chapitre des territoires colonisés selon les règles du droit international en la matière.

En outre, le Comité National Algérien de Solidarité avec le Peuple Sahraoui (CNASPS) a souligné que les propos d'Amar Saadani, sur le Sahara occidental, font «la promotion de l'occupation et du colonialisme» et «qui sont diamétralement opposés à la position officielle de l'Algérie et au soutien populaire et unanime des Algériennes et Algériens à la cause sahraouie».

Le CNASP a également souligné que «le Front Polisario a d'abord mérité ses titres de noblesse et la reconnaissance internationale sur le terrain des batailles militaires qu'il a livrées et gagnées face aux forces d'occupation marocaines, obligeant le gouvernement Marocain à solliciter un cessez-le-feu en Septembre 1991».

«La RASD, n'en déplaît à ses commanditaires et à lui-même, est membre fondateur de l'UA, admise déjà en 1984 comme membre à part entière de l'OUA, et ayant entraîné le Maroc à s'absenter 32 années durant des rangs de l'Organisation Continentale», a relevé le président du CNASPS, Said Ayachi.

Et d'enchaîner «ce même Maroc qui aujourd'hui n'a d'autres choix et alternative que de siéger à la même table que les Sahraouis, subissant ainsi la réalité des résultats et des développements de la lutte du Peuple Sahraoui».

## GUINÉE-BISSAU :

## Le PM dénonce une "tentative de coup d'Etat"

Le Premier ministre bissau-guinéen Aristides Gomes a dénoncé lundi soir une tentative de coup d'Etat dont serait responsable un groupe d'individus dirigés par Umaro Cissoko Embaló, ancien Premier ministre et candidat à la présidentielle de novembre prochain, a rapporté mardi la Radio nationale.

Celle-ci, qui cite la page Facebook officielle du Premier ministre, a indiqué qu'un "coup d'Etat visant à interrompre le processus de préparation de l'élection présidentielle du 24 novembre".

"Cette action aurait vu l'arrestation du Premier ministre Aristides Gomes, ainsi que de certains membres de son gouvernement" et devait être suivie d'une perturbation de la préparation du scrutin, a ajouté la radio. Selon M. Gomes, les preuves matérielles des préparatifs du coup d'Etat sont conservées en toute sécurité pour pouvoir être présentées en temps utile. Le Premier ministre a par ailleurs réaffirmé la volonté de l'exécutif bissau-guinéen de continuer à garantir toutes les conditions nécessaires à la tenue de l'élection présidentielle le 24 novembre.



## SYRIE: L'offensive reprendra «avec une plus grande détermination» (Erdogan)

Le président turc Recep Tayyip Erdogan a averti mardi que l'offensive dans le nord de la Syrie reprendrait «avec une plus grande détermination», faute d'un retrait des forces kurdes avant 19H00 GMT.

«Le processus (de trêve) s'achève aujourd'hui à 22H00 (19H00 GMT). Si les promesses faites par les Américains ne sont pas respectées, l'opération reprendra avec une plus grande détermination», a déclaré M. Erdogan avant de s'envoler pour la Russie pour une rencontre cruciale avec son homologue russe Vladimir Poutine.

La trêve négociée par Ankara et Washington visant à permettre à une milice kurde de se retirer de ses positions dans le nord-est de la Syrie expirera, mardi à 19H00 GMT.

La Turquie a déclenché le 9 octobre une offensive dans le nord-est de la Syrie contre la milice kurde des Unités de protection du peuple (YPG), un groupe qu'elle qualifie de «terroriste» mais qui est soutenu par des pays occidentaux contre l'organisation terroriste autoproclamée «Etat islamique» (Daech/EI).

Cette opération militaire est suspendue depuis jeudi à la faveur d'une fragile



trêve négociée entre Ankara et Washington.

Les deux pays avaient déclaré que cette trêve durerait «120 heures», mais n'avaient pas indiqué l'heure à laquelle elle expirerait.

Cet accord vise à permettre aux YPG de quitter leurs positions situées près de la frontière turque et

permettre à Ankara de mettre en place une «zone de sécurité» d'une trentaine de km de profondeur.

Cette «zone de sécurité» sera longue de 120 km dans un premier temps, s'étirant des villes de Tal Abyad à Ras al-Ain, puis sera élargie à 440 km, ont déclaré des sources militaires turques. Selon ces sources,

quelque 125 véhicules ont quitté les territoires contrôlés par les YPG depuis le début de la trêve.

«Nous suivons la situation de près», ont indiqué ces sources. La Turquie a affirmé que l'offensive reprendrait à l'expiration de la trêve si les membres des YPG ne se sont pas retirés d'ici là.

## MANIFESTATIONS EN IRAK: 157 morts et des commandants militaires limogés

Le bilan de la semaine de contestation anti-gouvernementale qui a secoué Bagdad et le sud de l'Irak début octobre est de 157 morts, quasiment tous des manifestants décédés en grande majorité dans la capitale, selon un rapport officiel rendu public mardi.

Alors que «70%» des morts ont été touchés à balles réelles «à la tête et au torse», selon le rapport, les autorités ont annoncé le limogeage de plusieurs commandants militaires dans sept des 18 provinces du pays, touchées par la contestation.

Le bilan officiel fait état de 149 civils et de huit membres des forces de sécurité tués du 1er au 6 octobre à Bagdad et dans des provinces du sud.

Parmi ces morts, 107 civils et quatre membres des forces de sécurité ont été recensés dans la capitale, où les affrontements se sont d'abord concentrés sur l'emblématique place Tahrir avant de gagner le turbulent bastion chiite de Sadr City, ensanglanté par une nuit de chaos.

Le mouvement de contestation dénonçait la corruption et réclamait des emplois, des services fonctionnels puis la chute du gouvernement.

Les autorités avaient ordonné la formation d'une «Haute commission d'enquête» pour faire la lumière sur ces événements, alors qu'elles n'avaient jusqu'ici reconnu un «usage excessif» de la force par leurs hommes que lors de quelques incidents limités.

Dans son rapport, la Haute commission fait porter la responsabilité de certaines des morts sur les forces de sécurité, mais évoque également des «tireurs», sans les identifier. Les autorités accusent depuis le début du mouvement des «tireurs non identifiés» postés sur des toits au-dessus des manifestants et des forces de l'ordre.

La Haute commission a en outre annoncé le limogeage de commandants de l'armée, de la police, des forces antiterroristes et anti-émeutes, des brigades de lutte contre le crime, du renseignement et de la sûreté nationale, en les nommant un par un.

Tous ces commandants sont en poste dans les provinces de Bagdad, et de Diwaniya, Missane, Babylone, Wassit, Najaf et Zi Qar, au sud de la capitale. Leur limogeage doit être confirmé par le Premier ministre Adel Abdel Mahdi. Le Premier ministre reste sous pression de la rue, qui appelle à reprendre les manifestations vendredi, jour du premier anniversaire de prise de fonctions du gouvernement.

Pour des défenseurs des droits humains et des Irakiens qui parviennent à s'exprimer sur les réseaux sociaux, «les forces de l'ordre sont responsables de la mort des manifestants: soit elles ont tiré, soit elles n'ont pas su les protéger des tirs de snipers».

## ARABIE SAOUDITE: Le chef du Pentagone en visite dans le royaume

Le ministre américain de la Défense (Pentagone), Mark Esper, s'est entretenu mardi avec le roi Salmane ben Abdel Aziz de la coopération entre les Etats-Unis et l'Arabie saoudite, après la décision de Washington d'envoyer des milliers de soldats dans le royaume.

L'entretien avec M. Esper, arrivé lundi soir dans le royaume a également porté sur des questions de défense d'intérêt commun et la situation dans la région, a indiqué l'agence de presse saoudienne SPA. L'audience s'est déroulée en présence de nombreux hauts responsables saoudiens, dont le vice-ministre de la Défense, le prince Khaled ben Salmane.

Washington avait déjà annoncé fin septembre l'envoi de 200 militaires dans le royaume, le premier déploiement du genre depuis le retrait des troupes américaines en 2003. Avec ces précédents déploiements, au total 3.000 soldats supplémentaires ont été «prolongés ou autorisés au cours du dernier mois», selon le Pentagone. Outre les militaires, les renforts comprennent notamment des missiles «Patriot» et un bouclier anti-missile «THAAD».

APS

## SYRIE: Des hélicoptères russes sur l'aérodrome militaire d'Al-Thawrah dans le nord syrien (agence)

Des hélicoptères des forces aérospatiales russes se sont posés sur l'aérodrome militaire d'Al-Thawrah, qui abritait précédemment une base de troupes américaines dans le gouvernorat de Raqqa (nord de la Syrie), rapporte mardi l'agence de presse russe Spunik.

«Des hélicoptères des forces russes ont été déployés sur l'aérodrome d'Al-Thawrah (Tabqa), dans le gouvernorat de Raqqa.

La protection du site, utilisé précédemment comme base militaire par les troupes américaines, est assurée par les militaires syriens et des détachements alliés de Damas», ajoute la même source.

Mercredi 16 octobre, la coalition dirigée par les Etats-Unis a confirmé avoir retiré ses forces de Raqqa et d'Al-Thawrah dans le nord-est de la Syrie, où l'armée gouvernementale syrienne serait entrée conformément à une entente avec les Kurdes après le début de l'opération turque Source de paix.

En outre, la base aérienne des Etats-Unis située près de la ville de Tell Tamer, dans le gouvernorat

d'Hassaké, a été détruite par les Américains suite au retrait de leurs forces plus tôt dans la semaine, rapporte l'agence de presse syrienne Sana.

Les militaires américains ont détruit la base d'Al-Qalib qu'ils avaient quittée en raison de l'opération militaire turque «Source de paix» qu'Ankara a lancée le 9 octobre dans le nord-est de la Syrie. En 2014, en pleine crise en Syrie, les groupes armés avaient placé l'aérodrome sous leur contrôle. Durant l'été 2017, il a été repris à l'organisation terroriste autoproclamée «Etat islamique» (EI, Daech) par les unités des Forces démocratiques syriennes (FDS), un coalition de combattants arabes et kurdes. Pendant plus de deux ans, la ville de Tabqa et le reste du gouvernorat ont été contrôlés par les FDS et une base mi-



litaire américaine a été installée sur l'aérodrome. Selon un officier syrien, «les groupes armés ont détruit la piste d'atterrissage et les Américains n'ont rien restauré. A l'heure actuelle, les militaires syriens s'occupent du déblayage des gravats et de l'évacuation des restes de matériels de guerre endommagés». Le 9 octobre, la Turquie a lancé l'opération «Source de paix» pour éliminer les YPG dans le nord de la Syrie afin d'assurer une «zone de sécurité» à la frontière pour rapatrier les réfugiés syriens.

## SYRIE: Le président Assad s'est rendu dans la province d'Idlib

Le président syrien Bachar al-Assad s'est rendu près de la ligne de front avec les terroristes dans la province d'Idlib, dans le nord-ouest de la Syrie, a indiqué mardi la présidence syrienne.

Ce front sépare les groupes terroristes armés des zones contrôlées par l'armée syrienne. Il s'agit

de la première visite du président syrien depuis le début de la guerre en 2011 dans cette région qui échappe toujours au gouvernement et fait l'objet d'une trêve annoncée par la Russie fin août.

Lors de cette visite inédite mardi dans la région d'Idlib, le président syrien a affirmé que la bataille qui

s'y déroule contre les groupes terroristes armés était la clé pour mettre fin à la guerre qui déchire le pays. «La bataille d'Idlib est la base pour mettre fin au désordre et au terrorisme dans toutes les régions syriennes», a souligné M. Assad, selon la présidence. Ces propos ont été tenus alors que la Turquie

a lancé le 9 octobre une opération militaire dans le nord-est de la Syrie contre la milice kurde des Unités de protection du peuple (YPG), un groupe qu'elle qualifie de «terroriste» mais qui est soutenu par les pays occidentaux contre l'organisation terroriste autoproclamée «Etat islamique» (EI, Daech).

## MOUDJAHIDINE M. Zitouni assure que 90% des dossiers gelés de moudjahidine ont été traités

Le ministre des Moudjahidine, Tayeb Zitouni, a affirmé lundi à Jijel que «les dossiers gelés de certains moudjahidine ont été rouverts en concertation avec l'Organisation nationale des moudjahidine et 90% ont été traités après enquête».

Dans une déclaration à la presse en marge de sa visite, le ministre a indiqué que l'opération est actuellement «suspendue» conformément aux recommandations du dernier congrès de l'Organisation nationale des moudjahidine. Il a indiqué par ailleurs, que la suspension des négociations et concertations entre l'Algérie et la France sur les dossiers relatifs à l'archive de la révolution est liée à «l'absence d'une volonté claire et sincère de la partie française».

«Nous sommes lassés des déclarations des responsables français à tous les niveaux car malgré leurs



assurances nous n'avons rien palpé sur le terrain», a déclaré le ministre sur le site du barrage de Kessir citant en preuve «la non-restitution des crânes des chouchada des résistances populaires qui se trouvent depuis plus d'un siècle et demie au musée de l'homme de Paris».

M. Zitouni a fait état de 3.000 disparus durant la guerre de Libération recensés par son département

qui continue de recueillir les documents des familles concernées dont les convocations adressées par la police française durant la révolution, à des algériens portés à ce jour disparus.

Il a ajouté que «la France actuelle nie tout cela et avance un chiffre n'excédant pas 15 disparus». Auparavant, le ministre des Moudjahidine s'est rendu au domicile d'un moudjahid dans la com-

mune de Ziama Mansouria (40 km de Jijel) où il a présidé la baptisation du siège de l'unité de la protection civile de Boublatène du nom du chahid Bouzroua Lemnouar. Il a également pris part à une opération reboisement sur les hauteurs du barrage de Kessir et a présidé l'ouverture de la saison culturelle pédagogique à la maison de la culture Amor Oussekid du chef-lieu de wilaya.

## SKIKDA: Lancement de réunions consultatives préalables à la création de la fondation chahid Zighoud Youcef

Des réunions consultatives préalables à la création de la fondation "chahid Zighoud Youcef" du Nord constantinois, ont été lancées mardi, au musée du moudjahid "colonel Ali Kafi" de la wilaya de Skikda en présence de la fille unique du martyr, Chama Zighoud, de moudjahidine parmi ses compagnons de lutte ainsi que des professeurs d'histoire. A ce propos, Fatah Hamouche, directeur de ce même musée, a précisé que ces réunions consultatives, visant à créer la fondation Zighoud Youcef du Nord constantinois, interviennent à la demande de la famille du martyr, plus précisément sa fille Chama, ajoutant que cette question avait été soumise au ministre des Moudjahidine, Tayeb Zitouni qui a donné son consentement à cet égard, lors de sa visite à Skikda début octobre. De son côté, Dr. Ahcène Tililani, écrivain, chercheur en histoire et professeur à l'université, a souligné, que cette rencontre est consacrée à l'organisation de réunions consultatives en vue de l'élaboration d'une feuille de route pour mettre sur pied cette fondation qui devrait lever le voile sur de nombreux faits et erreurs concernant la révolution de libération qu'elles soient intentionnelles ou pas. Il a également fait savoir que cette fondation procédera à des recherches et des études

concernant le parcours du martyr Zighoud Youcef, l'histoire du mouvement national et la révolution de libération dans le Nord constantinois, dont le chahid Zighoud Youcef fut l'un des principaux artisans des événements de l'époque, leurs aspects et leurs gloires, à l'instar du plan savamment élaboré des attaques du 20 août 1955 et sa participation active au congrès de la Soummam. "Cette entité contribuera également à enregistrer les événements et les victoires importantes inhérents au parcours militant du commandant de la wilaya II historique pour les transmettre aux jeunes générations en vue de préserver la mémoire nationale", a ajouté M. Tililani. Cette fondation historique énumérera, a-t-il indiqué en outre, à valoriser le parcours des grands héros de la révolution ayant accompagné le chahid Zighoud Youcef dans sa lutte pour l'indépendance, tels que les chouchada Didouche Mourad et Messaoud Boudjriou, les moudjahidine Lakhdar Bentouba, Amar Benaouda, Salah Boubnider et Ali Kafi notamment, ce qui confèrera à la fondation une dimension nationale à travers la création d'antennes dans toutes les wilayas du Nord constantinois, à savoir Constantine, Mila, Jijel, Skikda, Guelma et Annaba.

APS

## PUBLICITÉ

## RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS  
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA D'ILLIZI  
NIF : 099033019000632

Fonds Spécial de Développement Région Sud (FSDRS)

### AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCES DE CAPACITES MINIMALES N° : ...13...2019

La direction des travaux publics de la wilaya d'Illizi lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales portant sur:

Acquisition et installation réseau éclairage publics en photovoltaïque commune d'Ain Amenas (100 points lumineux) an la Route Nationale N° 03 entre carrefour (Ain Amenas - Ouargla) et carrefour (Ain Amenas - Illizi)

Cet appel d'offre national avec exigence de capacités minimales s'adresse aux entreprises répondant aux conditions d'éligibilités suivantes:

a/ Capacités professionnelles : Le soumissionnaire doit être qualifié en Travaux Publics (Activité Principale ou Secondaire) et classé à la catégorie (03 ou plus) porte le code d'activité en énergie solaire, ou copie de registre de commerce porte le code d'activité en énergie solaire ou autres justifications.

b/ Capacités techniques : Le soumissionnaire doit :

- Avoir réalisé au moins un projet similaire travaux d'énergie solaire justifié par une attestation exécution délivrée par un service contractant ou un opérateur public économique durant la période de 2009 au 2019.

Le dossier relatif à cet appel d'offres est à retirer auprès de la Direction des Travaux Publics de la wilaya d'Illizi. Site : Nouvelle Zone d'activités Illizi 33000.

Les offres sont composées de «dossier de candidature», «offre technique» et «offre financière»

#### I- DOSSIER DE CANDIDATURE :

- La déclaration de candidature établie conformément au modèle réglementaire dûment remplie, signée, cachetée, datée et accompagnée des pièces suivantes :
  - Le casier judiciaire, daté de moins de trois (3) mois, du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société ;
  - Les pièces fiscales et parafiscales en cours de validité (Extrait de rôle apuré ou avec échéancier, Attestations de mises à jour (CNAS, CASNOS et CACOBATH) de l'entreprise ;
  - L'extrait du registre de commerce ;
  - L'attestation de dépôt légal des comptes sociaux pour les entreprises agissant en société ;
  - Le Numéro d'Identification Fiscale (NIF) de l'entreprise ;
- L'état de renseignements établi conformément au modèle ci-joint dûment remplie, signée, cachetée et datée ;
- La déclaration de probité établie conformément au modèle réglementaire dûment remplie, signée, cachetée et datée ;
- Les statuts pour les sociétés ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager le soumissionnaire ;
- Le certificat de qualification et classification professionnelles en cours de validité.
- Les bilans financiers du soumissionnaire pour les années 2016, 2017 et 2018 certifiés par un commissaire aux comptes (et visés par les services des impôts) ;
- Les références bancaires
- La liste des moyens humains à déployer pour le projet justifiée par des diplômes, attestations et/ou certificats de travail pour les cadres (Attestations d'affiliation à la CNAS à l'appui) de l'année 2019 ;
- La liste des moyens matériels à déployer pour le projet y compris les pièces justificatives (Cartes grises ou + Récépissés valable) + assurances pour le matériel roulant, Factures d'achat+ PV de l'huissier daté pas plus d'une année au jour d'ouverture des plis pour le matériel non roulant + assurances) ;
- Les références professionnelles justifiées par des attestations d'exécution délivrées par des services contractants publics ou un opérateur public économique pour des travaux réalisés durant les années 2009-2019.

#### II- L'OFFRE TECHNIQUE

- La déclaration à souscrire établie conformément au modèle réglementaire dûment remplie, signée, cachetée, datée ;
- Le mémoire technique justificatif établi conformément au modèle ci-joint dûment remplie, signée, cachetée, datée ;
- Le planning prévisionnel d'exécution des travaux établi en fonction du délai proposé ;
- Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite "lu et accepté".

#### III- L'OFFRE FINANCIERE

- La lettre de soumission dûment remplie, signée, cachetée, datée ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) dûment remplie, signée, cachetée, datée ;
- Le détail quantitatif et estimatif (DQE) dûment remplie, signée, cachetée, datée ;

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et fermées, indiquant la dénomination de l'entreprise la références et l'objet de l'appel d'offre, ainsi que la mention «dossier de candidature», «offre technique», «offre financière». Les enveloppes sont mises dans une autre enveloppe fermée et anonyme, comportant la mention

A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres-appel d'offre

### AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCES DE CAPACITES MINIMALES N° : ...13...2019

\*Projet : Acquisition et installation réseau éclairage publics en photovoltaïque commune d'Ain Amenas (100 points lumineux) an la Route Nationale N° 03 entre carrefour (Ain Amenas - Ouargla) et carrefour (Ain Amenas - Illizi)

Elles doivent être déposées à la Direction des Travaux Publics de la wilaya d'Illizi Nouvelle Zone d'activités Illizi 33000  
N° Téléphone: 029.40.40.66 Fax: 029.40.40.64 Email: dtillizi@yahoo.fr

- La durée de préparation des offres est fixée à vingt un (21) jours à partir de la première parution du présent avis au BOMOP ou dans les quotidiens nationaux.
- Le jour et l'heure limite de dépôt des offres est fixée le dernier jour de la durée de préparation des offres à 12H00. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la date de dépôt des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant à 12H00.
- L'ouverture des plis se fera, en séance publique le même jour correspondant à la date de dépôt des offres à 14H00 au siège de la direction des travaux publics de la wilaya d'Illizi. En présence des soumissionnaires qui souhaiteraient y assister.
- Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période égale à la durée de préparation des offres augmenté de 03 mois à partir de la date de dépôt des offres.



# TIZI-OUZOU : Lancement d'une démarche d'intégration de l'artisanat dans le Réseau international de commerce équitable

Une démarche d'intégration de l'artisanat traditionnel algérienne dans le Réseau international de commerce équitable a été initiée dans la wilaya de Tizi-Ouzou, a-t-on appris lundi des organisateurs du Forum sur le commerce équitable abrité par la maison de la culture Mouloud Mammeri.

Rachid Doufene, président de l'association scientifique et écologique Arc-en-ciel a souligné à l'ouverture de la première Edition de ce Forum, que la démarche a commencé par l'organisation des trois activités artisanales principales de la wilaya à savoir la bijouterie, la tapisserie et la poterie en association d'artisans afin qu'elle puisse créer une coordination et intégrer ce réseau international de commerce équitable et permettre au produit algérien d'être représenté parmi ceux de plus de 150 autres pays qui ont rejoint cette organisation.

«Il s'agit d'une nouvelle vision de commerce basée sur la justice, l'équité et le développement durable qui sont des valeurs placées au cœur des structures commerciales, des modèles économiques et des pratiques, afin que chacun, par son travail, puisse conserver des moyens de subsistance décentes et dignes et développer pleinement son potentiel», a-t-il souligné. Le commerce équitable qui garantit les droits des producteurs, les bonnes conditions de travail interdit le travail forcé et celui des enfants, a pour objectif

de replacer l'humain et la biodiversité au centre des préoccupations. Il s'appuie sur des chaînes commerciales plus courtes qui favorisent le producteur et lui permet de vivre décemment de son travail, a ajouté ce même organisateur.

Il a aussi pour finalité d'assurer une rémunération juste à des petits producteurs (entreprises familiales, coopératives associatives), à travers notamment, des prix négociés et acceptés par l'acheteur et le vendeur dans le cadre d'un dialogue et d'une participation continue, qui assure un salaire équitable aux producteurs, a précisé M. Doufene. De son côté, le vice président de cette même association et enseignant à l'université Mouloud Mammeri, Asla Tarik, qui a modéré une rencontre sur la situation de l'artisanat traditionnel dans la wilaya de Tizi-Ouzou, a insisté sur l'importance de la labellisation du produit artisanal algérien afin de le protéger sur le marché mondial dans le cadre d'une démarche solidaire. Le but étant de promouvoir ces métiers manuels et permettre aux artisans de vendre



leurs produits dans des circuits de commerce équitable. De son côté le chef de service artisanat à la direction locale du tourisme et de l'artisanat, Hadid Yamina qui a présenté une communication sur la relation interdépendante entre l'artisanat et le tourisme, a observé que «les territoires peuvent s'appuyer sur les savoirs faire artisanaux ancestraux en tant que ressource spécifique locale pour valoriser et faire émerger une attractivité et

une bonne image touristique». Dans le cadre de ce Forum abrité par la maison de la culture Mouloud Mammeri, une exposition qui se poursuivra jusqu'au 26 de ce mois d'octobre, est animée par des artisans bijoutiers potiers et tapisseries. Une démonstration de tissage du tapis d'Ath Hicham est effectué sur place par une artiste. Des projections vidéo et des ateliers en relation avec le commerce équitable sont aussi au menu de cette manifestation.

## 13ÈME ÉDITION DES JOURNÉES DU COURT-MÉTRAGE D'ANNABA : 26 films en compétition

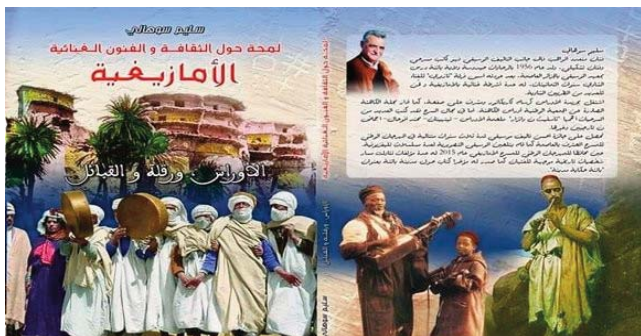
Pas moins de 26 films seront en compétition lors de la 13ème édition des journées du court-métrage d'Annaba, qui seront ouvertes samedi prochain, a-t-on appris lundi auprès du directeur de l'événement.

Cette 13e édition des journées du court-métrage d'Annaba organisée par la maison de la culture "Mohamed Boudiaf" verra la projection de 11 fictions, 7 documentaires et 8 films amateurs, a précisé M. Rachid Saidi lors d'une conférence de presse. La manifestation culturelle prévoit également la tenue de deux ateliers ayant pour objet "les techniques de montage" et "le jeu d'acteur", selon la même source qui a également révélé qu'un hommage appuyé sera rendu à l'homme de théâtre, Hamid Koura en "guise de reconnaissance à tous ses efforts pour la scène culturelle locale".

Il est à noter que les prix de cette treizième édition des journées du court-métrage d'Annaba consacreront les catégories de "meilleure fiction", "meilleur documentaire", et "meilleur film amateur".

### PUBLICITÉ

## AMAZIGHITÉ "Aperçu de la culture et les chants amazighs dans les Aurès, Ouargla et la Kabylie", nouveau livre de Salim Sahali



Un nouveau livre intitulé "Aperçu de la culture et des chants amazighs dans les Aurès, Ouargla et la Kabylie", représente le nouvel ouvrage publié par l'artiste Salim Sahali. Edité par la maison "Dar Anzar", cet ouvrage met la lumière, à travers ses 340 pages, sur les chants des Aurès, de la Kabylie et de Ouargla, en mettant l'accent sur les différents types de chants caractéristiques de ces régions sous tous leurs aspects, concernant les textes et les rythmes musicaux.

Selon l'auteur, un artiste aux multiples talents, l'introduction du livre est un prélude historique évoquant les influences qui ont pesé sur le patrimoine folklorique et musical amazigh de ces trois régions du pays, à commencer par le Sud qui a subi l'influence africaine donnant lieu à la création de la musique "Diwan", appelée à l'Ouest du pays musique "Gnaoua", soulignant que ce genre musical est "un mélange de rythme africain avec une pointe de soufisme".

Ce livre sera présent à la 24ème édition du Salon international du livre, selon M. Sahali, qui a ajouté que son ouvrage est "le résultat d'une recherche d'environ 30 ans et constitue une tentative de contribuer à la revalorisation de la musique et des arts amazighs".

Né en 1956 dans la région de Rhaouet, dans la commune de Hidoussa (wilaya de Batna), Salim Sahali est un artiste plasticien, dramaturge et musicien, ayant composé de nombreuses chansons et écrit plusieurs ouvrages. Actuellement, il est entrain de finaliser l'écriture d'un livre sur la reine Kahina d'une manière différente de ce qui a été écrit et publié jusqu'à présent.

## RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA : DE BLIDA  
DAIRA : DE MOUZAIA  
COMMUNE : DE AIN ROMANA  
BUREAU : DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE PERSONNEL

### AVIS DE RECRUTEMENT

Le Président de l'assemblée Populaire communale d'ain Romana Organise un concours sur titre pour Ingénieur d'Etat en informatique de L'administration territoriale.

Grade	Type recrutement	Condition d'adhésion	Spécialité demandée	Nombre de Poste	Lieu nomination	Conditions diverses
Ingénieur d'Etat en informatique de L'administration	Concours sur titre	Diplômes Ingénieur d'Etat en informatique	Ingénieur d'Etat en informatique ou certificat équivalent	01	Siege Ain Romana	

#### Condition de participation au

- Demande manuscrite de participation au concours .
- 02 deux photos .
- Copie conforme du diplôme ou équivalent
- Copie de la caret militaire
- Copie de la carte d'identité nationale.
- Relevé des notes de la dernières années.
- Certificats expérience professionnel .
- La carte résidence .
- Fiche de renseignements reliée au candidat..
- Le candidat retenus au concours doivent compléter leurs dossier des document suivants**
- Certificats Nationalité Algérienne
- Fiche familiale s'il ya lieu
- Casier judiciaire (bulletin n° 03) en cours de validité
- deux Certificats médicaux générales et certificat médical de la poitrine .
- Le dernier délai de dépôt des dossiers est fixé dans un délai 15 jour de travail à partir de la date publication dans avis de recrutement dans agence locale de l'emploi et r journal national ou les dossiers des candidats seront déposés ou envoyés à monsieur le président de l'assemblees Populaire et communale de la commune de Ain romana – secrétariat générale – bureau des affaires des personnels'
- Observation**
- Les dossiers incomplets ou parvenant hors délai ne seront pas

# Programme de la soirée

**TF1 20:05**

### Good Doctor

Réalisateur : **Freddie Highmore**  
Avec : **Freddie Highmore, Antonia Thomas**



L'hôpital accueille un nouveau chef de chirurgie, le Dr Jackson Han. Celui-ci opère un nouveau-né souffrant d'une grave pathologie, mais sa façon de travailler perturbe Shaun. Peu après, il demande à Melendez de faire passer des tests à un riche patient. Pendant ce temps, au cours d'une séance de chimiothérapie, Glassman rencontre un jeune homme atteint du même cancer que lui. Ce dernier lui propose de participer à groupe de soutien.

**france 2 20:00**

### Alex Hugo

Réalisateur : **Olivier Langlois**  
Avec : **Samuel Le Bihan, Lionnel Astier**



Alex Hugo découvre les cadavres d'Isabelle et d'Antoine Lefort dans un refuge de haute montagne. Celui-ci a décidé de mourir avec sa femme atteinte d'une maladie incurable. Dans sa lettre d'adieux, le couple demande à être incinéré. Les cendres devront être répandues au sommet de la montagne, au soleil levant. Tout le village est bouleversé par cette histoire d'amour tragique. Mais Alex est convaincu que quelqu'un a voulu se débarrasser des Lefort et comptait sur la crémation pour effacer les traces.

**france 3 20:00**

### La carte aux trésors



La zone de jeu s'étend autour des lac du Bourget, d'Annecy et de Léman. Les deux candidats vont devoir résoudre des énigmes pour trouver le trésor. Un jeu de piste va les emmener à la découverte d'Euvian, Aix et de Thonon-les-Bains, trois stations thermales devenues célèbres à la Belle Epoque, grâce à leurs sources aux bienfaits reconnues. Les compétiteurs se replongeront dans l'histoire de la maison de Savoie et des ducs et comtes qui régnaient autrefois sur la région. Enfin, ils embarqueront à bord de légendaires bateaux lacustres et visiteront les palaces les plus mythiques, qui ont fait de ces étendues d'eau, des lieux de villégiature prisés.

**CANAL+ 20:00**

### Derrière un micro Paris-Bruxelles



Dans ce spectacle placé sous le signe de l'humour, l'artiste Kyan Khojandi part à la rencontre d'humoristes et comiques francophones au-delà des frontières de l'Hexagone. Après Montréal, ce show fait étape à Bruxelles. Sur la scène du Théâtre du Vau-deville, artistes confirmés ou des talents en herbe se succèdent. Baptiste Lecaplain, Guillermo Guiz, Melha Bedia, Douilly, Inno JP, Fanny Ruwet et Tareek doivent faire tour à tour la démonstration de leur talent d'interprétation et de leur maîtrise du stand up. Une manière de mettre en confluence l'humour belge et français.

**6 20:05**

### Le meilleur pâtissier



Cyril Lignac demande aux talents encore en lice de préparer un baba au rhum... en réinventant le goût et le visuel. A la demande de Mercotte, les candidats - répartis en quatre duos - doivent réaliser une sultane. Cette pièce montée requiert une parfaite maîtrise du sucre, notamment pour la confection de la délicate cage en caramel. Enfin, pour l'épreuve créative, les concurrents doivent redoubler d'inventivité pour impressionner Cyril, Mercotte et Christelle Brua, meilleure pâtissière du monde 2018.

## Jeux

### Samourai-Sudoku N°2294

Les problèmes de sudoku samourai se composent de cinq grilles desudoku entrelacées. Les règles standard du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3 x 3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samourai a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.

4	3	8																							
		9	7																						
				2		3	1																		
2	4	3				5	8																		
		1	2				9																		
				8			4																		
1		6				9	5	6							5							7			
7			3						4						5							4			8
		5			4	7					5	1										8			

				1	3	8	5																		
				9	4								2												
									7																
	4	7	5							7	3	1													
		6									7	9			1	3									
1				3			4	3		2		6	8			1	7								
		5	1				2	5	6				5	6			9								
			4										8				4								
	5	4		1			6							4	3		6	2							
					5	8	1							9		8		5	7						
9	7				2											7									

**Horizontalement:**  
1 - Suppression des marques distinctives  
2 - Idiotisme venu des Etats-Unis  
3 - Découvris - Mesure de temps  
4 - Fanfaronner - Bulbes aromatiques  
5 - Personnage important que l'on ne voit jamais  
6 - Vallées envahies - Placera verticalement  
7 - Un ton sous mi - Support de soc  
8 - Blanchira - Vache par amour divin  
9 - Bouquiné - Entreront en action  
10 - Proscrire - Sage  
**Verticalement:**  
A - Chanson de gondolier  
B - Pris contact avec l'eau - Les autres  
C - Voisin des tibétains  
D - Scènes de l'aficionado - Terrain  
E - Elles n'ont plus cours à Rome - Parfois clope  
F - Point de chute du premier aviateur - Mangeur de buffet  
G - Petit singe à queue prenante - Divaguer  
H - Elément de lustre - Elles doivent être plus têtes que leurs sujets  
I - Emploi du temps - Unité agraire  
J - Détachées du contexte - Père de ragots  
K - Non mentionné - Lombes  
L - Arrivés parmi nous - Protection si elle est anglaise



«Etre seul, c'est s'entraîner à la mort»  
Louis-Ferdinand Céline

### Mots croisés N°2294

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												





Mots fléchés géants de force 1 à 3 n°994

farouche avec fougue	↓	a en horreur calme- ment	↓	qui brû- lent sans exploser dégaine	↓	dépôt de vapeur canal de saline	↓	pansue	↓	jet d'eau naturel molyb- dène	↓	person- nes bru- yantes gaz rare	↓
toile fine	→							enloutie	→				
hurle- raient	↓							arrière du cou	↓	résidu de blutage question- naire	→		
applique	→							à faire de suite listes de réponses	→				
produit un effet	↓			pour- chasser dévoilées	→							provo- quas	↓
bois précieux sans valeur	→			utiliser	→	frapper du sabot prouvé	→			excès	→	strontium en chimie inaugité	↓
	↓			gentils chatons	↓					bourricot	↓		
éparpille	→					distingué	→			orifice du rectum mettras en tombe	→		toile d'arai- gnée
plainte	↓					grandes poches	↓					cela raccourci cours de St Omer	→
font savoir	→	prépo- sition inatten- tive	→			aire sablée contes- tera	→					allure person- nel	→
	↓									terrassa	→		
	↓									fond de cuve	↓		
boites à lunettes il vaut l'argent	→					petit écran faux marbre	→					on fête son premier disparu	→
	↓					robe indienne petit lac	→					point cardinal drame au Japon	→
note du diapason	→			direction de rose petit parasite	→								
turannie	↓			ôtent pas très chaudes	→								parfaite
	↓									organe de la vue recouvrit le miroir	→		
enjoué	→					bien affûté	→					joli poisson revue drôle	→
tranquille	↓												
	↓					maudit vieil accord	→						
abri de poussins	→					jeu chinois société anonyme	→						séjour de fleuve
déduites	↓							bois odorant deuxième degré	→				
	↓					iridium en symbole	→					à moi	→
	↓											576 m. en Chine	→
s'enliser (s')	→											napperon person- nel	→

Solution

Sudoku n°2294

4	1	3	8	6	9	2	5	7													
5	2	9	1	7	3	6	4	8													
6	7	8	5	4	2	9	3	1													
2	4	7	3	9	1	5	8	6													
8	5	1	4	2	6	3	7	9													
3	9	6	7	5	8	1	2	4													
1	3	2	6	8	7	4	9	5	6	7	1	3	8	2	5	1	4	9	7	6	
7	6	4	9	3	5	8	1	2	9	4	3	6	7	5	9	3	2	4	1	8	
9	8	5	2	1	4	7	6	3	2	8	5	1	4	9	6	7	8	5	2	3	
									1	3	8	5	2	6	4	9	7				
									9	4	7	1	3	8	5	2	6				
									2	5	6	4	9	7	8	1	3				
3	4	7	5	8	1	6	2	9	8	5	4	7	3	1	5	6	2	9	8	4	
5	2	6	7	9	4	3	8	1	7	6	9	2	5	4	7	9	8	1	3	6	
1	9	8	2	6	3	5	7	4	3	1	1	2	9	6	8	3	4	1	7	2	5
4	1	3	8	7	9	2	5	6													
7	8	5	1	2	6	4	9	3													
2	6	9	4	3	5	7	1	8													
8	5	4	3	1	7	9	6	2													
6	3	2	9	5	8	1	4	7													
9	7	1	6	4	2	8	3	5													

Mots Croisés n°2294

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1	B	A	N	A	L	I	S	A	T	I	O	N
2	A	M	E	R	I	C	A	N	I	S	M	E
3	R	E	P	E	R	A	I	M	O	I	S	
4	C	R	A	N	E	R	A	I	L	S		
5	A	R	L	E	S	I	E	N	N	E	C	
6	R	I	A	S		E	R	I	G	E	R	A
7	O		I		P		R	E		S	E	P
8	L	E	S	S	I	V	E	R	A		I	O
9	L	U		O	P	E	R	E	R	O	N	T
10	E	X	I	L	E	R		S	E	N	S	E

Grille géante n°994

■	O	I	M	P	D	F	B	V	G	N	S															
■	I	B	A	R	E	T	E	E	M	O	E	N	T	O	R	S										
■	C	R	A	S	I	T	E	E	N	N	S	E	N	T	O	R	S									
■	A	G	I	B	L	E	M	E	N	T	R	O	N	T	O	R	S									
■	N	U	L	E	M	E	N	T	R	O	N	T	O	R	S	S	S									
■	G	E	E	M	E	N	T	R	O	N	T	O	R	S	C	A	R	A	N	T	E					
■	A	N	N	E	T	S	A	C	C	E	S	E	N	T	O	R	S	C	A	R	A	N	T	E		
■	A	G	L	A	C	T	I	R	E	R	E	R	E	N	T	O	R	S	C	A	R	A	N	T	E	
■	D	I	G	E	R	A	T	T	O	R	E	R	E	N	T	O	R	S	C	A	R	A	N	T	E	
■	S	E	R	I	E	S	I	V	E	R	A	I	O	E	N	T	O	R	S	C	A	R	A	N	T	E
■	O	T	E	N	S	A	B	L	E	R	A	I	O	E	N	T	O	R	S	C	A	R	A	N	T	E

## CYCLISME : L'Espagnol Enric Mas remporte le Tour du Guangxi

Le coureur espagnol a remporté mardi la 3e édition du Tour du Guangxi, la course cycliste chinoise de fin de saison, après la 6e et dernière étape enlevée à Guilin par l'Allemand Pascal Ackermann.

Mas, vainqueur dimanche de la seule arrivée au sommet, a devancé au classement final les coureurs qu'il a précédés à Nongla: le Colombien Daniel Martínez et l'Italien Diego Rosa.

Les cinq autres étapes se sont conclues au sprint (2 pour Gaviria et Ackermann, 1 pour McClay).

Mas, 24 ans, s'est imposé pour la première fois dans une course par étapes.

Deuxième de la Vuelta 2018, il s'est déjà engagé pour les trois prochaines saisons dans l'équipe Movistar qui a perdu trois de ses chefs de file, l'Équatorien Richard Carapaz (Ineos), l'Espagnol Mikel Landa (Bahrain) et le Colombien Nairo Quintana (Arkea-Samsic).

### Classement de l'étape:

1. Pascal Ackermann (GER/Bora), les 168 km en 3 h 38:10. (moyenne: 46,2 km/h)
2. Juan Sebastian Molano (COL/UAE) m.t.
3. Timo Roosen (NED/JUM) m.t.
4. Rudi Selig (GER/BOR) m.t.
5. Jakub Mareczko (ITA/CCC) m.t.

### Classement général:

1. Enric Mas (ESP/Deceuninck) 22 h 42:42.
2. Daniel Martínez (COL/EF1) à 05.
3. Diego Rosa (ITA/INE) 14.
4. Antwan Tolhoek (NED/JUM) 22.
5. Félix Grosschartner (AUT/BOR) 29.

## MONDIAUX D'ATHLÉTISME 2019: Le chef de l'Etat décore Makhloufi de la médaille de l'ordre du mérite national au rang de «Ahid»

Le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, a décoré, lundi au siège de la présidence de la République, le champion algérien Taoufik Makhloufi de la médaille de l'ordre du mérite national au rang de «Ahid» pour ses efforts et ses performances lors des différentes joutes sportives continentales et internationales, indique un communiqué de la présidence de la République.

«Cette médaille décernée à Taoufik Makhloufi se veut un hommage pour l'ensemble de sa carrière sportive, riche en performances réalisées dans les spécialités du 800m et du 1500m, mais aussi pour le record national qu'il a battu et les nombreuses médailles qu'il a décrochées dans le cadre de sa participation à différentes joutes et compétitions olympiques aux niveaux africain et mondial, la dernière en date étant la médaille d'argent du 1500m remportée aux Mondiaux d'athlétisme de Doha (Qatar)», précise le communiqué. «A cette occasion, le chef de l'Etat n'a pas manqué de saluer le nationalisme et le sens du sacrifice dont a toujours fait montre le champion algérien Taoufik Makhloufi, et qui lui ont valu reconnaissance et respect aux niveaux national et international», conclut la même source.

APS

## LIGUE AFRICAINE DE BASKET-BALL : Le GS Pétroliers vise une place dans l'«Elite 16»

Le club algérien du GS Pétroliers prendra part au 1er tour préliminaire de la toute nouvelle Ligue africaine de basket-ball (BAL), prévu du 25 au 27 octobre à Bamako (Mali), avec l'objectif d'arracher une des deux places qualificatives à l'«Elite 16», a assuré son entraîneur Sofiane Boulahya.

«Pour cette 1re édition de la BAL, nous nous sommes fixé l'objectif d'atteindre l'Elite 16. Je pense que nous avons les qualités requises et assez d'expérience pour réussir notre pari, malgré la difficulté de la tâche et le manque de compétition dont nous souffrons avant le début du tournoi de Bamako», a déclaré Boulahya à l'APS.

La prestigieuse National basket-ball association (NBA) et la Fédération internationale de basket (FIBA) avaient annoncé en février dernier la création de ce championnat professionnel en Afrique dans ce qui constitue la première participation de la NBA à une compétition en dehors d'Amérique du Nord.

Pour le premier tour préliminaire de la BAL, le GSP a été versé dans le groupe A aux côtés d'Al-Nasr (Libye), de l'AS Police (Mali) et de l'AC SLAC (Guinée).

Ce tour préliminaire regroupe 32 équipes réparties en six groupes (A, B, C, D, E, F).

Les deux premiers de chaque poule, auxquels s'ajouteront quatre clubs invités, se qualifieront au

deuxième tour qui regroupera 16 équipes (Elite 16).

Boulahya, à la tête du GS Pétroliers depuis deux saisons, a estimé que son équipe, qui en est à sa 4e participation à une compétition continentale avec pratiquement le même groupe depuis 2014, «bénéficie désormais d'une certaine notoriété».

«Nous allons aborder la compétition match par match avec l'objectif d'arracher une des deux places qualificatives à l'Elite 16».

Nos joueurs ont le talent pour rivaliser avec les équipes du groupe A, même si celles-ci se sont renforcées avec des joueurs américains en prévision de ce tournoi», a-t-il fait savoir.

Concernant la préparation de son équipe, le coach des «Pétroliers» a déploré le «manque de moyens» pour effectuer une préparation spécifique et le manque de compétition qui risque de jouer un mauvais tour à ses joueurs.

«Nous avons débuté la préparation au mois d'août, nous sommes prêts physiquement, mais le manque de rencontres officielles et de rythme de compétition risque de nous



désavantager par rapport aux autres équipes participantes», a-t-il expliqué.

Le GS Pétroliers, qui a pratiquement gardé le même effectif que la saison dernière, s'est renforcé durant l'intersaison par deux joueurs du secteur intérieur, à savoir le Tchadien Michael Kobe et le Malien Mamadou Kanté.

Le représentant algérien ralliera Bamako mercredi afin d'assister à la réunion technique prévue le lendemain.

Les rencontres du groupe A du 1er tour préliminaire de la BAL ont été programmées les 25, 26 et 27 octobre.

Pour la suite de la compétition, les six meilleures

équipes de l'«Elite 16» se joindront aux champions d'Angola, d'Egypte, du Maroc, du Nigeria, du Sénégal et de Tunisie pour former le tableau final (deux conférences de 6 équipes) de la 1re édition de la BAL en 2020.

Pendant la saison régulière, qui débutera en mars, les 12 équipes joueront chacune cinq matches.

Les trois meilleures équipes de chaque conférence seront qualifiées pour un «Super 6» dont les quatre premiers se rencontreront ensuite à la fin du printemps à Kigali (Rwanda) lors d'un Final Four (demi-finales à élimination directe et finale).

## JEUX MONDIAUX MILITAIRES/LUTTE LIBRE: L'Algérien Mohammed Fardj 8e

Le lutteur algérien Mohammed Fardj s'est contenté, mardi, de la 8e place au classement finale du concours de lutte libre (97 kg) des Jeux mondiaux militaires de Wuhan (Chine), après avoir perdu aux repêchages face à l'Ukrainien Vlasov Andriy.

Pourtant, Fardj a bien débuté la compétition en battant l'Américain Lucas

Sheridan (5-1) en 8es de finale, après avoir été tiré à blanc (exempté) au premier tour.

Le lutteur algérien a affronté par la suite le futur médaillé d'or, l'Iranien Mohammadian Hossein, qui s'est facilement imposé 12-0, avant de perdre encore aux repêchages. Lundi, l'Algérien Abdelhak Kherbache (57 kg) avait pris la 9e place

en lutte libre après avoir perdu son seul combat face à l'Américain Nowry Max en quarts de finale. Lors de la journée de mercredi, l'Algérien Abdenour Laoumi (60 kg) fera son entrée en lice en lutte gréco-romaine, suivi le lendemain par ses compatriotes Adem Boudjemline (97 kg), Akrem Boudjemline (77 kg) et Hamza Haloui (130 kg).

## COMPÉTITION

### Oran abrite vendredi le premier duathlon en Algérie

Une compétition de duathlon sera organisée vendredi à Oran et ce, pour la première fois en Algérie, a-t-on appris mardi des organisateurs.

Cette discipline qui consiste à enchaîner dans l'ordre trois activités sportives : la course à pied, suivie d'une épreuve de cyclisme puis d'une dernière manche de course à pied, devrait drainer une forte participation des athlètes avides de s'illustrer dans ce genre de sport peu connu dans le pays, selon le

président du Club Octopus, Foued Ghazoui, organisateur de l'évènement.

Il a ajouté que cette compétition accueillera amateurs et professionnels, «chacun à son rythme, le tout pour le grand plaisir des spectateurs».

Au programme de cette manifestation sportive, deux distances, l'une dédiée aux adultes et l'autre pour les enfants. Concernant la première catégorie, elle consiste à parcourir 5 km de course à pied pour commencer, puis 20 km

de vélo, et pour finir 2,5 km de course à pied. S'agissant de la seconde, les enfants auront à parcourir 1 km de course à pied, avant d'enchaîner par 4 km de vélo et enfin 500m de course à pied.

Dans le duathlon, un sport universel connu comme étant une discipline de spectacle, la course à pied est la première et dernière étape de ce sport.

Le cyclisme, plus communément le vélo, se place entre les deux transitions de la course à pied, cette étape étant

généralement décisive puisqu'elle représente quasiment 73% du parcours, toutes disciplines confondues.

Le club Octopus Oran est un club sportif créé en 2017.

Il compte plusieurs sections sportives: la natation, le triathlon, l'aviron, la nage avec palmes, l'apnée, la plongée sous marine et bien d'autres sports. Plusieurs médailles ont été collectées par ce club, notamment en apnée, aviron et triathlon, a rappelé son président.

## CHAMPIONNAT NATIONAL DU MARATHON: 500 athlètes attendus à Relizane

La participation de 500 athlètes de différentes wilayas du pays est attendue au championnat national de marathon qu'œuvrera la wilaya de Relizane le 2 novembre prochain, a-t-on appris des organisateurs.

Cette manifestation sportive est initiée par la ligue de Relizane en collaboration avec la Fédération algérienne d'athlétisme, la direction de la jeunesse et des sports à l'occasion des festivités du 65e

anniversaire du déclenchement de la guerre de libération nationale.

Au programme de cette compétition, deux courses, la première sur une distance de plus de 42 km (sénior filles et garçons) à partir de la zone de Boukraous au niveau de la RN 4 dans la commune d'El Matmar via les douars de Ouled Bouali, la pénétrante du chef-lieu de wilaya et arrivée au centre-ville de Relizane.

La course nationale «Mina» se dérou-

lera sur un parcours de 10 km (ouverte à tous) de la nouvelle ville Benadda Benaouda jusqu'à la place Es-salem au centre-ville de Relizane, a indiqué le représentant de la Fédération algérienne d'athlétisme, Samir Benahmed.

Cette manifestation verra la présence de champions olympiques dont Toufik Mekhloufi, Noureddine Morsli et Nouria Benida Merah comme invités d'honneur, a-t-on souligné.



## SPORT/ALGÉRIE: Signature d'un accord-programme de pratique sportive au sein des universités

Un accord programme de pratique sportive au sein des universités et de son développement au niveau national a été signé, lundi à Alger, entre le ministère de la Jeunesse et des Sports et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Signé au siège du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, cet accord a pour objet, la mise en place d'un programme commun portant sur l'encadrement sportif spécialisé au profit des étudiants universitaires afin de les former pour devenir des arbitres ou des entraîneurs.

Il s'agit également de permettre une exploitation commune des structures sportives dont disposent les deux secteurs, outre l'intensification de la pratique sportive au sein de universités, l'encadrement des équipes sportives universitaires par des spécialistes, la constitution d'un plus grand nombre d'associations sportives estudiantines et la promulgation d'une loi pour l'étudiant sportif qui définira ses droits et devoirs.

S'exprimant en marge de la signature de cet accord, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Tayeb Bouzid a indiqué que "l'objectif est d'attirer les étudiants excellents pour qu'ils deviennent de futurs champions dans les différentes disciplines et de sélectionner des jeunes de haut niveau, à travers l'élargisse-



ment des activités sportives au sein des universités, lors de la saison en cours".

"Nous tracerons un programme des différentes activités sportives permettant de passer du niveau amateur au niveau supérieur, tout en renforçant les capacités des sportifs excellents", a-t-il fait savoir.

Pour sa part, le ministre de la Jeunesse et des Sports, Raouf Salim Bernaoui a mis en avant l'importance de cette initiative, d'autant plus que "les statistiques montrent que plus de 80 % des sportifs d'élites sont des universitaires, d'où la nécessité d'œuvrer en partenariat, afin que les sportifs d'élite préservent leur niveau, en sus d'assurer la continuité des activités juvéniles au sein

de l'université". "C'est M. Bouzid le ministre qui avait insisté pour le développement du sport universitaire, étant lui-même un sportif universitaire (handball)", a ajouté M. Bernaoui, rappelant qu'il était diplômé de l'université américaine qui a formé plusieurs champions mondiaux et olympiques. "Tous les moyens seront assurés en faveur du sportif universitaire afin de lui permettre de préserver son niveau", a indiqué le premier responsable du secteur, annonçant "la conclusion prochaine de deux conventions avec les ministères de l'Éducation nationale, de la Formation et de l'enseignement professionnels, lesquels comptent plusieurs sportifs de

haut niveau qui ont besoin de l'appui du ministère de la Jeunesse et des sports en termes de moyens".

"Le diplômé universitaire permet de travailler dans l'entraînement, car étant plus valorisé que celui du ministère de la Jeunesse et des sports", a-t-il poursuivi. En marge de la cérémonie de signature de l'accord par les deux secrétaires généraux desdits ministères, les équipes championnes lors de la précédente saison du sport universitaire (football, handball, basket-ball, volley-ball) ont été distinguées, en présence d'anciens joueurs à l'équipe du Front de libération nationale (FLN), Abdelhamid Zouba et Mohamed Maouche.

## ESCALADE DE VITESSE : L'Indonésienne Aries Susanti Rahayu, première femme sous les sept secondes

L'Indonésienne Aries Susanti Rahayu a explosé le record du monde d'escalade de vitesse lors de l'étape de Coupe du monde de Xiamen, devenant la première femme à passer sous les 7 secondes (6'995).

Le record du monde de vitesse chez les femmes avait déjà été pulvérisé en avril quand, à 18 ans, la Chinoise YiLing Song avait signé un chrono de 7'10 lors de l'étape de Coupe du monde de Moscou.

A Xiamen, la marque a été effacée par l'Indonésienne Aries Susanti Rahayu qui s'est offert la victoire face à Song en 6'995.

Grâce à cette victoire, Susanti Rahayu a pris la troisième place du général de la Coupe du monde, remporté par la Chinoise YiLing Song.

La Française Anouck Jaubert s'intercale. Chez les hommes, le record est détenu par l'Iranien Reza Alipourshenazandifar, en 5'48.

## FRANCE Paris 2024 dévoile son nouvel emblème pour les Jeux olympiques et paralympiques

Les organisateurs des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ont dévoilé, lundi lors d'un événement au Grand Rex à Paris, le nouvel emblème des Jeux fusionnant trois symboles emblématiques - la médaille d'or, la flamme olympique et Marianne.

Selon les organisateurs, l'emblème incarne «l'idée de Jeux du peuple amicaux», et pour la première fois dans l'histoire, l'emblème est commun aux Jeux olympiques et aux Jeux paralympiques.

La médaille d'or et la flamme symbolisent le sport et l'olympisme, elle forment un visage féminin, celui de Marianne, allégorie de la République française.

«Le transfert de la flamme de Tokyo 2020 à Paris 2024 approche à grands pas et nous avons décidé d'opter pour un emblème qui représente notre vision des Jeux», a indiqué Tony Estanguet, président du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

L'événement au Grand Rex a rassemblé plus de 700 coureurs de tous horizons, dirigés par des médaillés olympiques et paralympiques français tels que Renaud Lavillenie, Nantenin Keita et Sarah Ourahmoune.

En parcourant différents itinéraires au cœur de Paris et de la Seine-Saint-Denis, ils ont décrit les contours du nouvel emblème de Paris 2024, dévoilé sur le grand écran du Grand Rex à 20h24 précises (heure locale).

La flamme, une icône du Mouvement olympique et paralympique, sera allumée le 26 juillet 2024 pour marquer le début des Jeux.

Selon les organisateurs, elle reflète «l'énergie unique des Jeux, qui rassemble les gens et fait progresser les solutions».

L'autre symbole, celui du visage de Marianne, incarne «l'esprit révolutionnaire qui infuse ces Jeux (...) la générosité, l'audace et la créativité qui inspirent les Jeux de 2024 à Paris», ont indiqué les organisateurs. «Son visage est aussi un clin d'œil à l'histoire et aux athlètes féminines, qui ont été autorisées pour la première fois à participer aux Jeux olympiques aux Jeux de 1900 à Paris», ont-ils également expliqué. L'emblème de Paris 2024 révèle également «le fort attachement de la France à l'esthétique» et rend hommage à la ville hôte de Paris «avec ses lignes pures et sobres et sa fonte originale s'inspirant de l'Art Déco, un mouvement artistique à l'apogée de sa puissance lorsque les Jeux se sont tenus à Paris en 1924», ont souligné les organisateurs.

APS

## BASKET-BALL / CHAMPIONNAT ARABE DES CLUBS (GR.2 - 1ERE J) : Défaite du NB Staouéli face au Ahly Tripoli (76-93)

Le NB Staouéli, s'est incliné face à son homologue libyen d'Ahly Tripoli sur le score de 76 à 93, en match comptant pour la 1ère journée du groupe 2 du Championnat arabe des clubs messieurs, disputé lundi à la salle Fath-Allah Al Bouzaoui de Salé (Maroc).

Le deuxième match du groupe 2 opposera les Marocains de l'AS Salé (organisateur) au représentant palestinien d'Al-Buraig Service à 19h30, alors que les Koweïtiens du

Club d'Al-Koweït sont exemptés de la première journée.

Le représentant algérien jouera son deuxième match mardi (15h00) face au club palestinien d'Al-Buraig, avant de profiter de deux journées de repos (mercredi et jeudi).

Les protégés de Yacine Ait-Kaci disputeront leur troisième rencontre face au club organisateur l'AS Salé, vendredi (19h00) avant de conclure la phase poules face au Club du Koweït, dimanche (15h00).

Le groupe 1 regroupe Al Itihad d'Alexandrie (Egypte), Monastir (Tunisie), FAR (Maroc) et Al-Almani (Soudan), tandis que le groupe 3 est composé du Club de Beyrouth (Liban), Al Ahly Sedab (Oman), El Jazira (Egypte), Al Rifaa (Bahreïn) et Al Rayyane (Qatar).

Les deux premiers de chaque groupe (1, 2, 3) ainsi que les deux meilleurs troisièmes se qualifieront aux quarts de finale, prévus le 29 octobre.

## LIGUE AFRICAINE DE BASKET-BALL (1ER TOUR PRÉLIMINAIRE) : Les qualifiés des groupes C et D connus

Les groupes C et D du 1er tour préliminaire de la Ligue africaine de basket-ball (BAL), ont dévoilé les quatre clubs qualifiés pour l'Elite 16, à l'issue des matchs disputés le week-end dernier, a indiqué la branche africaine de la Fédération internationale de la discipline (FIBA-Afrique).

Dans le groupe C, FAP du Cameroun a dominé les débats complétant 3 victoires en autant de rencontres devant Manga 64-63, Mazembe Basket 71-67 et Virgin BC 101-46.

Manga Basket ball du Gabon s'offre le second ticket du groupe avec 2 vic-

toires pour une défaite.

Le groupe D a également livré ses qualifiés pour le tour suivant.

Il s'agit des Patriots BBC du Rwanda qui ont affiché un bilan de 4 succès en autant de matchs.

City Oilers de l'Ouganda arrachent le second ticket.

Le représentant algérien dans la compétition, à savoir, le GS Pétroliers a été versé dans le groupe A du premier tour préliminaire de la BAL, prévu du 25 au 27 octobre à Bamako (Mali), aux côtés d'Al-Nasr (Libye), de l'AS Police (Mali) et de l'AC SLAC (Guinée).

Le premier tour préliminaire de la BAL regroupe

32 équipes réparties en six groupes (A, B, C, D, E, F).

Les deux premiers de chaque poule, auxquels s'ajouteront quatre clubs invités (Wild card), se qualifieront au deuxième tour préliminaire qui regroupera 16 clubs (Elite 16).

Les six meilleures équipes de l'Elite 16 se joindront aux champions de l'Angola, de l'Egypte, du Maroc, du Nigeria, du Sénégal et de la Tunisie pour former le tableau final (deux conférences de 6 équipes) de la 1re édition de la BAL en 2020.

Pendant la saison régulière, qui débutera en mars, les 12 équipes joueront cha-

cune cinq matches. A l'issue d'un total de 30 matches, les trois meilleures équipes de chaque conférence seront qualifiées pour un "Super 6" dont les quatre premiers se rencontreront ensuite à la fin du printemps à Kigali (Rwanda) lors d'un Final Four (demi-finales à élimination directe et finale).

La National basket-ball association (NBA) et la FIBA avaient annoncé en février la création de ce championnat professionnel en Afrique dans ce qui constitue la première participation de la NBA à un championnat hors d'Amérique du Nord.

## RACISME : La sélection serbe écopée d'un match à huis clos

L'équipe serbe de football a écopé d'un match à huis clos pour «comportement raciste» de certains de ses supporters, ont rapporté mardi des médias locaux. Les fans serbes ont proféré des propos racistes lors de la réception du Portugal (défaite : 2-4) le 7 septembre dernier, dans le cadre des qualifications de l'Euro 2020. La Serbie recevra ainsi le Luxembourg le 14 novembre prochain devant des tribunes vides. Le pays des Balkans a écopé également d'un autre match à huis clos avec sursis, plus une amende de 33.000 euros. La Serbie est troisième du groupe B avec 10 points en six rencontres, à un point du Portugal, deuxième. L'Ukraine est déjà qualifiée avec 19 unités.

## SUPERCOUPE: Le match USMA-CRB reporté à une date ultérieure (LFP)

Le match de la Supercoupe entre le champion d'Algérie de la saison 2018/2019, l'USM Alger et le vainqueur de la Coupe d'Algérie, le CR Belouizdad, initialement programmé pour le 2 novembre au stade 5-Juillet (Alger), a été reporté à une date ultérieure, a annoncé lundi la Ligue de football professionnel (LFP).

La LFP indique que le report est du au déroulement, le lendemain, le 3 novembre 2019, sur ce même stade, du match retour qui opposera le Paradou AC au club Ougandais de Kampala City pour le compte de la Coupe de La Confédération (CAF).

La LFP rappelle que les règlements de la CAF réservent au club hôte, la veille du match, un créneau horaire pour des entraînements de reconnaissance sur le même terrain. La date de la Supercoupe qui relève du Ministère de la jeunesse et des sports vous sera communiquée ultérieurement, souligne la même source. Le vainqueur de cette rencontre succédera au palmarès de l'épreuve à l'USM Bel-Abbès qui avait battu le CS Constantine (1-0) lors de l'édition précédente disputée à Blida, grâce à un penalty dans le temps additionnel transformé par l'international Nabil Lamara, actuellement défenseur du MC Alger.

## CHAN-2020 : Le début du tournoi décalé au mois d'avril au Cameroun

Le coup d'envoi de la 6e édition du championnat d'Afrique des nations CHAN-2020, réservé aux joueurs locaux, a été décalé au mois d'avril (3-26 avril) 2020 au Cameroun, a annoncé la chaîne de télévision publique camerounaise CRTV. «Rendez-vous dans six mois au Cameroun pour le CHAN-2020. Ce sera au mois d'avril. C'est officiel», a indiqué CRTV sur compte Twitter. Le CHAN est programmé habituellement entre janvier et février. La sélection algérienne des joueurs locaux, a échoué à se qualifier pour le prochain CHAN-2020, en s'inclinant samedi dernier à Berkane face au Maroc (3-0). Lors de la première manche disputée le 21 septembre à Blida, les deux équipes se sont neutralisées (0-0). L'unique participation de l'Algérie au CHAN remonte à la deuxième édition disputée en 2011 au Soudan, au cours de laquelle elle avait terminé le tournoi au pied du podium (4e). Outre le Cameroun (pays hôte), la 6e édition verra la participation du Maroc (tenant du titre), de la Tunisie, du Mali, de la Guinée, du Togo, du Niger, du Burkina Faso, de la RD Congo, du Congo, de la Tanzanie, de l'Ouganda, du Rwanda, de la Zambie, de la Namibie, et du Zimbabwe.

APS

## LIGUE 1 (8E JOURNÉE) : Duel à distance entre les co-leaders CRB et MCA

La Ligue 1 de football reprend ses droits mercredi avec le déroulement de la 8e journée, marquée par le duel à distance entre les co-leaders, le CR Belouizdad et le MC Alger.

Seules équipes invaincues jusque-là depuis le début de l'exercice, le CRB et le MCA (14 pts) tenteront de préserver leur forme optimale et du coup rester en tête.

Le Chabab se déplacera à l'Ouest du pays pour défier l'USM Bel-Abbès (11e, 7 pts), dont la victoire est impérative pour sortir de la zone de turbulences.

Le MCA aura, lui, rendez-vous avec le derby algérois face au NA Hussein-Dey (11e, 7 pts), dans un match qui s'annonce équilibré et ouvert à tous les pronostics.

Le MC Oran (3e, 10 pts), qui reste sur un carton à domicile face à l'USM Alger (4-0), aura à cœur de récidiver devant son public, à l'occasion de la réception de la lanterne rouge, le Paradou AC (4 pts). Les deux autres équipes classées conjointement à la troisième place, la JS Saoura et la JS Kabylie, auront des missions diverses.

Si la JSS partira largement favorite à Béchar face au NC Magra (8e, 8 pts), ce n'est pas le cas de la JSK qui sera certainement mise à rude épreuve en déplacement par le CS Constantine (8e, 8 pts).

Le CA Bordj Bou Arréridj (6e, 9 pts), surpris à domicile lors de la précédente journée par la JS Saoura (1-2), se rendra à Alger pour affronter le champion sortant l'USMA (15e, 4 pts), confronté à une



crise sans précédent qui a culminé avec le forfait dans le derby de la capitale face au MCA. Les «Rouge et Noir», sanctionnés d'une défalcation de trois points, seront contraints de sortir la tête de l'eau et renouer avec la gagne, de quoi leur permettre de quitter la zone de relégation. L'ES Sétif (11e, 7 pts), toujours sans entraîneur depuis la démission de Kheireddine Madoui, n'aura plus droit à l'erreur lors de la réception de l'ASO Chlef (15e, 4 pts).

Les Chélifiens, qui ont signé leur première victoire de la saison en dominant la JSK (1-0) il y a dix jours, tenteront de confirmer leur réveil du côté des Hauts-plateaux, même si la mission des joueurs de Samir Zaoui s'avère difficile.

Enfin, l'US Biskra (6e, 9 pts) sera en appel à Aïn-M'lila pour affronter l'ASAM (8e, 8 pts) avec l'objectif de rejoindre le podium et confirmer donc son dernier succès décroché à domicile face au CSC (2-1).

### Le programme

Programme des rencontres de la 8e journée du championnat de Ligue 1 de football, prévues mercredi :

Aïn-M'lila : AS Aïn-M'lila - US Biskra (15h00)  
Alger (5-Juillet) : MC Alger - NA Hussein-Dey (17h00)  
Alger (Omar-Hamadi) : USM Alger - CABB Arréridj (17h00)  
Oran (Zabana) : MC Oran - Paradou AC (18h00)  
Sétif : ES Sétif - ASO Chlef (18h00)  
Sidi Bel-Abbès : USM Bel-Abbès - CR Belouizdad (18h00)  
Constantine : CS Constantine - JS Kabylie (18h45)  
Béchar : JS Saoura - NC Magra (19h00)

Classement :	Pts	J
1). CR Belouizdad	14	6
--). MC Alger	14	6
3). MC Oran	10	6
--). JS Saoura	10	5
--). JS Kabylie	10	6
6). CABB Arréridj	9	6
--). US Biskra	9	7
8). AS Aïn M'lila	8	7
--). CS Constantine	8	7
--). NC Magra	8	7
11). ES Sétif	7	7
--). NA Hussein-Dey	7	7
--). USM Bel-Abbès	7	6
14). ASO Chlef	4	6
--). USM Alger	4	5
--). Paradou AC	4	6

## LIGUE 2 / ASM ORAN : L'entraîneur Salem Laoufi renonce à sa démission

L'entraîneur de l'ASM Oran Salem Laoufi, qui a annoncé sa démission samedi passé, est revenu à de meilleurs sentiments et a repris le travail mardi, a appris l'APS auprès de ce club de Ligue 2 algérienne de football.

Le retour du coach oranais fait suite à l'entrevue qu'il a eue la veille avec le

président du club sportif amateur (CSA), Merouane Beghor, qui a réussi à le convaincre à renoncer à sa démission, précise-t-on de même source.

Salem Laoufi avait annoncé son départ à l'issue du match nul à domicile face à l'USM Annaba (1-1) samedi passé, critiquant acerbement «le comporte-

ment hostile» des supporters à son encontre et ses joueurs.

Après neuf journées de compétition, l'ASMO, qui rendra visite au MO Béjaïa samedi prochain, occupe la 8e place avec 13 points, sachant que les quatre premiers accéderont en Ligue 1 la saison prochaine.

## BALLON D'OR 2019 : Riyad Mahrez dans la liste des 30 nominés

Le milieu international algérien de Manchester City (Premier league anglaise de football) Riyad Mahrez a été retenu dans la liste des 30 joueurs nommés pour le Ballon d'Or France Football 2019, a annoncé lundi soir le magazine français sur son site officiel.

Le capitaine de l'équipe nationale, championne d'Afrique en titre, est nommé au Ballon d'Or pour la deuxième fois de sa carrière après 2016 (7e place), où il avait été également désigné meilleur joueur de Premier League alors qu'il portait les couleurs de Leicester City. Mahrez (28 ans), arrivé à Man City en 2018, s'est distingué pour sa première saison en débit d'un volume de

12 buts et délivrant 12 passes décisives, toutes compétitions confondues.

Le natif de Sarcelles (France) a largement contribué au trophée de la CAN-2019 remportée cet été par l'équipe nationale en Egypte, permettant à l'Algérie de renouer avec le sacre continental après 29 ans de disette.

Les vainqueurs seront connus le 2 décembre prochain, au cours d'une cérémonie prévue au Théâtre du Châtelet, à Paris, avec Sandy Héribert et Didier Drogha en maîtres de cérémonie.

Le Ballon d'Or est attribué par un jury international de journalistes spécialisés à raison d'un représentant par pays. Le Ballon d'Or est attribué en fonction de trois



critères principaux : performances individuelles et collectives (palmarès) pendant l'année, classe du joueur (talement et fair-play), et carrière du joueur.

L'Argentin Lionel Messi

(FC Barcelone) et le Portugais Cristiano Ronaldo (Juventus de Turin) sont favoris pour succéder au meneur de jeu croate du Real Madrid Luka Modric, détenteur du Ballon d'Or 2018.



**Khaka répond à Evra**

"Beaucoup de gens parlent trop. J'ai beaucoup de respect pour lui parce qu'il était un excellent joueur, mais il faut faire attention à ce que vous dites. Il sait bien ce que ces situations font, mais ce n'est pas seulement lui. Beaucoup de gens parlent et disent beaucoup de conneries, et c'est toujours la même chose", a lancé Khaka dans des propos relayés par RMC. Avec cette défaite, Arsenal a manqué l'occasion de grimper sur le podium. Et déçoit encore.



**Mané rêve de Ballon d'Or**

Le magazine France-Football a dévoilé la liste des nominés pour le Ballon d'Or 2019. Parmi eux figure l'attaquant de Liverpool Sadio Mané. Celui-ci ne cache pas son rêve d'accrocher le fameux trophée tant convoité par les joueurs depuis des décennies.

Après avoir appris sa nomination dans la liste des joueurs susceptibles de gagner le Ballon d'Or, Sadio Mané a fait part de sa joie : « Honnêtement, ça a toujours été un rêve de gamin. Et si je parviens à être cité parmi ces prétendants, c'est le fruit d'un long travail. Je ne me focalise pas, ce n'est pas une obsession. » a-t-il expliqué.

Il assure toutefois penser avant tout au collectif : « Je suis au service du collectif, et si je parviens à me distinguer au sein de ce collectif, ce serait exceptionnel pour moi de gagner ce Ballon d'Or. C'a toujours été mon rêve, et quand un rêve se réalise... Je serais fier. Je serais l'homme le plus heureux » a-t-il ajouté dans des propos rapportés par L'Equipe.

**STERLING, JOUEUR LE MIEUX PAYÉ DE PREMIER LEAGUE ?**

Manchester City pourrait faire de Raheem Sterling le joueur le mieux payé de Premier League, dans le but de contrer une offensive du Real Madrid pour l'entraîneur.

Raheem Sterling n'en finit plus d'impressionner cette saison, s'imposant comme l'un des vrais hommes forts de cette équipe de Manchester City. L'attaquant anglais attise également l'intérêt de nombreux autres clubs, notamment le Real Madrid. Selon les informations du Daily Express, les dirigeants de Manchester City seraient prêts à blinder Sterling avec un contrat XXL. Une somme de 450,000 par semaine est évoquée, ce qui ferait de lui le joueur le mieux payé du championnat.

**Koulibaly fier d'être dans la liste**  
Le défenseur central et international sénégalais de Naples a exprimé sa satisfaction de figurer parmi les 30 nominés pour le Ballon d'Or 2019. Pour la première fois de sa carrière, Kalidou Koulibaly est présent dans la liste des joueurs prétendants au Ballon d'Or. Après une grosse année avec Naples et le Sénégal, le défenseur central a été retenu dans les 30 noms pour l'édition 2019. Une récompense pour celui qui a franchi les étapes à grande vitesse en Italie après ses passages à Metz et La Gantoise. Depuis plusieurs saisons, il est devenu une référence mondiale à son poste. Sur son compte Twitter, Koulibaly s'est félicité de cette présence aux côtés de Lionel Messi, Cristiano Ronaldo & cie. "Cette nomination est une grande nouvelle pour moi car mon parcours dans le football a commencé très loin d'ici: c'est une reconnaissance qui me donne envie de faire de mieux en mieux."

**Pochettino comprend les critiques**

Jusque-là encensé pour son excellente gestion, l'entraîneur de Tottenham Mauricio Pochettino se retrouve désormais sous le feu des critiques. Après un début de saison manqué, et alors que les Spurs restent sur trois matchs sans victoire toutes compétitions confondues, l'Argentin se voit menacé, et trouve cela logique.

"Quand vous gagnez, les gens vous encensent. Quand vous ne gagnez plus, il y a des questions. C'est normal. Je ne suis pas surpris. En football, vous devez toujours gagner. En tous cas, il faut gagner aujourd'hui et demain, ce qui s'est passé avant c'est fini. C'est avec cette philosophie que nous travaillons ici", a assumé l'illustre joueur du Paris Saint-Germain en conférence de presse.

Opposés à l'Etoile Rouge de Belgrade ce mardi (21h) en Ligue des Champions, les Spurs, 4es du groupe B mais à égalité de points avec l'Olympiakos (3e), tenteront de se relancer et de dépasser leur adversaire du jour au classement.

**Ronaldo voit une progression avec Sarri**

Cristiano Ronaldo (34 ans) pense que la Juventus est plus forte, avec Maurizio Sarri. Le Portugais a estimé que l'équipe turinoise avait progressé, avec l'ancien coach de Chelsea : "L'équipe est meilleure, selon moi, on joue un football différent, on est plus nombreux en attaque. Mon rôle est similaire, mais je suis heureux, je suis content d'être là où je veux être. Nous avons un nouveau coach, de nouveaux partenaires, mais maintenant, nous sommes meilleurs. Nous nous améliorerons, il y a d'autres choses à améliorer, mais nous sommes contents, parce qu'on progresse bien", a-t-il confié face aux médias.





## ZLECAF : Djellab à la réunion des ministres du commerce africains à Addis-Abeba

Le ministre du Commerce, Saïd Djellab prendra part, les 24 et 25 octobre courant à Addis-Abeba (Ethiopie), aux travaux de la première réunion des ministres du Commerce africains de la Zone de libre-échange africaine (ZLECAF), a indiqué, mardi, un communiqué du ministère de tutelle.

Cette réunion intervient suite à la série de négociations entre nombre de pays africains en vue d'encourager l'échange commercial et économique, et bénéficier des exonérations douanières, a ajouté la même source. La participation de l'Algérie à la ZLECAF émane de sa détermination à libérer le commerce en Afrique de tous les obstacles qui entravaient jusque-là les acteurs et les opérateurs des secteurs commercial et économique, à créer un marché unique pour les biens et services, et à vendre un produit continental de concurrence, suivant les recommandations ayant sanctionné les travaux du 12<sup>e</sup> sommet des chefs d'Etats et de gouvernements de l'Union africaine (UA) tenue à Niamey juillet dernier.

## ALGÉRIE-AFRIQUE-RUSSIE Le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah arrive à Sotchi pour participer au 1<sup>er</sup> Sommet Russie-Afrique

Le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, est arrivé cet après-midi à Sotchi (Russie) à la tête d'une importante délégation pour participer aux travaux du 1<sup>er</sup> Sommet Russie-Afrique et son Forum d'affaires, prévus les 23 et 24 octobre courant.

A son arrivée, M. Bensalah a été accueilli par le Gouverneur de Kraï dans la région de Krasnoïarsk, ainsi que le maire de la ville de Sotchi. Outre le chef de l'Etat, la délégation algérienne est composée du ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, le ministre des Finances, Mohamed Loukal et du ministre de l'Energie, Mohamed Arkab. Une cinquantaine de chefs d'Etat et de Gouvernements devront prendre part aux travaux de ce sommet, consacré notamment à l'évaluation globale des relations russo-africaines, ainsi que l'examen des perspectives de partenariat et l'identification de leurs voies et moyens. Il s'agit aussi de l'activation des mécanismes de coopération dans les divers do-



maines entre les pays africains et leur partenaire russe, avec lequel l'Algérie entretient des relations historiques, solides et stratégiques. Deux importants événements seront au menu des travaux de ce 1<sup>er</sup> som-

met, à savoir le Forum économique, prévu le 23 octobre, ainsi que le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernements qui se tiendra le 24 octobre. Ce dernier sera sanctionné par l'adoption d'une Déclaration finale.

## ALGÉRIE-PORTUGAL M. Djellab appelle les sociétés portugaises à investir dans les nouvelles zones d'activité dans le Sud

Le ministre du Commerce, Saïd Djellab a appelé les sociétés portugaises à investir dans les nouvelles zones d'activité dans le sud, lesquelles jouissent d'avantages particuliers, a indiqué, mardi, un communiqué du ministère du Commerce.

Lors de ses entretiens, lundi, avec l'ambassadeur du Portugal, Carlos Manuel Folhadela de Macedo Oliveira, M. Djellab a mis l'accent sur «l'importance des investissements portugais en Algérie dans divers domaines, d'autant que le Gouvernement algérien a accordé aux régions frontalières et aux nouvelles zones d'activité la priorité dans le développement, appelant les sociétés portugaises à investir dans ces régions jouissant d'avantages particuliers».

Le ministre a affirmé son plein attachement à relever les quotas d'exportation hors hydrocarbures et à créer des mécanismes dans la perspective d'établir de nouveaux partenariats au sein de la Zone de libre-échange africaine (ZLECAF). Au cours de la rencontre qui a permis d'évoquer plusieurs questions économiques d'intérêt commun, M.

Djellab a souligné «l'efficacité» du partenariat entre les deux pays et le volume des investissements portugais en Algérie. Il a exprimé, en outre, la disponibilité de son département ministériel «à poursuivre la concertation pour créer de plus importantes opportunités d'investissement et relancer la coopération entre les investisseurs algériens et portugais, à travers la reconstitution du Conseil d'affaires algéro-portugais». Pour sa part, le diplomate portugais s'est félicité des partenariats économiques établis à ce jour et du volume des échanges économiques, saluant les tentatives «sérieuses» des deux pays de trouver de nouvelles perspectives de coopération. Près de 100 sociétés portugaises sont implantées en Algérie, a-t-il ajouté, qualifiant d'«acceptables» le volume des échanges commerciaux entre les deux pays. Le ministre du Commerce avait annoncé auparavant que «l'Algérie planifie la création de zones économiques spéciales dans les régions frontalières de son grand Sud pour parvenir à une meilleure intégration économique avec le reste du continent africain».

## EXPOSITION ALGÉRIENNE AU NIGER : Départ à Alger d'une caravane de produits nationaux vers Niamey

Une caravane de produits algériens prendra la route au départ d'Alger mercredi à destination de Niamey, capitale du Niger, où se déroulera une exposition spécifique algérienne début novembre, a indiqué mardi le ministère du Commerce dans un communiqué. La caravane transportant des produits algériens destinés à participer à cette exposition prendra la route au départ du siège de la Société des Foires et Expositions (Safex). Prévue du 6 au 12 novembre, l'exposition spécifique des produits algériens regroupera des producteurs nationaux activant dans divers secteurs d'activité, précise la même source. Cet événement «sera une opportunité pour les

opérateurs algériens de nouer des relations de partenariat avec leurs homologues nigériens et de faire connaître le produit algérien auprès des consommateurs nigériens», explique le communiqué. La surface dédiée aux produits nationaux sera de 900 m<sup>2</sup> et la caravane sera composée de cinq (5) camions du groupe public Logistrans, transportant les produits de 24 exposants nationaux. A noter que cette opération s'inscrit dans la dynamique de relance et de promotion des exportations hors hydrocarbures et la nouvelle politique de positionnement de l'Algérie aux manifestations économiques à l'étranger.

### MDN

## LUTTE CONTRE LE TERRORISME Un terroriste se rend aux autorités militaires à Tamanrasset

Un terroriste s'est rendu aux autorités militaires à Tamanrasset lundi, indique mardi un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). «Dans le cadre de la lutte antiterroriste et grâce aux efforts des Forces de l'Armée nationale populaire (ANP), un (1) terroriste s'est rendu, hier 21 octobre 2019, aux autorités militaires à Tamanrasset (6<sup>ème</sup> Région militaire). Il s'agit du nommé Ch. Mouaad, dit Abou Houdhaïfa», précise le communiqué. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, un détachement de l'ANP «a appréhendé, à In Guezam (6<sup>ème</sup>RM), un (1) individu à bord d'un véhicule

tout-terrain chargé de 3.600 kilogrammes de denrées alimentaires destinées à la contrebande, tandis que des éléments de la Gendarmerie nationale ont arrêté trois (3) narcotrafiquants en possession de 650 comprimés psychotropes à Oran (2<sup>ème</sup>RM). Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre les réseaux d'émigration clandestine, des éléments de la Gendarmerie nationale «ont intercepté, à Ain Temouchent (2<sup>ème</sup>RM), sept (7) personnes impliquées dans l'organisation de traversées clandestines, tandis que 43 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à Tlemcen (2<sup>ème</sup>RM), ajoute le communiqué.

APS

## JOURNÉE NATIONALE DE LA PRESSE Une délégation de la DGSN rend visite au Directeur général de DK News



A l'occasion de la Journée nationale de la presse célébrée le 22 octobre de chaque année, une délégation composée de cadres de la cellule de communication et presse relevant de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), a rendu hier, une visite amicale au directeur général de DK News. Les représentants de la Sûreté nationale qui ont été chaleureusement accueillis par le Directeur général de DK News et doyen des journalistes algériens, M. Abdelmadjid Cherbah, ont

transmis les salutations du Directeur général de la Sûreté nationale, Ounissi Khelifa, qui à l'image de ses prédécesseurs, accorde un intérêt particulier à la collaboration entre les services de police et les différents médias nationaux. Ce partenariat qui se traduit sur le terrain par la vulgarisation de l'information sécuritaire, la médiatisation des différentes activités de la police et l'accompagnement des multiples campagnes d'information, de sensibilisation et de prévention destinées au



grand public a permis de renforcer les liens déjà étroit entre les services de sécurité, le citoyen et les médias. La DGSN qui place le citoyen au cœur de l'équation sécuritaire a mis à la disposition de ce dernier plusieurs canaux et plateformes de communication (site web, revue, pages Facebook et twitter, espace radio et Forum), qui lui permettent de s'informer sur les activités de la police et d'enrichir sa culture sécuritaire.

R. R.